

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Huitième séance – Mardi 23 juin 2009, à 20 h 45

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Marie Chappuis, Laetitia Guinand, Maria Pérez, Annina Pfund*, *MM. Thierry Piguët, Jean Sanchez et Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare et Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 22 juin et mardi 23 juin 2009, à 17 h et 20 h 30.

### 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

### 3. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-229, «Oui au renouvellement du bail de la buvette du Jardin botanique à M. Berron».

Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

Nous avons reçu une motion d'ordre pour débattre ce soir du projet d'arrêté PA-98, inscrit à notre ordre du jour, de M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, intitulé «Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève». Comme il s'agit de dispositions transitoires, le Conseil municipal devrait voter ou, en tout cas, se prononcer sur cet arrêté avant les vacances estivales.

Je donne la parole à l'une ou l'un des auteurs de la motion d'ordre pour nous la présenter. Monsieur Pierre Rumo, vous avez la parole.

**M. Pierre Rumo (AGT).** Il nous semble en effet important de traiter ce point avant les vacances de notre plénum. Il s'agit des dispositions transitoires concernant le règlement adopté par le Conseil municipal le 18 février 2009 et entré en vigueur le 8 avril 2009. Il semble que tout le monde n'ait pas le texte complet de

ce projet d'arrêté. Deux modifications sont apportées à l'article 17, avec l'ajout d'un alinéa l) et d'un alinéa m).

Je lis ces deux alinéas:

«l) Toute modification des conditions locatives applicables à un locataire bénéficiaire d'une rente AVS ou AI ou domicilié durant vingt ans au moins, dans le même logement de la Ville de Genève, doit être adaptée en fonction de son âge et de sa situation personnelle, notamment sur le plan familial et financier.

»m) L'avenant au bail à loyer envoyé aux locataires de la Gérance immobilière municipale, visant à les faire passer dans le nouveau règlement du 18 février 2009, ne saurait engager les locataires sur des modifications ultérieures du règlement actuel.»

Cette disposition transitoire nous semble nécessaire pour rassurer les personnes âgées qui pourraient craindre pour leur situation. Il est donc important que le Conseil municipal se prononce sur ce point aujourd'hui.

**La présidente.** Je laisse l'un ou l'autre des représentants de chaque groupe s'exprimer pendant une minute sur l'urgence.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Pour le groupe socialiste, il n'y aura pas d'urgence sur ce sujet. Nous ne voterons pas la motion d'ordre, et ce d'autant moins que le projet d'arrêté PA-98 a beau être muni d'une étoile de renvoi sur notre ordre du jour, nous ne l'avons jamais reçu.

Je viens de vérifier autour de moi: aucun de nous, ni aucun de nos collègues Verts qui siègent juste à côté, n'a reçu le document. Il serait un peu difficile de pouvoir en débattre ce soir, alors que nous n'avons même pas pu en prendre connaissance.

**M. Simon Brandt (R).** Le groupe radical soutiendra l'urgence de ce projet d'arrêté. Certes, nous ne l'avons pas reçu avec l'ordre du jour, mais, en personnes responsables, nous sommes allés le chercher sur l'intraCM. Nous avons ainsi pris connaissance de cet excellent projet d'arrêté d'A gauche toute! et nous voterons bien évidemment l'urgence.

**La présidente.** Monsieur Brandt, le bureau me signale que ce texte figurait dans une enveloppe précédente, puisqu'il est à l'ordre du jour depuis le début du mois de juin. Si vous voulez chercher dans vos dossiers...

*M. Simon Brandt.* Madame la présidente, ce n'est pas grave, nous l'avons trouvé sur l'intraCM. Peu importe comment nous en avons pris connaissance.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Ecoutez, Mesdames et Messieurs, nous discutons la question de savoir si nous allons faire ou non un débat pour la simple raison que certaines ou certains sont incapables d'imprimer des documents...

Ceci étant dit, nous soutenons cette urgence, parce qu'il ne s'agit pas du confort de quelques conseillers municipaux, il s'agit bien du confort des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM). Dans la mesure où ce règlement doit s'appliquer, nous considérons, nous libéraux, qu'il n'est pas responsable de laisser passer l'été sans discuter de ce projet d'arrêté. Bien évidemment, nous voterons cette urgence.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** J'aurais été d'accord de dire qu'il n'y a pas d'urgence si les personnes locataires de la GIM n'avaient reçu, mais de manière très immédiate, deux lettres qui peuvent inquiéter les populations logées par la Ville. Il n'y avait pas d'urgence à leur envoyer ces courriers-là, je suis d'accord.

Ceci dit, il y a urgence d'en parler ce soir et, comme vient de le dire le représentant libéral, nous avons tous reçu ce document et, je regrette infiniment, nous voterons l'urgence, parce qu'il y a urgence de préciser quelle sera la situation des personnes qui ont reçu ces courriers extrêmement inquiétants et à quelle sauce elles seront mangées.

**M. Jacques Baud (UDC).** Il est bien vrai qu'il y a urgence, mais comment se fait-il que nous n'ayons pas reçu le document? Pour ma part, je n'ai pas reçu le texte, et je suis à la commission du logement. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Monsieur Baud, poursuivez, s'il vous plaît!

*M. Jacques Baud.* Il faut quand même le lire, l'étudier. Il y a des choses intelligentes, pas n'importe quoi...

**La présidente.** Ce point est à l'ordre du jour depuis la session précédente, donc si vous ne lisez pas les propositions... Voilà, il y a un malentendu... Monsieur Jean-Charles Lathion...

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Madame la présidente, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de nous exprimer sur les courriers de M<sup>me</sup> Salerno. Nous restons donc dans la cohérence. Nous souhaitons vraiment aller de l'avant avec tout ce qui concerne le logement social à Genève, et nous estimons qu'il y a urgence.

Nous ne comprenons pas les tergiversations. Comme l'ont dit certains collègues, si un document manque dans l'enveloppe, et cela nous arrive assez souvent, nous allons le chercher sur l'intraCM. C'est pour cela que nous avons reçu ces ordinateurs, qui coûtent assez cher aux contribuables et que nous devons rentabiliser aussi, que nous soyons ici ou chez nous.

*(Monsieur Zaugg demande la parole.)*

**La présidente.** Monsieur Zaugg, votre groupe s'est déjà exprimé... Je laisse la parole à M<sup>me</sup> Klopmann et, ensuite, si vous voulez encore une précision, ce sera tout à l'heure.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Nous avons déjà eu l'occasion de dire ici que, pour nous, ce point-là n'était pas urgent et, même un mois après, nous trouvons toujours qu'il n'est pas urgent, et peut-être en septembre trouverons-nous encore qu'il ne l'est pas... Nous faisons confiance au département, car nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de nous exprimer là-dessus.

Ce point est urgent comme sont urgents tous les autres points, mais en tout cas pas plus. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 31 oui contre 28 non.**

**La présidente.** Nous traitons donc le projet d'arrêté PA-98 immédiatement.

**4. Projet d'arrêté du 13 mai 2009 de M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève» (PA-98)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève adopté par le Conseil municipal le 18 février 2009 (entré en vigueur le 8 avril 2009);
- que les multiples inquiétudes soulevées par la future mise en application des nouvelles dispositions de ce règlement vont mettre certains locataires de la Gérance immobilière municipale dans une situation difficile, notamment les personnes âgées qui ont vu le taux d'occupation de leur logement se modifier en raison d'un décès ou de départ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de huit de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le règlement LC 21 531 fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève est complété à son article 17 par les nouvelles lettres l) et m):

«l) Toute modification des conditions locatives applicables à un locataire bénéficiaire d'une rente AVS ou AI ou domicilié durant vingt ans au moins, dans le même logement de la Ville de Genève, doit être adaptée en fonction de son âge et de sa situation personnelle, notamment sur le plan familial et financier.

»m) L'avenant au bail à loyer envoyé aux locataires de la Gérance immobilière municipale, visant à les faire passer dans le nouveau règlement du 18 février 2009, ne saurait engager les locataires sur des modifications ultérieures du règlement actuel.»

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6998. «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Motion d'ordre, 602.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Ma prise de parole sera extrêmement courte. Je suis un adepte de la dialectique, mais je m'insurge contre des énoncés faux. Nous avons, vous avez reçu ce projet d'arrêté qui se trouvait dans nos enveloppes. Je me suis d'ailleurs tourné vers M. Hercod, qui m'a confirmé qu'il nous avait été envoyé. (*Remarque.*) Alors, pour de plus amples renseignements, adressez-vous à l'administration municipale!

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). Nous ne sommes pas des menteurs et nous sommes plusieurs à le dire ce soir: nous n'avions pas ce document dans notre enveloppe lors de la précédente convocation pour le Conseil municipal. Effectivement, ce point à l'ordre du jour comporte déjà une étoile qui indique qu'il a déjà été reporté, mais tous ceux qui ont dit l'avoir reçu ont aussi dit qu'ils sont allés le chercher sur l'intraCM... Il ne faut donc pas, Monsieur Zaugg, nous faire croire que nous l'avions dans notre enveloppe. C'est faux!

Je reviendrai pour dire d'autres choses par la suite, mais il est intéressant d'entendre le représentant radical nous dire, et ce sont ses propres mots, qu'il a étudié cet objet n'importe comment. C'est quand même assez drôle pour une modification d'un règlement... Nous avons passé des mois en commission du logement à étudier ce projet de règlement et, tout à coup, en une soirée, parce qu'il faut vite un coup d'éclat avant les vacances d'été pour se faire remarquer, nous devrions, en deux coups de cuiller à pot, voter n'importe comment, sans – je cite M. Brandt – étudier ce sujet, qui est peut-être d'importance mais qui peut attendre le mois de septembre.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage... S'agissant de l'urgence, il semble que l'importance des urgences diffère d'un groupe à l'autre. Je suis absolument navrée d'avoir entendu ce que je viens d'entendre ce soir de la part de mes compagnons de l'Alternative, mais personne ne m'empêchera de le dire.

Nous avons voté ce projet de règlement. Nous y avons beaucoup travaillé, tout le monde a collaboré parfaitement et nous voilà à bout touchant. Presque! Ce règlement introduit quand même un certain nombre de changements et des changements relativement importants. Il faudrait les expliquer avec un peu de doigté, parce que les personnes logées par la GIM, en tout cas celles qui bénéficient d'allocations et d'aides, sont des populations fragilisées.

On leur a envoyé une lettre en leur disant qu'il fallait qu'elles signent. Mais non seulement elles signent pour le nouveau règlement, mais elles signent en plus

pour une modification future. Je ne suis pas une spécialiste du droit, mais je ne suis pas certaine qu'il soit possible d'exiger des personnes qu'elles signent... (*Brouhaha.*) Je ne suis pas certaine que l'on puisse demander à des personnes de signer pour le règlement existant et pour des modifications ultérieures, quelles que soient ces modifications ultérieures. Là, je suis certaine qu'on outre passe ses droits.

Ce n'est pas la seule chose qui nous inquiète. Je connais cette population de très près et ces personnes sont traumatisées quand on vient leur expliquer que toutes les règles ont changé, qu'elles risquent d'être virées si elles ont une pièce en plus, que le calcul des loyers va changer, même si je suis parfaitement convaincue que le travail réalisé par cette commission était un beau travail, qui allait strictement dans le sens de ce que nous défendons, en tout cas à gauche, à savoir des loyers en proportion des revenus, que les gens puissent disposer du nombre suffisant de pièces, mais pas obligatoirement de beaucoup plus, parce que nous sommes confrontés en ce moment à une crise. Je veux dire que nous avons fait, à mon avis, un bon travail.

Néanmoins, il aurait fallu présenter la situation d'une manière un petit peu plus complète, plutôt que de leur expliquer simplement dans ce courrier que tout avait changé et qu'elles devaient signer aussi pour le futur... Je rappelle que, dans le règlement, nous avons demandé que les directives soient envoyées en même temps que le nouveau règlement. Or j'apprends que des directives seraient sur le point d'être mises sur pied, directives dont nous n'avons pas encore connaissance et qui, visiblement, n'ont pas été jointes au nouveau règlement.

Mais ce n'est pas tout et c'est là où, ce soir, je suis particulièrement choquée! Et quand je dis que je suis choquée, je veux parler de mon groupe: nous sommes extrêmement choqués. Il n'était pas suffisant de déstabiliser une population déjà très précarisée, maintenant nous avons droit au chantage! «Si vous ne me répondez pas, vous serez directement imposés sur les allocations qui vous sont versées...»

C'est quand même un tout petit peu fort! Et là, je dois dire que je ne suis pas choquée, je suis révoltée! Révoltée qu'on puisse traiter de la sorte cette population, précisément celle que nous défendons, à savoir les personnes qui ont des logements sociaux, qui bénéficient – ou bénéficiaient – d'allocations. On a menacé ces personnes de faire entrer dans leur revenu des allocations qu'elles ne touchaient pas de fait puisqu'elles étaient intégrées à leur loyer et, maintenant, la gauche leur envoie un courrier pour leur dire: «Vous signez cet avenant...» Un avenant déjà complètement surréaliste, puisqu'on propose à ces gens de signer à l'avance des directives futures! «Si vous ne les signez pas, on vous dénoncera et vous serez imposés...»

Un, être imposé n'est pas une punition, c'est un devoir de solidarité. Et deux, le présenter de cette manière... Je regrette que la magistrate en rie, parce qu'il n'y a là rien de drôle. Quand je lis la chose suivante: «A ce jour, nous n'avons

pas reçu en retour un des deux exemplaires de l'avenant dûment contresigné de votre part [et je parle de celui que nous venons d'évoquer], nous vous rappelons que tant que vous n'aurez pas retourné l'exemplaire de l'avenant dûment signé, le nouveau règlement ne vous sera pas appliqué. Nous serons donc tenus d'établir une attestation des aides personnalisées qui vous sont octroyées et vous devrez déclarer à l'Administration fiscale cantonale...»

Mais attendez, c'est un chantage pur et simple! Et, je regrette, de quelque bord qu'il vienne, je trouve ça inadmissible. Il se peut que mes camarades écologistes estiment que ce n'est pas une priorité. C'est vrai que le logement est bien moins important que les pistes cyclables... Ou doit-on les opposer? (*Remarque.*) Ou bien, quelles sont les priorités? Le logement est une priorité et la manière de traiter dignement les personnes en est une autre! Traiter les personnes dignement, même si elles ont le malheur de dépendre des allocations et des subventions, parce que c'est un malheur et que personne – personne! – dans cette République ne rêve d'être aux allocations! Personne ne rêve d'un logement social au minimum, où on lui dit dans combien de pièces il doit vivre! C'est une nécessité, une obligation. Mais, de grâce, ayez un peu de respect pour la dignité des pauvres!

**M. Jacques Baud** (UDC). Enfin j'ai le texte... Je l'ai lu, je l'approuve. Nous avons eu, en commission du logement, de longues discussions et passablement d'inquiétudes pour les gens à l'AVS, à l'AI, pour certaines personnes qui n'ont pas des moyens énormes pour vivre. Pour des gens qui habitent depuis de très nombreuses années dans un immeuble et qui devront partir, pour ces personnes qu'on oblige à accepter de fait les nouveaux règlements sans pouvoir discuter.

Ce projet d'arrêté va dans le bon sens. C'est ce que nous avons demandé à la commission du logement et nous sommes prêts à le voter.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Mesdames et Messieurs, pour clore le débat sur la présence ou non de ce projet d'arrêté dans nos enveloppes, je peux vous confirmer – nous avons pris nos renseignements – qu'il faisait bien partie du lot des documents envoyés le 29 mai 2009. Effectivement, son traitement a un mois de retard et tout se fait donc dans les règles de l'art.

Il n'y a aucune critique à faire sur la forme, si ce n'est le manque de courage politique du groupe socialiste et du groupe des Verts... Sachant qu'ils n'auront probablement pas la majorité de l'Alternative pour refuser ce projet d'arrêté mais une majorité de la droite et d'A gauche toute! contre eux, ils cherchent des vices de forme au lieu de débattre sur le fond. Je suis bien aise de le dire aujourd'hui, parce qu'on reproche en permanence aux libéraux, notamment, de jouer sur la forme!

Ceci étant dit, ce qui intéresse les libéraux et, bien évidemment, celles et ceux qui nous écoutent, c'est le fond. Ce projet d'arrêté a un sens par rapport à un règlement que nous n'avions pas voté, je le rappelle, parce que nous considérons que la commission du logement n'avait pas travaillé dans les bonnes conditions. Maintenant, ce règlement est là, mais s'il est là, au moins que les choses se fassent conformément au droit et dans le respect des locataires de la GIM!

Le projet d'arrêté du groupe A gauche toute! va dans le bon sens et nous le soutenons, notamment la lettre m), qui va à l'encontre de cet abus de droit – il faut le qualifier tel qu'il est – qui consiste à demander aux locataires de signer maintenant cet avenant au contrat et à leur dire, à partir de là: «Vous n'aurez pas votre mot à dire et vous n'aurez qu'à avaler ce qu'on vous donne à manger, n'importe quelle modification...»

Non, cela ne marche pas ainsi! En démocratie, il y a des règles et, pour les locataires de la GIM, des droits fondamentaux. Nous, les libéraux, nous sommes pour le respect de ces droits. Même si nous étions contre ce règlement, il doit contenir un minimum de choses qui soient aujourd'hui conformes à la loi. Pour cette raison, nous voterons ce projet d'arrêté. Nous voulons qu'à chaque modification il y ait une possibilité, pour les gens qui vivent dans les immeubles de la GIM, de décider de signer ou non l'avenant de ce contrat, et non pas que le fait du prince leur soit imposé.

**La présidente.** Je m'adresse à la personne qui est debout à la tribune du public: je vous prie de m'excuser, Monsieur, mais le public est censé être assis, selon l'article 35 de notre règlement. Si vous pouviez prendre place, s'il vous plaît... Je vous remercie infiniment.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Je tenais à dire tout d'abord que je suis très satisfait de ce projet d'arrêté. Dans le passé, A gauche toute! avait soutenu une interpellation urgente déposée par le Parti démocrate-chrétien, laquelle concernait justement toutes ces personnes âgées choquées, voire déstabilisées par le courrier de la GIM.

De toute évidence, le Parti démocrate-chrétien soutiendra ce projet d'arrêté PA-98. Je pense en toute sincérité qu'il ne fait que rétablir une certaine justice, et ce monde a toujours besoin de plus de justice.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Je reprends la parole pour faire quelques observations sur le déroulement de ce débat ce soir. Malgré tout, on nous dira que nous

cherchons des arguties. Ce n'est pas vraiment mon caractère, mais là je trouve que les choses se passent effectivement d'une manière assez bizarre.

Premièrement, il se trouve que nous avons des intercaucus avec A gauche toute! et les Verts – le dernier a eu lieu lundi à midi. En général, nous avons quand même la loyauté de nous annoncer ce que nous prévoyons en matière d'urgences. En l'occurrence, rien ne nous a été annoncé. Par conséquent, je ne remercie pas vraiment le nouveau chef de groupe d'A gauche toute! qui soit a oublié de faire son travail comme il faut, soit n'a pas eu le courage de dire ce qu'il avait à dire. (*Protestations.*)

Deuxièmement, il est aussi un peu bizarre de la part de la nouvelle présidente – également élue d'A gauche toute! – de faire passer ce débat ce soir, avant d'autres points de l'ordre du jour annoncés grâce aussi à des motions d'ordre. Il y a le troisième débat sur l'initiative IN-2, le rapport PR-686 A sur la Boîte à boulots, dont nous avons obtenu antérieurement, par une motion d'ordre, qu'il passe à l'ordre du jour ce soir et, tout à coup, nous ne savons pas trop par quel mystère, nous nous retrouvons à discuter de cette urgence de dernière minute avant les vacances d'été, parce qu'il faut visiblement se placer dans la course au Grand Conseil.

Voilà déjà deux manières pas très sympathiques ni très orthodoxes de fonctionner. Enfin, j'aimerais quand même dire aussi qu'il se trouve qu'une commissaire de la commission du logement, issue d'ailleurs du même sous-groupe que M<sup>me</sup> Wenger qui s'est exprimée tout à l'heure, c'est-à-dire des Indépendants de gauche, est très fière de raconter *urbi et orbi* que ce règlement est en fait le sien, que c'est elle qui l'a négocié et concocté, et qu'elle a bien dû avaler la couleuvre de le mettre au bilan de la magistrate socialiste.

Il est quand même assez cocasse que ce règlement si magnifique, qui serait issu du sous-groupe des Indépendants de gauche, soit finalement remis en cause par ce même groupement, ce soir, avec une motion d'ordre et des alinéas dont nous n'avons même pas encore connaissance et sur lesquels il faudrait se décider en dix minutes...

Je plaide donc en disant que ce règlement a mis des mois à être élaboré et qu'il a finalement été voté par une majorité de ce plénum. Or le minimum serait que ce nouvel article 17, que personnellement je n'ai même pas encore lu, soit au moins renvoyé à la commission du logement.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Vous avez absolument raison, néanmoins, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno étant présente, j'ai jugé bon de faire passer cet objet maintenant. Si vous le souhaitez, on peut carrément arrêter là le débat et passer à l'initiative IN-2... (*Protestations.*) Mais il me semble que

nous avons voté l'urgence et commencé le débat... (*Brouhaha.*) Non, mais je ne sais pas, il semblait y avoir un problème de procédure, alors je m'en explique...

Madame Martine Sumi, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Ce n'est pas sur cet objet, mais j'avais la même intervention que M<sup>me</sup> Brunier tout à l'heure, puisque j'étais directement concernée. Mais nous nous sommes parlé et c'est en ordre pour moi.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Au groupe radical, nous sommes prêts à voter en l'état. Nous avons déjà étudié cet objet. Nous nous rappelons les déclarations de la magistrate, il n'y a pas si longtemps, à un quotidien de la place. Elle disait que 50% des locataires de la GIM n'avaient peut-être rien à y faire. Nous avons soutenu le règlement en commission et nous continuerons à défendre tout ce qui concerne les locataires.

Nous trouvons un peu corsés ou cavaliers les avenants du bail à loyer selon lesquels les gens n'ont qu'une semaine pour accepter et signer les éventuelles modifications ultérieures du règlement. Tout cela pris en l'état, il est clair que nous soutiendrons les locataires. Chacun prend ses responsabilités, comme il le veut où il le veut, mais nous, nous voterons le projet d'arrêté en l'état.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je parlerai du projet d'arrêté PA-98, parce que je n'ai pas lu la lettre en question. Tout ce que je sais – je me suis quand même renseignée – c'est que cette lettre proposait une hotline pour rassurer les gens. Je pense que ces personnes-là peuvent appeler le département.

Il me semblait que l'Asloca avait aussi conseillé aux locataires de signer ces avenants. A priori, je n'imagine pas que cette association aille contre les locataires. C'est donc pour cette raison que nous ne voyons pas vraiment d'urgence à ce débat, d'autant, comme cela a été dit, qu'un certain nombre d'objets clairement identifiés comme urgents sont à notre ordre du jour.

Ce sera tout pour le fond. J'espère maintenant que ce projet d'arrêté ira en commission, où nous pourrons en parler. Nous verrons ce que nous en ferons.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre n'entre pas en considération quant aux divergences exposées entre certaines composantes de l'Alternative.

Je dirai simplement que la gauche n'a pas le monopole de la préoccupation de la situation des aînés locataires de la Ville de Genève. D'aucuns disent avoir soigneusement étudié ce projet d'arrêté, mais ils devraient reprendre leur texte et le lire de manière un peu plus approfondie.

La rédaction de la lettre l) de l'article unique crée des inégalités. Eh oui... C'est pourquoi il serait plus sage que la commission du logement, dont c'est justement la mission, lève toutes les ambiguïtés.

C'est pourquoi notre groupe, tout en entrant en matière, comme l'a exposé mon collègue Jacques Baud, vous invite à renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du logement, qui pourrait se réunir lundi prochain déjà. Nous sommes encore au mois de juin.

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut savoir raison garder. Je pense que nous ne sommes pas là pour évoquer les cacophonies internes de nos partis... En fait, ce projet d'arrêté est la conséquence des inquiétudes que nous avons déjà soulevées, inquiétudes dont nous ont fait part les personnes âgées. Je ne vois aucune raison, comme disait M. Hämmerli tout à l'heure, pour que nous bottions en touche. Ce projet d'arrêté PA-98 est un bon projet, il rassurera les gens et je ne vois absolument pas pourquoi nous ne pourrions pas le voter immédiatement.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Pour vous rassurer, je reçois ce projet d'arrêté tout à fait sereinement. Je m'étonne quand même que vous ayez réglé tout ça si peu de temps et qu'à la faveur d'inquiétudes de personnes âgées – mais nous y reviendrons – vous ayez besoin de remettre sur l'ouvrage le métier que vous avez si patiemment étudié.

D'abord, je réponds à quelques critiques adressées par M<sup>me</sup> Wenger. Elle dit que toutes les directives ne sont pas accessibles, puisque certaines seraient en cours d'élaboration... (*M<sup>me</sup> Wenger quitte la salle.*) Ah, voilà que M<sup>me</sup> Wenger nous a quittés... Eh bien, tant pis! Je parle à son groupe, qui lui transmettra.

M<sup>me</sup> Wenger fait donc un procès d'intention au département, à la fonction publique municipale dans son ensemble, à la magistrate en particulier – à la magistrate, on peut comprendre, à la fonction publique dans son ensemble un peu moins, parce qu'on entend très souvent M<sup>me</sup> Wenger la défendre – en disant qu'en définitive on aurait des directives officielles, puis on en aurait d'autres, que nous serions en train de rédiger, qui ne seraient pas accessibles, qui seraient des directives cachées...

Ces directives sont sur le site internet de la Ville de Genève et elles sont toutes accessibles au public. Nous avons pour coutume de faire ce que nous disons et de dire ce que nous faisons. Or les directives qui devaient être rédigées l'ont été et elles sont accessibles. D'ailleurs, un quotidien de la place mettait en exergue le fait qu'on trouvait désormais sur le site internet de la Ville l'ensemble du patrimoine financier de la Ville de Genève – pas uniquement les immeubles, mais aussi les parkings, les établissements publics, les arcades commerciales... Enfin, la totale, avec les directives, le règlement et tout!

C'est là une première réponse à ceux qui disent que nous serions en train de légiférer ou de réglementer en cachette. C'est faux! Je vous mets au défi de venir me montrer, preuves à l'appui, que nous faisons des choses que nous n'aurions pas dites et pour lesquelles nous aurions des pratiques honteuses et réprimandables. C'est le premier point.

On dit ensuite que nous demandons aux personnes de s'engager à l'aveugle et que nous n'aurions pas dû envoyer ces courriers. Mais il s'agit de courriers que l'administration envoie parce que vous avez réglementé! A partir du moment où vous réglementez, il y a un délai d'entrée en vigueur du règlement; ce délai est passé, mais il faut bien que la machine administrative commence à fonctionner et il faut des courriers!

Il est assez piquant d'entendre certains retournements de discours. Aujourd'hui, on nous dit: «Oui, mais on avance l'épée de Damoclès en disant aux gens qu'ils seront fiscalisés s'ils ne signent pas l'avenant...» Mais on sait depuis le début qu'on sera fiscalisé si on ne signe pas l'avenant! Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Ce discours-là a été tenu au niveau de l'Etat. Vous l'avez tout entendu et, si ce n'est pas le cas, vous l'avez lu, parce qu'il s'agit de courriers – n'est-ce pas, Monsieur Baud, qui êtes en commission du logement? – rédigés par le conseiller d'Etat en charge des finances. Il assumait le fait que, si les personnes sont au bénéfice d'une prestation supplémentaire, il y a fiscalisation, à l'instar de ce qui se passe avec l'allocation de logement.

Mais que n'a-t-on pas entendu en commission du logement, Mesdames et Messieurs? Qu'on n'allait quand même pas fiscaliser l'aide de la Ville, que ce que donnait la main gauche, la main droite n'allait pas le reprendre... Enfin, plongez-vous dans les débats du Conseil municipal et, pour celles et ceux qui sont intéressés, de la commission du logement! Vous verrez que si on nous dit aujourd'hui qu'il n'y a pas de honte à payer l'impôt, en commission du logement, lors du débat sur la fiscalisation, ce discours ne faisait pas du tout l'unanimité...

Au contraire! Mais le Parti radical n'était pas dans cette majorité, puisque M. Gregory Baud, qui désormais a quitté cette enceinte, disait: «Il n'y a pas de honte à payer l'impôt, c'est un système de solidarité, de répartition équitable des richesses. Pour nous, l'aide personnalisée doit être fiscalisée.» C'était la cohérence de

vos discours. Aujourd'hui, j'entends des personnes dire le contraire de ce qu'elles ont toujours soutenu en commission, je tenais quand même à le rappeler...

On nous dit que les gens ont le couteau sous la gorge. Non, les gens n'ont pas le couteau sous la gorge! Aujourd'hui, 80% des locataires qui étaient au bénéfice de l'aide personnalisée ont signé l'avenant. Pourquoi l'ont-ils signé? D'abord, parce qu'une partie d'entre eux n'ont pas envie de la fiscalisation de l'aide personnalisée. Nous pouvons les comprendre. Ensuite, parce que, en dépit de ce que vous nous dites, le travail sur le règlement et les directives a été bien fait, et je ne suis pas la seule à l'affirmer.

En effet, il y a quelques semaines, *Le Courrier* publiait un article écrit par un journaliste qui suit avec passion vos débats. Ce journaliste est allé voir les milieux de protection et de défense des locataires. Ces milieux, en tant que magistrate en charge du logement, je les ai souvent contre moi en Commission de conciliation en matière de baux et loyers et contre moi au Tribunal des baux et loyers. Ce n'est donc pas pour me faire une fleur, à moi la bailleresse, qu'ils disent que le règlement de la Ville de Genève est un bon règlement, que les directives sont de bonnes directives et que l'avenant, dans l'écriture juridique qui est la sienne, est correct.

Vous proposez, dans un des deux alinéas, que l'avenant n'engage pas les locataires sur des modifications ultérieures. Il manque d'ailleurs un «e» à «ultérieures», et rien que pour cela le passage en commission est un bon passage... (*Corrigé au Mémorial.*) Qu'est-ce que cela signifie, concrètement? Cela signifie que si vous, Conseil municipal, vous modifiez la substance réglementaire que vous vous êtes appropriée en changeant le taux d'occupation, ou le barème, ou je ne sais quoi encore, vous devrez forcément repasser devant le Conseil municipal.

Mais imaginons que vous décidiez, par exemple, d'améliorer le fonctionnement de la commission d'attribution en faveur de l'ensemble des locataires de la Ville de Genève en modifiant sa composition et en lui ajoutant un membre – parce que vous auriez constaté une marge de manœuvre assez étroite. Il s'agirait d'une modification mineure et il n'y aurait pas nécessité de passer à nouveau devant le Conseil municipal ni, pour l'administration, de refaire tout l'exercice qui consiste à envoyer des avenants, et ainsi de suite...

En Suisse et à Genève – les milieux de la droite le savent et ils sont les premiers à le dire – le droit en matière de protection du locataire est très complet. Le locataire est très bien protégé et, chaque fois qu'on veut voter sur des dispositions qui touchent le logement et le locataire, un des premiers arguments que nous entendons, à gauche, est celui-ci: «Vous avez créé un sérail réglementaire et législatif tellement fort qu'on ne peut plus rien bouger à Genève... Dès qu'on modifie quelque chose en matière de fiscalité et de logement, on passe par des votations et des référendums obligatoires, et toute la population genevoise se prononce.»

Ne croyez donc pas que les dispositions en matière de droit du bail sont en défaveur des locataires, à Genève, et c'est heureux! Elles sont en faveur des locataires. Vous pouvez mettre votre alinéa, mais concrètement, lorsque vous changerez une virgule dans le règlement, même en faveur des locataires, nous devons, nous, au niveau de l'administration, de la GIM, engranger une masse de travail administratif très conséquente pour près de 5000 baux et environ 10 000 locataires.

Mais si le Conseil municipal, avec sa commission du logement, souhaite que ce travail soit fait, ce travail sera fait. Chaque fois qu'une virgule sera changée, chaque fois que vous créerez une disposition qui favorise le locataire, nous remettons en route toute la machine. Mais vous allez me faire un plaisir, Mesdames et Messieurs, c'est qu'au budget 2010 ou 2011 vous allez tous me voter des postes supplémentaires pour la GIM, parce que les forces que nous avons aujourd'hui ne suffiront pas chaque fois...

Allez... Une petite échéance électorale s'approche et on décide de bouger quelque chose dans le règlement, de remettre en marche toute la machine, de renvoyer des avenants, parce que, tout à coup, on n'est plus neuf ou huit – je ne sais plus – en commission d'attribution, mais un de plus ou un de moins. On n'a pas un représentant du Service social, mais on en a deux. Eh bien, ce sera un travail gigantesque. D'accord, on peut le faire, il n'y a pas de souci, vous me voterez les postes et tout ira bien dans le meilleur des mondes!

Maintenant, j'en viens à la deuxième proposition et l'ajout de la lettre l)... Vous n'avez pas tous le texte, alors je la lis, c'est instructif pour ceux qui nous suivent: «Toute modification des conditions locatives applicables à un locataire bénéficiaire d'une rente AVS ou AI ou domicilié durant vingt ans au moins, dans le même logement de la Ville de Genève, doit être adaptée en fonction de son âge et de sa situation personnelle, notamment sur le plan familial et financier.»

Mesdames et Messieurs, pour celles et ceux qui disent que cet alinéa protégera le locataire, je rebondis sur les propos fort pertinents de votre collègue Jacques Hämmerli. Allez-y, mais votez cet alinéa! Il a raison, votre collègue Hämmerli! Là est la porte grande ouverte à l'arbitraire! Une fois que vous l'aurez voté, dans le service de la GIM – aujourd'hui M<sup>me</sup> Salerno, demain Madame X ou Monsieur Y – on appliquera comme on veut le fait que les personnes doivent avoir un logement adapté à leur âge, à leur situation familiale et financière. Sur quels critères et dans quel sens va-t-on évaluer leur condition personnelle? Je l'ignore, mais, à la GIM, on se débrouillera...

Je vous mets en garde. Vous pensez protéger une population en lui garantissant je ne sais trop quoi. Vous ne la protégez pas, vous êtes en train de faire ce que votre collègue Hämmerli vous a dit. Un des objectifs du travail de ces derniers mois était d'en finir avec cinq règlements qui coexistent. Maintenant, tout le monde est traité de la même façon, puisqu'il y a un seul règlement et des

directives. Le tout est sur le site internet de la Ville de Genève, on sait comment ça fonctionne, il y a une commission d'attribution, avec des personnes extérieures... Vous avez fait ce boulot-là il y a quelques mois et maintenant, dans le feu de l'action, vous voulez réintroduire des dispositions pour aider les gens. Mais elles n'aideront pas les gens!

Par contre, elles aideront l'administration... Le jour où vous ne serez pas contents, vous nous direz: «Attendez, Madame Salerno, M. Machin m'a écrit... Puis ma voisine, M<sup>me</sup> X, m'a dit cela... Concrètement, comment fonctionne la GIM? Comment évalue-t-on l'âge, la situation personnelle, sur le plan familial et financier?» Alors là, je ne sais pas comment nous pourrions vous répondre. J'espère que vous n'aurez pas à apporter cette réponse et, pour la personne qui aura cette charge politique-là, bien de la chance, parce qu'elle n'arrivera jamais à vous convaincre ni à désamorcer les craintes! Vous allez recréer ce système, qui était quand même miné par une très forte inégalité de traitement, parce que cinq régimes réglementaires coexistaient.

Maintenant, la question de dire qu'il faut botter en touche les inquiétudes... C'est clair, chaque fois qu'on change quelque chose et qu'on s'affirme dans une position claire – ce que vous aviez fait avec le règlement – on bouscule une façon de faire. On peut créer une incertitude et les inquiétudes sont légitimes, mais je rappelle quand même que le service public Ville de Genève a mis en place des moyens conséquents – M<sup>me</sup> Moratti Jung le disait – avec une hotline, des rendez-vous pour tous les locataires qui les ont demandés et une réponse à tous les courriers.

La matière est dense. Le droit au logement n'existe pas vraiment, même si nous avons de très bonnes protections légales à Genève. La première, j'appelle de mes vœux un vrai droit au logement, où tout le monde a droit à un toit et à un logement décent. J'entends que des inquiétudes existent au sujet d'une denrée aussi rare que le logement, dans un canton où on a tellement de peine à en construire, notamment pour les populations les plus précarisées.

Mais quand vous êtes venus, Parti démocrate-chrétien et Entente, avec l'interpellation urgente I-194 – néanmoins «constructive et positive!» – je vous ai dit: «D'accord, les personnes âgées ont peur, passez-moi les dossiers, montrez-moi les locataires, et je ferai en sorte qu'il y ait un suivi et une explication de texte au niveau du département.» Je peux imaginer que l'explication de texte ne soit pas toujours aisée pour un public âgé ou un public allophone. Bref, j'entrais en matière sur tous ces points et je suis venue vers vous, le Parti démocrate-chrétien...

**La présidente.** Madame la conseillère administrative, je vous prie de conclure, s'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* Je conclus, Madame la présidente, avec beaucoup de plaisir. Je suis venue vers vous, mais je n'ai malheureusement rien reçu, ni les dossiers ni les courriers. J'entends qu'on ne veuille pas me les donner par crainte des mesures que je pourrais prendre à l'encontre des locataires, alors je vous ai dit de les adresser à mon directeur. A ce jour, je n'ai toujours rien.

Les inquiétudes, nous voulons bien les désamorcer, mais, pour les désamorcer, il nous faut un peu de concret, des dossiers avec des noms, des personnes, des attitudes, des choses que nous aurions mal faites et, à partir de là, nous nous améliorerons. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Et M<sup>me</sup> Salerno de terminer son allocution sous les applaudissements de son parti préféré... (*Rires.*) Je dirais de nos partis préférés, me rappelle M. Tornare. Maintenant, quelle est la démonstration qui nous a été faite? Et pourquoi cite-t-on le Parti démocrate-chrétien? Mais la démonstration est simple. M<sup>me</sup> Salerno, durant toute son intervention, nous a dit: «Le règlement, rien que le règlement, toujours le règlement, c'est ce qui compte!»

Et nous, les démocrates-chrétiens, que disons-nous? Eh bien, il y a des appréciations personnelles, des appréciations de la situation. On peut l'affirmer pour le logement, mais d'autres secteurs méritent aussi une appréciation, c'est une question de philosophie, de vivre ensemble. Alors, M<sup>me</sup> Salerno a beau jeu de dire: «Donnez-nous les noms!» Nous les avons, les noms! Nous en avons d'ailleurs parlé. J'ai même dit à M<sup>me</sup> Salerno où cela se passait, dans quelles rues. Mais non, je n'ai pas envie de donner le nom de la personne ou des personnes qui nous ont contactés, tout simplement parce que je ne veux pas mettre ces familles sous pression.

Le message politique que nous sommes en train de faire passer à M<sup>me</sup> Salerno est le suivant: il y a des appréciations de la situation et il ne suffit pas de dire que seul compte le règlement, rien que le règlement, toujours le règlement... Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qui rend la vie à Genève de plus en plus insupportable.

Quelque chose ne va plus lorsque les agents municipaux et les policiers colent n'importe comment les citoyens sans aucune appréciation des situations. A gauche, on croit que la justice, c'est le règlement, rien que le règlement, et on n'est même plus capable de discuter avec les citoyens pour essayer d'apprécier les situations qui méritent de l'être. Le pouvoir, ce n'est pas seulement appliquer le règlement, c'est aussi évaluer les situations.

Vous avez le pouvoir, alors sachez aussi apprécier les situations avec un peu plus d'humanité! Nous n'avons pas cessé de le dire – et nous continuerons à

le dire! – parce que nous voulons une certaine cohérence, une certaine harmonie entre les gens qui dirigent et ceux qui vivent dans cette ville. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai un peu l'impression que nous sommes dans une discussion qui est hors de la réalité. Il y a quelques années, je suis allée à Rotterdam avec la commission des visiteurs de prison du Grand Conseil. Nous avons visité les prisons destinées aux «articles 43», c'est-à-dire aux personnes qui sont en si grande difficulté que nous savons qu'elles ne sortiront probablement jamais.

Ce que nous avaient expliqué les Hollandais à l'époque, c'est qu'il n'y a pas de peines définitives aux Pays-Bas. Ainsi, on rediscute et on réévalue tous les deux ans la peine d'une personne, même si elle a été condamnée à vie pour quelque chose d'extrêmement grave, afin qu'elle ne perde pas l'espoir.

J'ai l'impression que c'est ce que nous avons oublié de prendre en compte dans le dossier qui nous occupe et, en cela, je suis d'accord avec M. Lathion, qui vient d'intervenir. C'est-à-dire que nous pensons, contrairement à certains dans cette enceinte, que c'est un bon règlement, que nous avons fait le meilleur travail possible, mais qu'il va falloir nuancer les choses, en tout cas dans la manière de communiquer.

Or la manière de communiquer choisie par le département inquiète beaucoup de gens. Comme vous le savez, avoir un logement, c'est très abstrait. Non, non, des gens vivent depuis trente, quarante, cinquante ans au même endroit. Ces personnes, si elles vivent depuis cinquante ans dans le même appartement et dans le même quartier, ont un certain nombre d'habitudes. Elles sont probablement des personnes âgées et j'ai envie de dire: on ne change pas quelqu'un qui vit dans un quartier depuis cinquante ans comme un jeune couple qui passe de trois à quatre enfants peut changer de quartier de manière plus souple.

Or c'est cela qui nous choque. Les personnes qui sont venues nous voir pour nous montrer les courriers qu'elles ont reçus étaient désemparées – mais désemparées à plus d'un titre. Ce sont des personnes âgées et elles nous ont dit: «Oui, mon appartement est un petit peu trop grand et j'accepterais éventuellement un appartement plus petit pour autant, comme je suis au bénéfice d'une aide personnalisée, qu'on me donne une petite aide pour faire le changement, pour le déménagement...»

Mais pas seulement... Elles aimeraient bien rester dans le quartier où elles ont organisé leur vie et sont sociabilisées, où elles ont leurs amis, leurs habitudes, leurs commerçants, leur médecin. Elles sont nombreuses, ces personnes-là. Nous savons que ce n'est pas inéluctable et que chacun peut changer. Oui, mais

ces courriers qui ont été envoyés sont des courriers qui inquiètent. Ils mettent les gens mal à l'aise et quand on leur présente comme une menace le fait qu'ils seront obligés de payer des impôts, vous entendrez bien qu'ils ne considèrent plus l'impôt comme une solidarité, mais comme une punition!

Or, est-ce notre rôle de faire les choses, comme on dit dans mon quartier, à l'arrache, sans tenir compte des situations? Et là, je suis d'accord avec M. Lathion, il y a une manière de nuancer. Une hotline a été mise en place, mais je vous défie d'expliquer à ma voisine du dessus ce qu'est une hotline! Elle ne sait même pas ce que cela représente.

Tout cet accompagnement, qui devrait être inclus, évident, induit par le travail que nous avons fait sur le règlement, ne semble pas être considéré. Je veux bien mettre cela sur le compte de la jeunesse de notre magistrate, je veux bien le mettre sur le compte... (*Remarque de M<sup>me</sup> Salerno.*) Oui, ce sont vos services, pour moi c'est la même chose! Le Parti socialiste n'a pas reçu les papiers et les chefs de groupe ne discutent pas entre eux... Il faut arrêter de parler à côté! Vous êtes responsable de votre propre département, comme chacun des magistrats ici, et c'est à vous que nous nous adressons et pas à vos fonctionnaires, c'est votre travail!

Ces courriers ne sont peut-être pas signés par vous, mais ils viennent en tout cas de vos services et, pour le moins, dans quelque chose d'aussi sensible que d'expliquer aux gens qu'on changera leur appart pour un plus petit, qu'ils iront peut-être dans un autre quartier, qu'on augmentera leur loyer ou qu'ils auront peut-être un loyer moins important, tout cela, il faut l'expliquer! Il ne suffit pas d'envoyer des courriers comme ceux que nous avons en main et qui sont des courriers qui mettent les gens en grandes difficultés.

Quant au projet d'arrêté que nous avons présenté, effectivement, comme l'a dit tout à l'heure M. Hämmerli, il crée une différence de traitement. Oui, c'est vrai qu'on ne traite pas une personne de 25 ans comme une personne de 70 ans. Je suis désolée, on ne traite pas une personne à l'AI ou à l'AVS de la même manière qu'un jeune couple en pleine ascension dans la construction de sa vie. Oui, il y a une différence de traitement! Nous y tenons beaucoup et ça s'appelle la nuance! Ce n'est pas une différence de traitement, c'est une nuance dans la manière de s'adresser aux gens et de leur présenter un projet.

Or, ce que je regrette, c'est que ce règlement, qui initialement était un bon règlement, tout à coup commence à devenir la bête noire des locataires de la GIM. La GIM est déjà la bête noire des locataires de la Ville, si en plus le règlement de la GIM devient la bête noire, on n'en sort plus...

Tout à l'heure, la magistrate nous a expliqué que nous serions obligés de revenir devant ce plénum s'il fallait changer une virgule. J'ai totale confiance en la

magistrate qui siège aujourd'hui, mais, demain, il y en aura un autre. Que puis-je attendre et que puis-je espérer? Est-il impossible qu'il soit édicté des directives qui ne correspondent pas à notre manière d'envisager le logement social? Et nous ne pourrions pas revenir devant ce plénum, parce que nous aurions déjà décidé que les changements sont inclus dans ce qui est signé?

Mais c'est absurde de signer un tel blanc-seing à un magistrat! Il ne s'agit pas en l'occurrence de M<sup>me</sup> Salerno personnellement, mais du magistrat en charge du logement, que visiblement notre discours n'intéresse pas puisqu'il est en pleine discussion alors que nous parlons de son département... Je veux dire que nous pouvons avoir quelques doutes et s'il faut venir devant ce plénum pour changer une virgule, eh bien oui! J'ai envie de savoir quelle virgule on va changer, et à quel endroit, et pourquoi. Dans ce cas, le projet d'arrêté PA-98 qui vous est soumis est parfaitement bien rédigé et il remplit son rôle.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Ce soir, j'ai vraiment l'impression qu'il y a une instrumentalisation de ce règlement et des locataires de la Ville et, surtout, un procès d'intention de la part du Parti démocrate-chrétien. En effet, aujourd'hui, je n'ai pas entendu parler de personnes qui auraient reçu leur congé de bail, mais de personnes qui ont reçu une lettre.

Cette lettre n'est peut-être pas délicate – je n'en sais rien, je ne l'ai pas lue – mais elle informe de quelque chose de vrai, à savoir que si ces gens ont une aide personnalisée et qu'ils ne signent pas ce nouveau règlement, ils seront fiscalisés. Je trouve normal, et je ne vois pas comment faire autrement, d'avertir les locataires de ce qu'ils risquent ou de ce qu'ils gagnent selon la décision qu'ils prennent. Ce n'est pas rien. Nous avons calculé en commission le pourcentage d'impôts supplémentaires si cette aide était fiscalisée et c'était quand même important pour une partie de la population. Il était donc bien de les informer.

En commission, nous avons bataillé ligne par ligne pendant des heures sur ce règlement. Nous avons redit à quel point il était important pour nous que les personnes âgées soient protégées, et nous avons reçu les garanties de la magistrate. Nous avons également bataillé pour une pièce supplémentaire par rapport au projet initial. Nous arrivons au terme de ce travail et l'encre n'est pas encore sèche que nous recevons ce projet d'arrêté en urgence.

J'imagine que vous n'êtes pas allés au bout de votre travail, mais avec tous les avocats de renom et les spécialistes que nous avons vus au chevet de ce règlement, je ne comprends pas non plus. Soit ils sont tous nuls, soit vous instrumentalisez, mais je ne vois pas pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui avec un débat urgent sur cette question.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L).** Nous avons aussi reçu des appels de personnes extrêmement effrayées de ce qui leur arrivait. J'ai proposé à l'une d'elles de se rendre jusqu'à mon étude et, passez-moi le détail, elle m'a dit qu'il ne lui était pas possible de traverser la ville en transports publics. Ses problèmes de santé sont tels qu'elle ne peut pas se déplacer, même en taxi.

En fait, nous nous demandons quand vous aurez le personnel et la possibilité, Madame Salerno, d'engager un directeur ou une directrice à la GIM, dans la mesure où nous avons appris que vous avez engagé des chargés de communication qui nous paraissent non prioritaires par rapport à la direction de la gérance, qui concerne toutes les personnes qui ont besoin d'un logement.

En outre, ce qui me choque et choque le groupe libéral, c'est le contenu d'une demande de donner un accord à une modification future qui n'est pas encore connue. C'est une erreur et un abus, et je conçois que cela soit perçu comme une forme de contrainte tout à fait intolérable.

Enfin, je tiens à rappeler ici que ce n'est pas le règlement de M<sup>me</sup> Salerno. Elle a demandé la suspension de la mise en vigueur du règlement dit Muller, qui était le premier règlement dans cette Ville qui unifiait tous ceux qui existaient depuis plusieurs décennies... (*Brouhaha.*) Par conséquent si, aujourd'hui, nous avons une situation nouvelle par rapport à ce règlement, c'est parce qu'on a perdu deux ans à attendre.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens parce que j'ai été membre de la commission du logement qui a élaboré le règlement de la GIM. J'ai bien entendu M. Lathion, du Parti démocrate-chrétien, et d'autres voix qui disaient qu'il fallait écouter les préoccupations des locataires.

Au Parti socialiste, nous partageons bien évidemment votre souci d'être à l'écoute des locataires et de leurs préoccupations. Mais jugez-vous pertinent de répondre à une préoccupation – que nous devons entendre – avec une modification réglementaire qui devra être communiquée aux locataires, en leur expliquant qu'elle est susceptible de les rassurer?

Tout à l'heure, j'ai entendu M. Lathion dire qu'on ne répond pas à tout «par le règlement, encore le règlement, toujours le règlement»... J'ai envie de dire oui, je vous suis, répondons d'une manière différente! Mais pourquoi alors modifier tout de suite un article du règlement pour dire aux locataires que nous les avons bien entendus et que nous avons compris leurs préoccupations? Je pense que recréer quelque chose est de nature à compliquer le débat.

J'aimerais quand même dire deux choses. Nous avons entendu tout à l'heure, et je partage l'avis de M<sup>me</sup> Moratti Jung, que les personnes âgées ne sont pas

les seules à connaître des difficultés économiques et les seules que nous devons écouter. Nous avons tout à fait intégré dans la problématique du règlement de la GIM le fait d'appliquer deux pièces de plus que le nombre de personnes, afin que les personnes âgées, notamment, puissent rester plus longtemps dans les appartements et aient la possibilité d'accueillir leurs petits-enfants, par exemple.

Pour une personne seule, occuper un deux-pièces à 20 ans n'est pas la même chose qu'à 40 ans. Il s'agit donc de prendre en compte les temps de la vie et de faire qu'une personne seule puisse, par exemple, avoir un trois-pièces et bénéficier au fond d'une dignité de vie, avec une chambre à coucher et un séjour pour recevoir ses connaissances.

En conséquence de quoi les personnes âgées, il faut le dire ici si elles écoutent le débat, ont lieu d'être rassurées. La réalité de leur situation a été prise en compte et défendue par tous les groupes en commission du logement. Nous avons rappelé combien il était important qu'elles puissent rester dans leur appartement dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, et c'est ce que nous avons voulu garantir. Mais à force d'introduire le doute, nous finirons par les plonger dans l'inquiétude, alors que nous devons les rassurer.

Je suis quand même étonnée de lire sous la lettre l) de l'article unique du projet d'arrêté les mots «domicilié durant vingt ans au moins»... Est-ce pour vous une égalité de traitement? On peut être une personne âgée locataire de la GIM depuis moins de vingt ans et avoir le droit de rester dans son appartement. Pouvons-nous avoir aussi une discussion sur le temps donné dans l'appartement? Des personnes âgées sont venues s'installer dans le canton de Genève sans être locataires de la GIM depuis vingt ans; elles mériteraient de pouvoir rester dans leur appartement. Quel est cet arbitraire qui fixe vingt ans?

Pour ma part, j'aimerais quand même que ces choses-là puissent être discutées un peu plus sereinement. Si vous n'avez pas pu présenter à la magistrature, pour des raisons x ou y, les cas dont parlent M. Lathion et les uns ou les autres, eh bien, vous les amenez en commission du logement! Nous les discutons et nous étudions la manière la plus pertinente de répondre à leurs soucis.

Mais répond-on aux soucis quotidiens des gens en créant d'autres règles, alors qu'elles ont vraiment été mises à plat? Encore une fois, il s'agit de protéger le quotidien des personnes, qu'elles soient âgées ou jeunes et actives, et de tenir un discours un peu plus global.

Si vous êtes dans l'inquiétude, je plaide pour un débat sérieux – éloigné de la polémique – car nous devons donner une réponse cohérente aux locataires. Renvoyons ce projet d'arrêté en commission du logement, car si nous le votions ce soir je vois bien que nous le ferions en nous disant que c'est une bonne opportunité, mais je ne suis pas sûre que ce soit la finalité de jouer à des questions politiques sur le vécu des personnes. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs, chers collègues, je rêve... C'est complètement surréaliste! M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio vient de faire la démonstration même de ce que nous reprochons au système et à certains partis de gauche, c'est-à-dire un certain dogmatisme! Il y a un règlement, M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio vient de l'affirmer, alors circulez, il n'y a plus rien à voir! Ce règlement, on va l'appliquer. Ce règlement n'est plus au service de l'homme, c'est l'homme qui sera au service du règlement... (*Protestations.*) Et cela durant toute sa vie! Non, mais écoutez, c'est vraiment... (*Brouhaha.*) Oui, Mesdames, chers collègues, vous tombez dans le grotesque! Si nos partis, qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre, sont en train d'évoquer un problème, c'est parce qu'il y a des faits. M<sup>me</sup> Magnin vous l'a dit tout à l'heure, M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio aussi.

Nous sommes vraiment dans un système que nous ne pouvons que déplorer. On nous dit: «Mais donnez-nous les noms des personnes! Elles viendront en commission s'expliquer...» C'est comme devant un tribunal... (*Exclamations.*) Mais, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas dans un système totalitaire! C'est peut-être votre manière de voir la vie, nous ce n'est pas ainsi que nous concevons la politique, et nous continuerons à nous battre.

Nous pensons que ce projet d'arrêté peut être voté ce soir sur le siège. Mais nous voyons bien que vous voulez vous donner du temps, sous prétexte que vous n'avez pas lu le document que nous avons tous. C'est assez bizarre quand même: alors que l'Entente a réussi à organiser un caucus et à se mettre d'accord, vous, vous n'êtes pas d'accord... Vous avez besoin de temps pour vous organiser et, pour cette raison, vous voulez le renvoi de ce texte assez simple en commission.

Naturellement, le travail en commission prendra beaucoup de temps. Puis nous reviendrons ici dans la même composition pour parler de la même chose, mais nous aurons perdu beaucoup de temps et les gens seront toujours déstabilisés. Nous disons donc non. Mesdames et Messieurs, vous faites de la politique responsable et c'est ce soir qu'il faut voter ce projet d'arrêté! (*Applaudissements.*)

**M. Alexis Barbey (L).** Ce soir, nous avons l'impression de vivre un bon moment de la littérature mondiale... *Huxley or not Huxley, Kafka or not Kafka...* (*Remarque.*) Vous avez lu comme moi ces romans dans lesquels un homme seul est pris dans un engrenage administratif et ne sait plus comment se sortir de ces rouages, comment retrouver son autonomie, car il lui manque toujours un règlement, un porte-parole, un avocat qui connaisse les lois et les moyens de les faire appliquer.

Mesdames et Messieurs, ce soir, c'est un débat tout simple. Nous vous disons: «Voulez-vous que le règlement dirige la vie des hommes ou voulez-vous donner

la parole aux gens, pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits?» Vous êtes ce soir devant cette alternative extrêmement simple que vous a très bien présentée M. Lathion, et les libéraux n'ont qu'une réponse: comme toujours, l'homme doit avoir le dernier mot! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'aurais voulu répondre à deux remarques qui me semblent particulièrement pertinentes, puisqu'elles reviennent de manière récurrente. La première est de dire: «Les gens ont peur, ils sont inquiets et il faut désamorcer les craintes, les inquiétudes, et nous y répondons si nous votons ce soir le projet d'arrêté déposé.» Je vous l'ai dit, Mesdames et Messieurs, vous pouvez le voter, parce que ce projet d'arrêté accroîtra la marge de manœuvre de l'administration et, *in fine*, de mon département. Je ne m'opposerai pas à une marge de manœuvre plus large.

Je voudrais dire aussi que, désormais, on ne contacte pas uniquement certains partis politiques, mais également et tout à la fois M<sup>me</sup> Magnin au Parti libéral, M. Lathion, M<sup>me</sup> Wenger... Enfin, le contact est large. Tant mieux! Cela montre que vous êtes de vrais réceptacles des doléances et des craintes de vos concitoyennes et concitoyens.

Ce qui m'étonne quand même un peu, mais c'est un étonnement et je le pose comme un simple étonnement, c'est que les milieux qui d'habitude enregistrent ces craintes des personnes âgées – Pro Senectute, l'Avivo – ne sont pas venus à mon département pour me dire ou dire à mon directeur: «Nous avons a une difficulté particulière, c'est que nos membres, qui savent rédiger des pétitions et se faire représenter dans les parlements lorsqu'il s'agit d'enjeux importants, type la Constituante, nous téléphonent, nous écrivent, nous alertent, parce qu'ils reçoivent vos courriers et qu'ils ont peur...» Ces appels-là, nous ne les avons pas reçus d'institutions de défense des retraités aussi sérieuses que celles que je viens de citer, et j'ajouterais même, s'agissant des personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale, de groupes qui les défendent fort bien – et c'est heureux! – à l'instar de Pro Infirmis.

Personne ne nous a contactés. On aurait pu imaginer, Mesdames et Messieurs, que des milieux proches des locataires, qui les défendent, où la cotisation de base annuelle est de 50 francs – l'Asloca pour ne pas la nommer – soit saisis en Commission de conciliation en matière de baux et loyers... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Le groupe socialiste pourrait-il faire son caucus ailleurs, s'il vous plaît... (*Remarque.*) Eh bien oui, mais vous êtes chef de groupe, Monsieur...

*M. Jacques Hämmerli (UDC).* Mais, Madame la présidente, qu'est-ce qui vous prend? Ce sont les libéraux qui discutent...

**La présidente.** Ah, excusez-moi! Je ne vois pas... (*Chahut et remarque de M. Hämmerli.*) Absolument, nous avons tous beaucoup de peine à suivre... (*Brouhaha.*) Nous allons attendre un peu de calme pour que M<sup>me</sup> la magistrate puisse continuer...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* Je vous remercie, Monsieur Hämmerli, effectivement, j'ai vu que vous essayiez de suivre avec peine mes propos... (*Rires.*) Je disais donc qu'on aurait pu imaginer une pluie de contestations devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers. Mais cette pluie-là, elle n'est pas arrivée, Mesdames et Messieurs.

Alors vous me dites: «Oui, mais les gens ont peur...» Mais je peux vous assurer que les gens, lorsqu'ils sont dans les difficultés face au logement, même s'ils ont peur, même s'ils ont des difficultés ou s'ils sont atteints dans leur santé physique ou mentale, parviennent quand même souvent, pour bon nombre d'entre eux, à aller, peut-être pas vers un avocat privé, mais en tout cas vers des mouvements et des avocats collectifs qui les défendent.

Nous n'avons pas eu cette pluie de contestations devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers. Alors, l'Avivo n'a pas été contactée, ni Pro Senectute ni Pro Infirmis, l'Asloca non plus... Mais, en revanche, dans cette salle, beaucoup de personnes ont été contactées... D'accord, j'en prends acte. Tant mieux pour vous, mais je m'étonne.

Maintenant, le deuxième point sur lequel je souhaite revenir, c'est quand, notamment, le représentant du Parti démocrate-chrétien dit: «On va appliquer le droit, rien que le droit, et on ne fera pas attention aux cas particuliers.» Mais je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, dans tous les articles importants du règlement, vous avez voté des cas de rigueur.

Cela veut dire quoi, des cas de rigueur? Des cas de rigueur, c'est la possibilité, pour l'administration, de déroger. Mais l'administration ne dérogera pas n'importe comment. L'administration dérogera, et c'est vous qui l'avez demandé, sur la base des directives. De la sorte, quand vous devrez évaluer les dérogations de l'administration, vous aurez une base et des directives édictées que vous avez discutées, je vous le rappelle.

Alors, qu'on ne vienne pas faire le procès du département, de la GIM, de je ne sais trop qui, de M<sup>me</sup> Salerno, en disant: «Elle ne fera pas attention à la personne,

mais nous, ce qui nous importe avant tout, c'est la personne...» La personne, vous l'avez protégée contre les abus de l'administration en incluant le principe des cas de rigueur. Mais, ce soir, vous allez retirer en partie cette protection – M. Hämmerli avait raison – et introduire de l'arbitraire.

Finalement, il serait intéressant, dans un autre lieu, d'avoir un débat philosophique sur la manière de concevoir son rôle quand on est au pouvoir. Vous dites: «Madame Salerno, vous ne devez pas juste vous baser sur le règlement, vous devez aussi savoir apprécier les situations.» Or, en tant que magistrate, Mesdames et Messieurs, dans un Etat de droit, je pense qu'il est important que je reste collée au règlement que vous avez voté et à son esprit. Vous avez voulu ce règlement, vous en avez débattu en commission et en plénière.

Il est important que nous ayons pour guide, l'administration et moi-même, les propos que vous avez tenus, les textes que vous avez votés. Mais si j'introduis l'élément des impressions propres de la magistrate, je fais la politique comme elle s'est pratiquée pendant des années, en disant: «Il y a un problème, on peut le régler, on prend rendez-vous avec la magistrate, on va dans son bureau et on verra bien *in fine* ce qu'il en ressort...»

Mais quand on fait cette politique-là pendant des années et sans aucun garde-fou, on se retrouve devant des situations totalement inégalitaires. Un jour, M<sup>me</sup> Salerno, en fonction de son appréciation personnelle, aurait le pouvoir de dire que ce sera différent pour la famille X ou Y, ou de trancher en faveur d'une jeune mère de famille, parce qu'elle est sensible à sa situation et qu'elle se voit dans le cas de Madame...

Je pense que le meilleur garde-fou contre le fait du prince ou de la princesse est d'avoir des règlements, de demander à celles et ceux qui sont élus dans des positions comme les nôtres de s'en tenir aux textes et de laisser à l'administration, qui fait bien son boulot et qui voit l'ensemble des locataires, la marge d'appréciation que vous lui avez conférée par les directives. Voilà, Mesdames et Messieurs, comment je conçois mon rôle.

On peut ne pas être d'accord, mais, pour ma part, je préfère ne pas me laisser la porte ouverte qui consisterait à dire: «Prenez rendez-vous avec moi, venez dans mon bureau, puis on verra bien si j'arrive à faire quelque chose pour vous...» C'est valable pour le logement, les établissements publics, les fermages, pour une série de choses que je pourrais faire. Mais si vous me laissez cette latitude et si vous m'accordez cette confiance-là, dans cinq, dix ou quinze ans, je ne suis pas persuadée que vous serez contents du résultat, ni que vos successeurs le seront! Je doute que des entités comme le Service de surveillance des communes ou la Cour des comptes disent alors: «Nous avons raison de dire à M<sup>me</sup> Salerno qu'après tout les affaires peuvent aussi se régler dans le huis clos de son bureau...»

Je ne veux pas de cette politique-là. Je pense qu'une politique d'égalité, où tout le monde est traité de la même façon, est la meilleure des politiques, même si, parfois, elle peut créer des inquiétudes. Si c'est le cas, on prend des instruments pour pallier les inquiétudes, on explique et on rassure les personnes.

Je vous remercie de votre attention et tout spécifiquement vous, Monsieur Hämmerli. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je sais que vous avez décidé de débattre de ce sujet en urgence, mais je vous rends quand même attentifs au fait que nous avons encore le troisième débat sur l'initiative IN-2 et une autre urgence, le rapport PR-686 A. Nous sommes donc obligés de traiter de tout cela ce soir, quitte à dépasser 23 h.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** On nous a expliqué longuement, en particulier depuis qu'il s'est agi de répartir les compétences entre le Canton, la commune, voire la Confédération, que les compétences naturelles appartiennent à la commune, parce que la commune est l'institution la plus proche du citoyen et qu'elle en a la compréhension. Cela a un certain sens. La magistrate dit avec pertinence que cela commande de traiter avec égalité les citoyens membres de la même communauté et, à cet égard, ce que de nombreux magistrats avant elle avaient refusé d'accepter, je me félicite qu'elle l'accepte.

Mais pour autant, traiter avec égalité signifie-t-il impérativement traiter de manière réglementaire? Le propre de l'administration – cantonale, municipale – qui est proche du citoyen, c'est l'administration discrétionnaire. C'est un élément essentiel du droit administratif. Cela signifie que, chez nous, parce que nous avons le respect de l'administration et que l'administration a le respect du citoyen, nous accordons à l'administration le droit de juger et de décider, sous la garde effectivement de l'arbitraire, l'arbitraire étant toujours vérifié avec la plus grande prudence, mais toujours vérifiable par le pouvoir judiciaire.

Le projet d'arrêté proposé par A gauche toute! demande que, au-delà des critères de a) à q), qui déterminent les conditions de dérogation de l'application des articles 13 et 14 du règlement, on ajoute les deux petites lettres suivantes, l) et m). Est-ce là rompre l'équilibre d'un texte qui, lui-même, prévoit des dérogations en grand nombre? On en ajoute deux pour rappeler fondamentalement le devoir de l'administration, c'est-à-dire d'apprécier *in concreto* chaque situation et de ne pas se réfugier derrière un règlement qui dit ou permet de dire: «Mon pauvre Monsieur, ma pauvre Madame, je suis désolé, le règlement est ainsi fait, prenez-vous-en à ces conseillers municipaux, qui ont refusé de réfléchir à l'hypothèse

que vous soulevez...» D'ailleurs, nous avons soulevé cette hypothèse et, à notre souvenir, il s'est sans doute élevé l'un ou l'autre de l'Entente pour dire qu'il n'en était pas question.

C'est précisément cela que nous ne voulons pas et c'est la responsabilité du Conseil administratif que d'avoir cette marge de manœuvre qui consiste à dire: «Au titre de mon administration discrétionnaire, j'applique ces dispositions de la manière suivante...» Et de créer un règlement qui ne prévoit pas cela, c'est précisément tomber dans un dogmatisme politique qui aurait peut-être son sens si on était à l'administration bruxelloise, qui parle par directives mais qui n'a pas sa place dans une administration municipale... (*Brouhaha.*)

Et s'il fallait s'en convaincre, le seul langage de la magistrate est bien la preuve que ce règlement fait fausse route quand elle nous dit: «J'ai besoin de ce règlement pour être sûre de traiter tout le monde de manière égale.» Nous n'avons jamais demandé de traiter tout le monde de manière égale, mais d'apprécier de manière pesée chaque situation dans le cadre d'un règlement.

Si ce règlement devait aboutir à un non-sens, Madame la magistrate, nous pensions pouvoir compter sur vous pour que vous l'appliquiez avec la distance et l'autonomie de pensée qui est contenue dans tout acte administratif. Mais nous venons d'entendre que ce ne serait pas le cas et, dans ces conditions, je ne puis que me joindre à l'ensemble de la droite pour dire qu'il y a une urgence évidente à modifier ce règlement, de sorte qu'une telle iniquité ne puisse intervenir au sein de notre Ville.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs, je vous rassure, je serai relativement bref, mais j'aimerais tout de même apporter quelque chose à M<sup>me</sup> la magistrate, pour qu'elle y réfléchisse, et peut-être à cette enceinte. Ce sont les réflexions de quelqu'un qui a participé non pas à l'intégralité, mais en tout cas aux derniers mois de travaux de la commission du logement qui ont abouti au vote de ce nouveau règlement de la GIM.

Ces débats sur la GIM n'ont jamais porté sur le fait de savoir si, lors de l'attribution, une dame qui aurait par hasard plus de vingt ans de bons et loyaux services comme bénéficiaire de la GIM pourrait ou non bénéficier d'un régime extraordinaire. Le débat sur le nouveau règlement de la GIM consistait à savoir si l'on fixe les loyers des locataires en fonction de leurs revenus – nouveauté – ou en fonction de l'objet, comme cela a toujours été le cas.

Et la conclusion d'une majorité de la commission du logement et d'une forte majorité de ce Conseil municipal a été de dire: «Bon, puisque tel est le désir de la magistrate et de la majorité de ce Conseil municipal, dorénavant les loyers seront

calculés en fonction d'un pourcentage du revenu des personnes qui les occupent.» Les libéraux se sont opposés à ce principe, mais ils en prennent acte, puisque telle est la volonté du Conseil municipal.

Néanmoins, je me permets de vous rappeler que la problématique de la GIM ne s'arrête pas à des petits problèmes d'application de points de détail, comme ceux dont nous sommes en train de débattre depuis, sauf erreur, bien plus d'une heure ce soir. Mais il s'agit tout de même de points fondamentaux.

Il y a une deuxième chose à laquelle je voulais faire allusion ce soir... (*Brouhaha.*) Lors de ce débat sur le règlement de la GIM, je vous rappelle que le point majeur, en dehors de cette fixation des loyers, était de savoir si, oui ou non, une commission d'attribution des logements aurait une voix contraignante par rapport à celle de la magistrate.

Les libéraux sont venus et ils ont dit: «Nous croyons à la responsabilité individuelle, y compris celle des magistrats. Par conséquent, nous ne voulons pas, également pour des principes d'efficacité, lier la magistrate et sa décision finale à une commission qui aurait un plein pouvoir.» A ce moment-là, nous avons fait en sorte, par nos votes, que M<sup>me</sup> la magistrate continue à avoir le dernier mot en cas d'attributions délicates ou lorsqu'il faut trancher. A notre sens, une magistrate ou un magistrat doit pouvoir décider en meilleure connaissance de cause.

C'est pourquoi les libéraux ont refusé que cette commission d'attribution contraignante soit désignée par ce Conseil municipal ou, en tout cas, soit déterminée par lui. Mesdames et Messieurs, si les libéraux ont agi dans ce sens-là, c'est précisément parce qu'ils pensaient qu'il est des cas difficiles où il est nécessaire qu'une personne – en l'occurrence le magistrat ou la magistrate – ait le dernier mot et puisse trancher. Nous croyons plus en une décision politique individuelle d'une seule personne qu'en des décisions collégiales d'une assemblée à laquelle on aurait accordé des pouvoirs extraordinaires trop importants.

A partir de là, Mesdames et Messieurs, c'est quand même notre surprise, à nous libéraux, d'entendre que, pour des cas aussi infimes, qui ne se produiront quasiment jamais, se pose la question de savoir s'il faut trancher, si on doit tenir compte, oui ou non, de la situation individuelle d'une pauvre dame à la GIM depuis plus de vingt ans, dont on aurait voulu changer le logement, ou si on doit faire en sorte que le règlement, au sens premier et au pied de la lettre, soit appliqué de manière aveugle. Nous sommes très surpris et assez déçus que la magistrate refuse cette responsabilité et dise que le règlement – rien que le règlement – doit s'appliquer.

Eh bien non, les libéraux ont ouvert une porte à la responsabilité individuelle! Ils vous ont proposé, Madame la magistrate, d'assumer cette responsabilité. A l'époque, vous étiez bien contente que nous votions dans ce sens-là et ce n'est

pas maintenant qu'on vous demande de vous mettre en face de vos responsabilités que nous changerons d'opinion. Nous vous demandons donc, Madame la magistrate, de prendre fait et cause pour ce projet d'arrêté, qui permet au bon sens individuel de prévaloir sur la froideur du règlement.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** En ce qui concerne le groupe radical, nous demandons le vote nominal, afin que les personnes qui nous écoutent sachent qui défend vraiment les locataires dans cette salle! (*Exclamations et applaudissements.*) Je suis ravie de voir que vous êtes d'accord avec moi, donc le vote nominal passera, nous sommes tout à fait d'accord...

Je comptais aussi préciser une chose à M<sup>me</sup> Salerno, puisqu'elle nous a dit elle-même que certaines personnes avaient des moyens de défense. Vous semblez oublier que d'autres personnes n'ont peut-être pas eu le temps de prendre contact avec les moyens de défense. L'Asloca, on connaît, on sait comme elle fonctionne, mais tout le monde n'a pas eu forcément le temps.

Des personnes ont reçu des rappels aux termes desquels elles n'avaient plus qu'une semaine pour signer un avenant. Il faut laisser aux gens le temps de lire les avenants. Nous savons que nul n'est censé ignorer la loi, mais certaines personnes n'ont pas eu les moyens de se renseigner et il est normal qu'elles prennent d'abord contact avec quelqu'un qu'elles connaissent au Conseil municipal avant d'aller vers une association ou l'autre.

Vous disiez que ce règlement était le règlement du Conseil municipal, or le Conseil municipal – ou tout au moins une partie d'entre nous – vous demande de rajouter deux alinéas à ce règlement.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Madame la présidente, voilà une heure et demie que nous discutons de cet objet. Certains s'amusent au ping-pong, vous voyez de qui je parle... Une heure et demie, alors que nous avons une vingtaine d'objets sortis de commission pour lesquels nous attendons un vote de ce parlement, des objets qui permettent à l'administration de travailler et d'offrir des prestations à la population. J'aimerais dire que ce débat, ce soir, est lamentable.

Nous avons tout dit, pour les Verts, bonne soirée! (*Rires.*)

**La présidente.** Madame Patricia Richard, vous avez proposé le vote nominal. Etes-vous suivie? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Large-ment, je vous remercie.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 37 oui contre 30 non.

*Ont voté oui (37):*

M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M. Salvatore Vitanza (R), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (30):*

M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M<sup>me</sup> Marie Chapuis (DC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Olivier Tauxe (UDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Nous avons une demande de vote sur le siège de la part du Parti démocrate-chrétien. Si vous refusez le renvoi en commission, bien évidemment, nous aurons la discussion immédiate.

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission du logement est accepté par 36 oui contre 31 non.

**5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 4 février 2009 relatif à la validité de l'initiative populaire municipale «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (IN-2 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M. Alexandre Chevalier (L).** Nous espérons, au groupe libéral, que l'anniversaire de M<sup>me</sup> Wenger et quelques moments de détente pendant la pause auraient permis à certaines et à certains des bancs de l'Alternative de réfléchir à leur positionnement sur cet objet, à savoir qu'ils devraient reconnaître que la loi est la loi et, plutôt que de continuer ce débat sur le fond, reconnaître sur la forme que cette initiative touche à un domaine qui ne relève pas des compétences de la municipalité, mais bien au domaine cantonal.

A partir de là, que ce Conseil municipal, qui, me dit-on, veut avancer dans ses travaux, non seulement sache avancer, mais aussi respecter les normes et non pas prendre l'opportunité politique pour transformer tout débat sur la forme en un débat sur le fond, comme cela a été le cas tout à l'heure.

J'ai bon espoir qu'il y ait un changement de comportement. Bien évidemment, je ne me fais aucune illusion du côté de l'ayatollah des Verts et de son dogmatisme sur la fermeture des rues, puisque, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, fermer les rues n'est pas transformer les rues en rues piétonnes et en zones piétonnes.

Espérons que nous saurons raison garder et que nous lirons le droit comme il le faut, et que cette initiative et son entrée en matière seront refusées.

---

<sup>1</sup> Rapport, 518.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Wisard, vous voudriez réagir? Vous vous sentez mis en cause?

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ecoutez, vu ce qui se passe actuellement en Iran, traiter les Verts d'ayatollahs est lamentable!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Pour la deuxième fois ce soir, M. Wisard vient de prononcer l'adjectif fatal: «lamentable»... «Lamentable, lamentable...» Mais, Mesdames et Messieurs, ce qui est lamentable par rapport à ces 200 rues piétonnes demandées par les Verts, c'est de plonger dans un certain dogmatisme. Je le redis.

Nous avons entendu tout à l'heure M. Limpo s'exprimer à propos de la motion M-833 que nous avons déposée tous ensemble – à l'initiative du Parti démocrate-chrétien, je veux bien – sur les états généraux de la mobilité et de l'aménagement pour privilégier ce vivre ensemble. M. Limpo, au nom des Verts, a dit que ces discussions sur la mobilité et l'aménagement sont des discussions de salon... Madame la présidente, vous le lui rappellerez.

Mais, Mesdames et Messieurs, vous avez vu ce qui se passe ici, à Genève, à l'heure actuelle? Vous avez vu les bouchons? Vous savez que nous déposons cette motion avec l'assentiment du Conseil administratif. J'en avais parlé avec M. Pagani pour dégager, à l'intention de la population, les grandes lignes sur lesquelles nous étions d'accord de travailler ensemble, sur la base du plan directeur communal Genève 2020.

Or, tout à l'heure, les Verts nous ont dit officiellement, par la bouche du président des Verts de la Ville, que ces discussions étaient des discussions de salon. Votons les 200 rues, allons-y! On ne sait pas lesquelles, n'importe lesquelles, peu importe, c'est une bonne idée, tout le monde est content! Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas faire de la politique, c'est du dogmatisme! Je le répète, je le confirme et je suis prêt à le signer.

**M. Simon Brandt (R).** Pour détendre un peu l'atmosphère, je commencerai par citer un écologiste de fraîche date, actuellement gouverneur de Californie, Arnold Schwarzenegger... (*Huées.*) Dans une déclaration dont il a le secret, il a dit un jour: «La pente est raide, la route est forte, mais avec mon 4x4, ça passe partout!»

Or, Mesdames et Messieurs, c'est exactement l'impression que vous nous donnez avec cette initiative. Le droit n'est pas clair, mais tant pis, nous avons la

majorité, allons aussi loin que nous pouvons, et si les tribunaux nous donnent tort et si le droit n'est pas clair, tant pis! Tant qu'on a la majorité, on peut marcher sur l'opposition, on peut marcher sur le droit, et tant pis pour le reste... (*Protestations.*)

Mesdames et Messieurs, cette initiative est de portée clairement cantonale. Mon collègue Vincent Maître l'a dit précédemment, les compétences municipales en matière d'aménagement concernent l'aménagement des rues, les compétences cantonales en la matière concernent la fermeture des rues. Or, dans le cas d'espèce, avec la demande de fermer des rues via l'aménagement – on vous accorde que vous êtes dans une zone grise entre la Ville et le Canton – on est tout de même plus près du droit cantonal qui demande la fermeture des rues que du droit municipal qui demande leur aménagement.

Nous avons de la peine à comprendre, Mesdames et Messieurs, pourquoi vous n'avez pas déposé une initiative de portée cantonale. Le Parti radical ne vous l'aurait pas contestée sur la forme. Ici, et vous le savez, nous avons fait une proposition sur le fond qui consistait à dire que nous pourrions entrer en matière sur le fond, quand les débats sur la validité de cette initiative IN-2 seront terminés, en disant oui à des zones piétonnes dans certains cas, mais oui aussi à du parking souterrain. Nous devons cesser d'opposer l'automobiliste au piéton, ce que fait cette initiative. Elle est très jolie sur le papier quand elle dit: «Mesdames et Messieurs, on va faire des zones piétonnes...» Mais, en arrière-fond, c'est toujours un combat antivoiture.

Mais bon, nous ne sommes pas encore au débat de fond, nous restons sur la forme. Pour cette raison, nous ne pouvons pas valider une initiative municipale qui demande clairement d'appliquer des compétences cantonales. De grâce, Mesdames et Messieurs, allez jusqu'au bout et dites-nous que vous vouliez faire un coup politique municipal en ne déposant pas cette initiative au niveau cantonal! Cessez de donner des leçons au niveau municipal en matière d'aménagement quand, au Canton, les Verts lancent un référendum sur la tranchée couverte de Vésénaz! Admettez une fois pour toutes que le vivre ensemble, c'est le respect de l'automobiliste comme du piéton! Cessez de dresser le piéton contre l'automobiliste simplement pour faire un peu d'électoratisme!

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, s'il y a une chose que j'apprécie dans cette initiative des 200 rues piétonnes, déposée par les Verts, c'est qu'elle a au moins le mérite de la franchise.

Pendant toute une législature, sous l'époque de M. Ferrazino, l'idée – l'ambiance générale – consistait à dire: «Non, non, on ne va pas piétonniser une

rue, on va la bloquer! On va mettre des aménagements éphémères, de sorte que plus aucune voiture ne passe par cette rue-là et que les gens en profitent pour leurs apéritifs en plein air, autour d'un banc gentiment mis à la disposition par la Ville de Genève, pendant tout cet été-là...» Et, mystérieusement, au mois d'octobre, on disait: «Eh bien non, finalement, c'est très bien comme ça, ne changeons rien!» Telle était la piétonisation sous la législature précédente.

Mais, maintenant, la nouvelle sève des Verts est apparue. Ils disent: «On va y aller franc du collier, on va dire ce qu'on fait. On veut des rues piétonnes et on y va! On dépose une initiative.» Mesdames et Messieurs, j'apprécie cette manière de faire, contre laquelle il est beaucoup plus facile de se déterminer que contre l'autre, qui donnait priorité aux règlements. (*Rires.*)

Priorité, Mesdames et Messieurs, c'est malheureusement là où pêche un peu cette initiative des 200 rues piétonnes. Où sont vos priorités, Mesdames et Messieurs? Vous dites: établissements médico-sociaux (EMS), écoles... tout cela sent l'électoratisme de bas étage. C'est quand même un peu facile, n'importe quel libéral aurait pu rédiger une initiative sur 200 rues piétonnes autour des EMS... (*Brouhaha.*) Où est l'originalité, où est l'esprit des Verts?

Mesdames et Messieurs, je vais vous dire une chose: je pense que vous n'avez pas grand-chose d'autre à l'esprit, en rédigeant cette initiative, que de décréter que la vie serait plus belle avec 200 rues piétonnes. Vous n'avez donc pas cherché beaucoup plus loin et je vais vous poser quelques questions auxquelles nous, libéraux, nous réfléchissons toujours. Ces questions sont consubstantielles à un aménagement intelligent de la ville, mais elles ne sont apparemment pas suffisamment partagées sur les rangs des Verts.

Premièrement, nous ne sommes pas contre 200 rues piétonnes. Pourquoi pas? Rien en soi ne dit que la ville vivrait moins bien avec 200 rues piétonnes qu'elle ne vit à l'heure actuelle. Nous serions tout prêts à entrer en matière. Mais entrer en matière en disant quoi? En disant deux choses. La première: il faut un accès facile à ces rues piétonnes, et qui dit accès facile dit qu'il faut prévoir des parkings dans la ville de Genève à des endroits où débute une zone piétonne et où la zone piétonne s'achève.

Cela paraît être d'une évidence crue! Une personne qui vient faire des emplettes a besoin de sa voiture et de la reprendre pleine et, si elle peut profiter de la rue piétonne entre le commerce et sa voiture, ma foi très bien, mais si elle ne peut pas y aller, elle ne peut y aller! Donc, elle ne bénéficie jamais de ce nouveau confort que les Verts veulent nous offrir en établissant 200 nouvelles rues piétonnes.

Mesdames et Messieurs, je ne pose pas cette question de manière totalement provocatrice. Je dirais qu'elle est vraiment fondée sur l'expérience de n'importe quel citoyen de la Ville de Genève. Vous vous souvenez sans doute qu'on nous

avait proposé les rues piétonnes les plus chères du monde dans les Rues-Basses. Il a fallu faire des compromis avec les transports publics, mettre à l'intérieur des canalisations, toutes choses extrêmement sophistiquées, et les recouvrir de pavés extraits des meilleures carrières de l'Italie, pavés qui auraient donné des rues piétonnes roses tout le long des Rues-Basses.

Vous avez vu, Mesdames et Messieurs, ce qu'il est advenu d'un endroit où une idée intelligente a été victime d'une mauvaise planification. Mais on y est allé d'une manière doctrinaire, sans réflexion, et, dix ans plus tard, le résultat – pour faire plaisir à M. Lathion – est une catastrophe lamentable, dont personne ne sait réellement comment se tirer et dont nous avons tous un peu honte. Quand nous parlons des Rues-Basses aux gens qui visitent la ville de Genève, nous les attirons à toute vitesse vers la place du Molard, parce que nous sommes contents de la place du Molard... Au moins, quelque chose est à peu près consistant à cet endroit.

Il y a tellement d'exemples négatifs de rues piétonnes que l'on a voulu promouvoir sans réfléchir à rien d'autre qu'au fait que c'est tellement bien d'avoir des rues piétonnes qu'il vaut la peine de se poser aujourd'hui les bonnes questions. Et l'acceptation d'une initiative les yeux fermés ne va pas avec les bonnes questions.

La dernière chose que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs, concerne une question temporelle. Vous avez vécu et vous vivez maintenant, comme moi, ce qu'est la ville de Genève, une ville de Genève qui parie sur l'avenir, mais qui pour cela a décidé de souffrir pendant trois ou quatre années sur le plan de son trafic. La construction de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, du tram Cornavin-Onex-Bernex, du tram Cornavin-Meyrin-CERN nécessitera tant de blocages et de rétrécissements de rues, de déviations, qu'il n'est pas besoin à l'heure actuelle de voter 200 rues piétonnes pour la ville de Genève, parce que la ville de Genève tout entière est devenue une ville piétonne! Mesdames et Messieurs, ça n'est pas le moment de se lancer dans une initiative pareille. Les libéraux vous demandent de ne pas la voter.

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour clore ce débat, je voudrais juste vous donner un petit exemple concret. Pour nous, les démocrates-chrétiens, 200 rues piétonnes, c'est exactement comme lorsque vous roulez à vélo et que la piste cyclable s'arrête tout à coup, parce qu'elle n'est pas accompagnée d'un plan d'aménagement...

**M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve).** J'espère que M<sup>me</sup> Saez ne m'en voudra pas de prétendre clore ce débat, en espérant que vous aurez l'amabilité de me laisser

avoir le dernier mot... (*Protestations.*) Ce ne sera pas long et je ne vais pas rallumer les feux. Nous avons déjà évoqué toute la problématique et exposé les nombreuses raisons pour lesquelles nous sommes persuadés de la validité de cette initiative, puisque c'est de cela qu'il s'agissait au départ, je vous le rappelle.

Lorsque les gens font la queue et se bousculent pour signer une initiative, ils manifestent un fort mécontentement quand vous leur dites qu'ils ne sont pas concernés par cette initiative s'ils habitent Vernier, Carouge, Lancy, Meyrin, et j'en passe, parce qu'elle ne concerne que les habitants de la Ville de Genève... (*Brouhaha.*)

Sachant qu'il y a effectivement un problème de compétences, qui n'est pas lié à cette initiative mais qui est général à Genève pour ce genre de questions, il y a donc un doute sur la validité de cette initiative, mais en aucun cas une certitude quant à son invalidité. Dans ce cas, Mesdames et Messieurs, *in dubio pro populo* et comme M. Barbey nous l'a si bien dit tout à l'heure lors de sa précédente intervention, écoutons les gens, validons cette initiative et donnons la parole au peuple, pour qu'il se prononce!

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 36 oui contre 33 non.

Il est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 36, alinéa 1, lettres b) et c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Déclare valide l'initiative intitulée «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

*Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.*

Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

**6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires, à savoir:**

- **171 650 francs à titre de subvention à l'association La Boîte à boulots;**
- **40 350 francs à titre de frais de mandat pour le réseau Interface Entreprises (géré conjointement par le Département de la solidarité et de l'emploi et celui de l'instruction publique),**

**soit au total 212 000 francs, en vue de la création, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'une Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture (PR-686 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La proposition a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2009. La commission s'est réunie les jeudis 23 avril, 7, 14 et 28 mai, sous la présidence de M<sup>me</sup> Martine Sumi. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Marta Wesolowska, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du jeudi 23 avril 2009**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M<sup>mes</sup> Simone Irmingier, directrice adjointe, et Lysiane Rogivue, travailleuse sociale hors murs, ainsi que MM. Sami Kanaan, directeur, et Claudio Deuel, délégué à la jeunesse*

M. Tornare commence par rappeler que les montants de la proposition ne portent que sur quatre mois et qu'il faudra donc en rediscuter lors du vote du budget 2010 si l'on désire pérenniser le projet.

Il souligne également qu'il ne s'agit nullement d'un doublon avec l'Etat puisque la proposition s'inscrit clairement dans un dispositif cantonal qui laisse une marge de manœuvre aux communes. Marge de manœuvre d'autant plus importante au vu de l'urgence du besoin d'action en faveur de cette tranche de la population (les jeunes en rupture) déjà très fragilisée et première victime en ces temps de crise.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Proposition, 5777.

Les questions des commissaires ont soulevé plusieurs points dont:

#### Le rôle d'Interface Entreprises

M. Deuel explique aux commissaires qu'Interface Entreprises est liée par un mandat de prestations annuel. Si les résultats ne suivent pas, le Conseil municipal pourra la sanctionner en ne votant pas la subvention. Mais il ajoute que le travail d'Interface Entreprises est essentiel, car complémentaire à celui des travailleurs sociaux. Ces derniers n'ont, en effet, ni les compétences, ni le carnet d'adresses nécessaire pour aller démarcher les entreprises privées ou semi-privées afin de trouver des places de stage. Car il ne faut pas oublier qu'à terme l'objectif est une insertion professionnelle des jeunes.

M. Deuel précise encore qu'Interface Entreprises déléguera un de ses collaborateurs, qui viendra travailler au sein de l'antenne Via (nom de l'antenne d'insertion) afin de collaborer directement avec les travailleurs sociaux et d'y amener son carnet d'adresses. A ce propos, M<sup>me</sup> Irmingier précise qu'à terme le but est de pouvoir se passer d'Interface Entreprises.

#### Coordination entre le projet Via et celui du bateau-lavoir

M. Deuel confirme que ces deux projets peuvent en effet être liés. Il rappelle que la construction du bateau-lavoir a enfin commencé et que, si tout se passe bien, il devrait arriver à son quai d'amarrage en novembre de cette année et être mis en exploitation en avril 2010. Il relève cependant que les frais d'exploitation n'ont pas encore été votés; une proposition devra être présentée au Conseil municipal pour cela.

M. Deuel précise encore qu'il faut bien se rendre compte que le bateau n'est pas très grand et ne représentera, à terme, pas plus que deux places de stage, alors que l'antenne devrait en proposer entre 40 et 60. Le bateau reste donc un élément parmi d'autres.

#### Nombre de jeunes et évolution des stages

M. Deuel estime, en Ville de Genève, à 500 le nombre de jeunes concernés. Mais pour des questions budgétaires, l'antenne ne pourra prendre en charge que 40 à 60 jeunes environ.

Il précise aussi que les stages doivent être vus comme une courbe ascendante où les jeunes évolueront par paliers. Si, au départ, il faudra leur apprendre des choses aussi basiques que le respect d'un horaire ou le travail en groupe, l'objectif ultime est clairement que ces jeunes puissent, à leur sortie, trouver une place d'apprentissage. Il faudra donc bien veiller à ne pas faire de ces jeunes des stagiaires professionnels!

### La problématique de genre

En tant que travailleuse sociale hors murs, M<sup>me</sup> Rogivue explique que si les portes sont ouvertes à tout le monde, c'est un fait que, sur le terrain, le travail se fait d'avantage avec les garçons qui sont en bandes que les filles. Elle avoue d'ailleurs qu'elle n'a pas vraiment d'explication à cela.

M<sup>me</sup> Irminger précise que la problématique de genre sera bien prise en compte. Elle souligne d'ailleurs que l'équipe des travailleurs sociaux hors murs est mixte et que les places de stage devront être diversifiées afin de convenir autant aux filles qu'aux garçons.

### Situations familiales et problèmes culturels

Toutes les personnes auditionnées ont soulevé l'importance de tenir compte de la situation familiale des jeunes qui seront suivis, car l'entourage peut jouer un rôle clé dans leur évolution. Actuellement, les travailleurs sociaux en sont déjà conscients, mais ils n'ont pas toujours les moyens ou le temps de s'y attarder. Or, avec l'antenne, ils pourront d'avantage suivre chaque jeune individuellement et prendre contact avec la famille si le besoin s'en fait ressentir.

M<sup>me</sup> Irminger précise que si des problèmes de communication se posent avec des familles qui ne parlent pas le français, l'antenne pourra soit faire appel à des collaborateurs du département plurilingues ou éventuellement aux services de traduction de la Croix-Rouge.

## **Séance du jeudi 7 mai 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Mathilde Captyn, présidente de la Boîte à boulots, ainsi que M<sup>mes</sup> Géraldine Gilliard et Claudia Tufo Drammeh, employées*

Au travers d'une projection PowerPoint (*voir annexe*), M<sup>mes</sup> Captyn, Gilliard et Tufo Drammeh ont commencé par présenter la Boîte à boulots (BàB), association constituée le 27 mai 2003 à la suite du constat qu'il manquait sur Genève une structure facilitant la recherche de petits boulots pour les jeunes. Inaugurée le 7 novembre de la même année, la BàB s'est peu à peu renforcée et développée jusqu'à fêter l'an dernier ses cinq ans d'existence avec un bilan positif de trois postes fixes, 3386 jeunes inscrits et pas moins de 180 clients (fidèles) qui ont fait appel à elle.

Si, dès le départ, les buts de l'association étaient clairs – sensibiliser et favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail, promouvoir l'égalité des chances et identifier les jeunes en situation de rupture socio-économique – une tension inattendue s'est très vite manifestée entre deux catégories de jeunes: ceux ayant besoin d'un petit job pour un peu d'argent de poche et ceux, plus fragiles, qui nécessitent un suivi plus sérieux.

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

Cette «division» s'est retrouvée dans l'étude sociologique qu'a menée la BâB sur son public en 2007 (*voir PowerPoint annexé*), qui a démontré que 20% des jeunes font appel à elle non pas pour un «coup de pouce», mais véritablement pour subvenir à leurs besoins du quotidien. La BâB n'ayant ni les moyens de gérer ces jeunes en rupture ni de faire de l'intégration professionnelle, ses membres cherchent à orienter les jeunes vers des structures plus appropriées. Mais force leur est de constater qu'une large majorité d'entre eux finissent par revenir.

Il y a un manque et c'est justement ce dernier que la BâB veut combler au travers du projet Via et grâce aux moyens fournis par la proposition. Dès que le texte sera voté, la BâB pourra réaménager ses anciens locaux et engager le personnel nécessaire afin d'agir au plus vite. La confiance des jeunes, la BâB l'a déjà obtenue au cours des années; ils lui font confiance, ce qui manque, ce sont donc bien les moyens.

Les questions des commissaires ont soulevé plusieurs points dont:

#### Les clients de la BâB

M<sup>me</sup> Tufo Drammeh explique que la BâB compte environ 180 clients et qu'il s'agit principalement de la Délégation à la jeunesse, de quelques autres services de la Ville, de diverses associations, mais aussi de particuliers, certes peu nombreux mais très fidèles.

M<sup>me</sup> Gilliland précise que la BâB est fière d'avoir un taux de satisfaction qui se monte à 90%, ce qui explique aussi la fidélité des clients.

A relever que la BâB se distingue d'une agence d'intérim par la particularité de la niche qu'elle occupe, soit celle de petits boulots non qualifiés qui ne rapportent presque rien.

#### Distinction BâB et projet Via

Grâce à la création de l'antenne Via, la BâB va pouvoir se concentrer sur son activité de recherche de petits boulots pour des jeunes qui vont bien et rediriger sur Via ceux nécessitant un suivi plus serré. L'antenne Via ira au-delà du simple dépannage en proposant un véritable projet de vie, une expérience qualifiante à travers toute une série de stages progressifs.

#### Le rôle d'Interface Entreprises

Projet évolutif à long terme, Via proposera toute une série de stages aux jeunes dont les derniers se dérouleront au sein d'entreprises privés ou semi-privées. Or cela nécessite tout un démarchage que la BâB ne maîtrise pas, contrairement à

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

Interface Entreprises, qui possède non seulement un très large carnet d'adresses, mais sait aussi utiliser le langage patronal.

La question du genre

M<sup>me</sup> Captyn rappelle que l'égalité des chances est un des objectifs de la BàB. Mais l'expérience du terrain démontre que les garçons tendent à plus facilement solliciter l'aide tant des travailleurs sociaux hors murs que de la BàB et, surtout, de manière plus urgente. Il semblerait que les filles aient plus de ressources, un meilleur réseau, et elles se débrouillent ainsi mieux par elles-mêmes.

La différence entre Via et le projet Transit

M<sup>me</sup> Gilliland explique que Via sera une véritable expérience qualifiante et revalorisante. Qu'en ce sens elle va plus loin que Transit et, surtout, n'est pas limitée dans le temps. Si un jeune a besoin de plus de temps, on le lui accordera, l'important ayant d'avoir un projet d'intégration professionnel et d'y parvenir (chacun à son rythme) afin de devenir indépendant.

**Séance du jeudi 14 mai 2009**

*Audition de M. Patrick Schmied, directeur général de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)*

M. Schmied commence par expliquer que la nouvelle loi sur le chômage comprend une marge de manœuvre pour les communes sans pour autant préciser leur rôle exact. C'est ainsi que la plupart des grandes communes agissent, mais souvent de manière très diverse. C'est ainsi que le Grand-Saconnex et Versoix disposent de club-emploi, les Trois-Chêne d'une permanence juridique et que Vernier a mis en place une Arcade emploi, dispositif assez élaboré.

Concernant la situation actuelle, M. Schmied annonce que, à la fin mars 2009, Genève comptait 14 000 chômeurs dont 8000 en Ville, ce qui représente une augmentation de 2000 personnes en six mois. Comme à chaque cycle d'augmentation du chômage, les jeunes sont les premiers touchés et représentent 10% du total. Parmi ceux-ci, environ 400 sont sans formation. Une agence spécialisée s'occupe de leurs dossiers et les envoie dans les SEMO (semestres de motivation), afin qu'ils aient le déclic pour se motiver à entreprendre ensuite une qualification (souvent un CFC), ce qui est leur meilleure chance pour s'en sortir.

Concernant la proposition PR-686, M. Schmied salue cette initiative de la Ville, qui comprend de nombreux points positifs à ses yeux. Il souligne notamment le fait d'avoir fait appel à Interface Entreprises, qui est l'un des meilleurs dans son domaine. En effet, non seulement ils ont un carnet d'adresses important,

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

mais, surtout, ils ont des liens de fidélité avec les entreprises, ce qui est un véritable atout en ces temps difficiles.

M. Schmied relève aussi l'importance de bien accompagner les jeunes dans la «jungle» administrative, la gradation des stages où il sera important de veiller à ne pas être trop dogmatique car, avec cette catégorie de la population, le plus efficace reste le traitement individuel. Mais, surtout, il faut bien rester conscient que ces jeunes sont pour la plupart majeurs et, en tant que tels, ils restent libres de tout refuser...

Les questions soulevées par les commissaires ont notamment porté sur:

Le financement des SEMO

M. Schmied explique que c'est l'assurance chômage qui finance les SEMO. Cette dernière dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget de mesures qui comprend les formations, mais aussi les SEMO. L'OCE est ainsi le plus grand pourvoyeur de formations professionnelles du canton. Mais il faut bien garder à l'esprit que celles-ci sont limitées dans le temps et qu'il s'agit d'avantage de compléments de formation et non de requalification.

jeunes@work

M. Schmied répond que cette mesure n'a aucun rapport avec la proposition PR-686, car son public cible est celui des jeunes diplômés qui, malgré leur formation, rencontrent également des problèmes pour entrer sur le marché du travail.

Le salaire des jeunes placés en stage

M. Schmied précise que fixer un salaire pour des jeunes en stage relève d'un calcul toujours délicat. Certes, il faut les rémunérer question de les motiver, mais il ne faut pas non plus que ce revenu devienne une incitation à se conforter dans cette situation puisque l'objectif reste l'autonomie du jeune. Sans oublier qu'il faut se situer à un juste milieu entre le salaire d'un apprenti, les bourses d'études et les aides sociales...

*Audition de M<sup>me</sup> Eliane Babel-Guérin, directrice générale de la Croix-Rouge genevoise, et de M. Pascal Bonzon, responsable SEMO*

M<sup>me</sup> Babel-Guérin explique que la Croix-Rouge proposait des stages pour réinsérer les jeunes depuis longtemps. Quand le canton a mis les SEMO sur pied, la Croix-Rouge a logiquement fait partie du projet. Mais comme elle a été la première et qu'elle-même était en pleine réorganisation, cela a mis un peu de temps.

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

Dans un premier temps, le SEMO de la Croix-Rouge a essentiellement consisté en une remise à niveau scolaire et une série de stages. Les responsables se rendant compte que cela ne suffisait pas, des ateliers ont également été mis sur pied.

M. Bonzon continue en rappelant que l'objectif est que les jeunes trouvent un apprentissage. Pour parvenir à cela, le SEMO est divisé en cinq ateliers, trois plutôt généralistes:

- l'atelier ABC: bureautique, édition de cartes de visite, de vœux ou petites affichettes;
- l'atelier multimédia: travail sur l'image de soi à travers le montage vidéo;
- l'atelier expression et santé: prise de parole en public, lecture, apprentissage de textes littéraires par cœur, mais aussi prévention santé et hygiène.

Et deux ateliers professionnels supervisés par des maîtres socioprofessionnels:

- menuiserie: activité sur bois;
- cuisine: comprenant non seulement des cours de cuisine, mais aussi le service, les rapports à la clientèle et des conseils en nutrition.

En parallèle ont lieu deux ateliers transversaux:

- remise à niveau en français, mathématiques, langues;
- orientation-insertion, qui consiste en l'écriture de curriculum vitae, lettres de motivation et recherche de places d'apprentissage.

M<sup>me</sup> Babel-Guérin précise qu'une étape difficile mais cruciale consiste à ce que le jeune fasse le deuil de son ambition. Il doit être capable d'élaborer un projet réaliste afin de se lancer avec succès dans ce processus qui fera de lui quelqu'un d'employable.

Niveau chiffres, M<sup>me</sup> Babel-Guérin avoue que 40% des jeunes ne terminent pas le SEMO. Parmi les 60% qui en viennent à bout, 70 à 75% d'entre eux trouvent un apprentissage tout de suite à la sortie.

Le taux de 40% d'échecs préoccupant beaucoup les responsables de la Croix-Rouge, deux nouvelles structures ont été montées afin de pouvoir travailler quand même avec ces jeunes. Il s'agit de serres dans lesquelles les jeunes cultivent des fruits et des légumes, ainsi que le Restaurant Le Solférino.

Les questions des commissaires ont apporté les précisions suivantes:

- pour participer au SEMO, les jeunes doivent être inscrits au chômage;
- le SEMO de la Croix-Rouge dispose de 57 postes, soit 120 à 130 jeunes par année;

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

- la durée du SEMO est de six mois;
- en principe, il en est de même pour les serres et le Restaurant Le Solférino, mais des exceptions de reconduite du SEMO existent dans ce cadre;
- parmi les 40% d'échecs, les responsables relèvent qu'il y a souvent des problématiques familiales très lourdes.

**Séance du jeudi 28 mai 2009***Discussion et vote*

Afin que la problématique du genre soit bien prise en compte dans la proposition, une commissaire d'A gauche toute! propose d'amender la deuxième puce de l'article premier de la manière suivante: «– 40 350 francs à titre de frais de mandat à l'Office d'orientation et de formation continue professionnelle pour le développement des places de stages avec Interface Entreprises ainsi que l'accompagnement et l'évaluation continue de l'antenne dans sa dimension du genre avec Cap Egalité;»

Un commissaire socialiste déclare que son parti soutiendra l'amendement auquel les socialistes ont collaboré et bien entendu la proposition, car les auditions ont démontré un besoin évident.

Une commissaire Verte émet, elle, suite à un appel à M. Deuel, une petite réserve quant à l'amendement proposé par A gauche toute!. Sur le fond, elle est d'accord avec le principe, mais la forme lui pose problème. Le montage financier de la proposition a été étudié et calculé avec les acteurs proposés. En ajouter un autre en dernière minute risque de perturber l'équilibre trouvé.

Quant au commissaire libéral, il s'interroge sur quelle base l'égalité pourra être calculée. Or, sans base précise, il ne peut pas accepter cet amendement. Il ne soutiendra d'ailleurs pas non plus la proposition car, aux yeux de son parti, il s'agit là d'un doublon entre Ville et Etat.

A gauche toute! se montre favorable à la proposition, malgré quelques petites résistances sur le principe de transfert de charges. Mais les auditions ont démontré l'importance de la problématique des jeunes sans formation et l'urgence de proposer des projets dans ce domaine.

Afin de tout de même appuyer la problématique de l'égalité des sexes, une commissaire Verte propose une recommandation indiquant que le bilan qui sera fait après dix-huit mois devra prendre en compte la dimension genre.

La commissaire démocrate-chrétienne se dit prête à voter la proposition, car il est important de travailler le plus en amont possible avec les jeunes. Par contre,

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

elle ne votera pas l'amendement, car il représente à ses yeux une dispersion des moyens, qui sont déjà très faibles.

Tout comme le Parti démocrate-chrétien, un commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il est important de travailler le plus en amont possible avec les jeunes et que, en ce sens, il y a un besoin clairement identifié et urgent. Il votera donc la proposition, dont les montants restent raisonnables selon lui.

Le commissaire radical explique qu'il ne votera ni l'amendement (vice de forme), ni la proposition, qui représente pour son parti clairement un transfert de charge de la part de l'Etat, ce qui est d'autant moins acceptable qu'en ces temps de crise la Ville ne peut accepter de charges financières supplémentaires.

Les Verts se disent très favorables à cette proposition, qu'ils vont soutenir, et ils espèrent que les partis la pérenniseront lors du vote du prochain budget, car la problématique des jeunes en rupture est un thème clairement prioritaire à leurs yeux.

Une commissaire socialiste rappelle que, dès le départ, elle avait relevé le manque d'informations liées à la question du genre, ce qui s'est confirmé au fur et à mesure des auditions, et c'est pourquoi elle soutiendra vivement l'amendement d'A gauche toute! qui sera aussi un soutien au travail de La Boîte à boulots et des travailleurs sociaux hors murs.

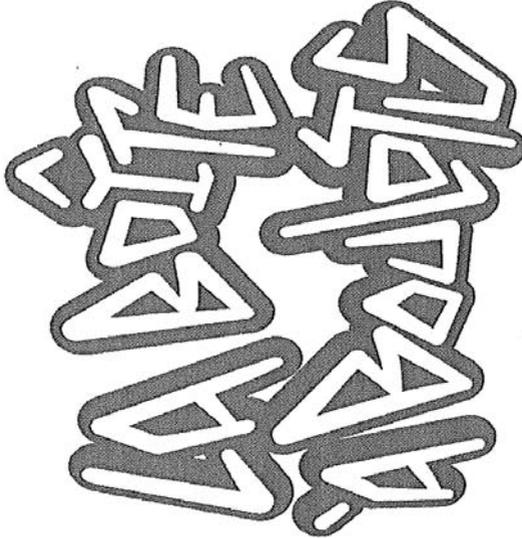
Mis aux voix, l'amendement d'A gauche toute! est refusé par 5 non (1 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC), 5 oui (2 AGT, 3 S) et 2 abstentions (2 Ve).

Mise aux voix, la recommandation des Verts: «Le Conseil municipal recommande que le bilan intermédiaire du projet comprenne la dimension du genre» est acceptée par 5 oui (2 S, 2 Ve, 1 DC) contre 4 non (1 R, 1 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 S, 2 AGT).

Mise aux voix dans son entier, la proposition du Conseil administratif est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 UDC) contre 2 non (1 R, 1 L) et 1 abstention (1 UDC).*(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

*Annexes ment.*

Audition du 7 mai 2009



Un souci en moins, une satisfaction en plus



## Buts et Objectifs

- Favoriser l'intégration des jeunes gens dans le monde du travail afin d'éviter d'éventuelles périodes de rupture socio-économique ;
- Sensibiliser les jeunes gens et les partenaires de l'association au monde du travail, ainsi qu'aux droits et aux devoirs de chacun ;
- Promouvoir l'égalité des chances des jeunes gens dans le monde du travail afin de tendre à résorber les discriminations et les préjugés dont ils pourraient être victimes ;
- Identifier et orienter les jeunes gens en situation de rupture socio-économique.



## Comment ça marche?

- La Boîte à Boulots s'adresse à toute **entreprise, collectivité publique, association, particulier** qui désire proposer du travail à des jeunes gens. **Tout petit boulot de courte durée et ne nécessitant pas de formation particulière** peut être proposé à un jeune inscrit à la Boîte à Boulots ou non encore inscrit.
- Dans le cas où une entité ou un particulier est intéressé, ils signeront ensembles un **contrat de prestations** et la BâB recherchera les jeunes gens disponibles et motivés pour l'aider. Elle signera avec eux un **contrat de travail**. La BâB reste l'employeur du jeune.
- La boîte à Boulots peut aussi servir de **structure administrative** pour les clients qui ont déjà un jeune pour accomplir un petit boulot mais qui aimeraient se décharger des démarches administratives.
- **Tarifs: CHF 1.- l'heure par année d'âge** (plafonnée à 22 ans). **Les cotisations sociales** sont ensuite ajoutées à cette somme, ainsi que **CHF 2.- pour les frais administratifs**. Par exemple, CHF 23,60.- pour un jeune de 18 ans.



## Historique

- **27 mai 2003:** assemblée constitutive. Diagnostic: manque d'une structure facilitant la recherche de petits boulots pour les jeunes, ainsi qu'une organisation qui puisse déclarer les jeunes effectuant des petits boulots ponctuels et souvent très courts dans le temps;
- **07 novembre 2003:** inauguration au Palladium;
- **Fin 2003:** constat que l'association répond à un réel besoin, 450 jeunes inscrits et 72 petits boulots effectués en moins de 2 mois.
- **2003 à 2008:** consolidation de l'association, augmentation des temps de travail. Aujourd'hui, total de 225%, 3 poste;
- **Fin 2008:** fête des 5 ans, bilan rétrospectif:
  - ✓ 3'386 jeunes inscrits à la BAB
  - ✓ 2'100 jeunes qui ont travaillé
  - ✓ 3'860 salaires versés
  - ✓ 180 clients ayant fait appel aux services de la BAB.



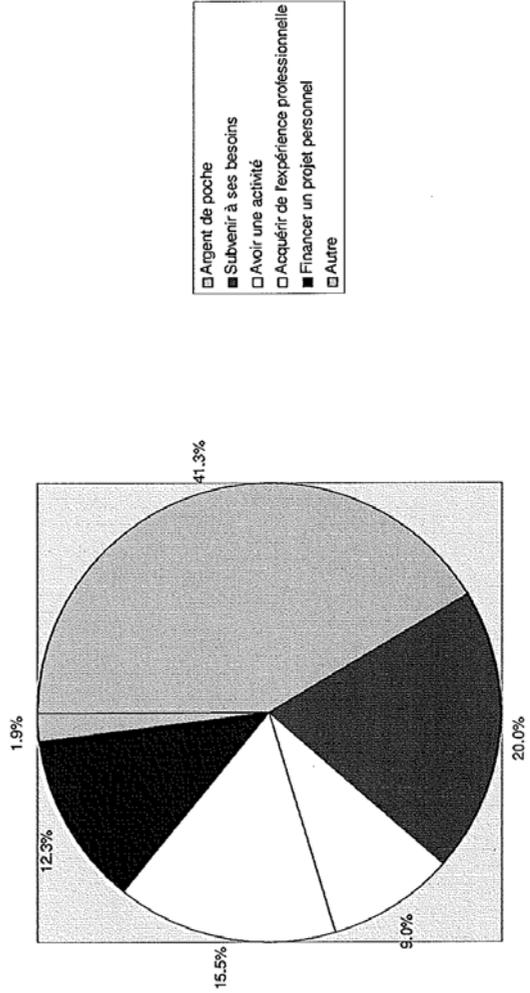
## Profils des jeunes inscrits

Age	Nombre	Pourcentages
15-17 ans	79	51.0%
18-20 ans	40	25.8%
21-23 ans	28	18.1%
24-25 ans	8	5.2%
Total	155	100.0%



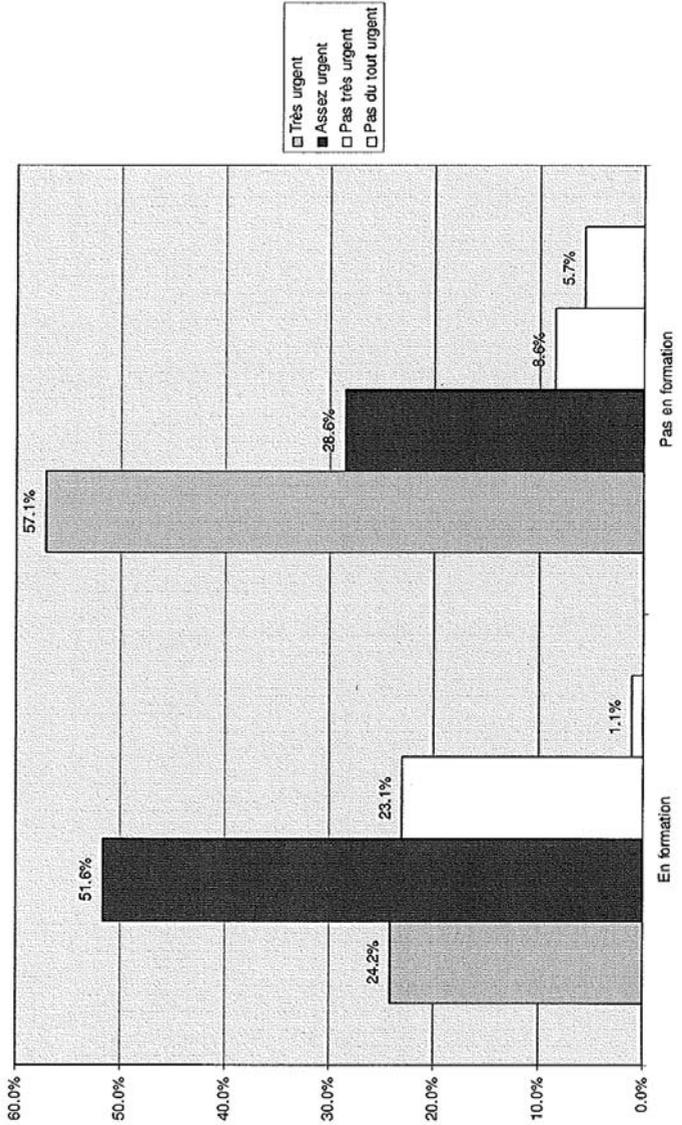
# Profils des jeunes inscrits

Raisons de la recherche de travail : priorité n° 1





# Profils des jeunes inscrits





## L'antenne d'insertion VIA

### **Objectifs:**

- proposer aux env. 500 jeunes en rupture (Ville de Genève) de renouer avec un projet de formation ou d'activité professionnelle;
- Offrir une écoute bienveillante et exigeante, basée sur des contrats écrits, tout au long du processus;
- Contribuer à un changement de perception réciproques entre jeunes et services publics, associations et entreprises.



## L'antenne d'insertion VIA: mise en place

### Été 09:

- aménagement des anciens locaux BAB rue des Vieux-Grenadiers;
- diffusion des offres de candidatures pour les 5 postes prévus;
- Préparation des procédures de coordination entre la BAB et l'antenne VIA;
- Vérification des statuts pour d'éventuelles modifications;

### Automne/hiver 09:

- Engagement du personnel VIA;
- Premières prises de contacts jeunes + administration publique/entreprises;
- Mise en place des réunions hebdomadaires de l'équipe au complet;
- Intégration comptable de l'antenne VIA dans la comptabilité BAB;
- Intégration d'un représentant du personnel VIA, ainsi qu'un responsable DEJ, au sein du comité BAB;



[www.boiteaboulots.ch](http://www.boiteaboulots.ch)

**M<sup>me</sup> Martine Sumi, présidente de la commission sociale et de la jeunesse**

(S). Je prends très rapidement la parole maintenant pour remercier et la commission sociale et de la jeunesse, qui a travaillé extrêmement rapidement, et la rapporteuse en particulier, qui a fait un travail très rapide pour que nous puissions traiter de cet objet pendant cette séance. Je reprendrai la parole plus tard.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger, rapporteuse** (Ve). Vous avez tous reçu ce rapport par l'internet et j'essaierai d'en présenter un petit résumé. Nous avons eu plusieurs auditions, notamment celle de M. Schmied, de l'Office cantonal de l'emploi, qui nous a permis de faire un état des lieux de la situation du travail et du chômage dans le canton de Genève et en ville.

La nouvelle loi sur le chômage laisse une marge de manœuvre aux communes. C'est une des premières choses que M. Schmied nous a précisées. D'ailleurs, de nombreuses grandes communes suburbaines ont déjà pris des mesures, notamment le Grand-Saconnex, celles des Trois-Chêne ou Vernier. A la fin du mois de mars 2009, on comptait sur Genève 14 000 chômeurs, dont 8000 rien qu'en ville de Genève, ce qui représente une augmentation de 2000 personnes en six mois seulement.

Comme à chaque cycle d'augmentation du chômage, les jeunes ont été les premiers touchés, avec un total de 10% environ. Parmi ceux-ci, on en compte environ 400 sans formation. Ils sont dirigés vers une agence spécialisée, qui essaie de s'occuper d'eux et qui les envoie souvent en semestres de motivation (SEMO). Mais cela ne règle pas tous les problèmes.

L'audition du magistrat et de ses services a précisé le cadre de la proposition. M. Tornare nous a bien précisé que les sommes que nous voterons sont pour les quatre premiers mois du projet. Il faudra donc en rediscuter dans le cadre du budget 2010. Il a lui aussi tenu à souligner que ce n'était pas un doublon avec l'Etat, puisque la nouvelle loi sur le chômage permet aux communes d'agir.

Selon ses services, environ 500 jeunes sont concernés, mais, pour une question budgétaire, l'Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture ne peut évidemment pas prendre tout le monde en compte; elle pourrait offrir entre 40 et 60 places à des jeunes.

Il faut bien voir que ces stages représenteront une courbe ascendante. On commencera par apprendre des choses très basiques à ces jeunes, comme se lever le matin, puis on montera progressivement dans l'apprentissage. En fin de compte, la durée du stage variera d'un jeune à l'autre avant de pouvoir lui offrir une place d'apprentissage.

Le rôle d'Interface Entreprises a été évoqué aussi, mais nous n'avons pas auditionné cette entreprise. Il faut savoir qu'il s'agit d'un mandat de prestations

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

annuel, donc si le Conseil municipal, un jour ou l'autre, n'est pas satisfait de ses services, il y a toujours aussi la possibilité de mettre fin à ce mandat. Le travail d'Interface Entreprises est complémentaire de celui des travailleurs sociaux hors murs ou de la Boîte à boulots, car il ne s'agit vraiment pas des mêmes compétences. Interface Entreprises a un carnet d'adresses très important et un savoir-faire en matière de recherche de stages en entreprises privées.

La Boîte à boulots est évidemment un acteur clé de cette proposition et nous avons auditionné ses responsables. Il faut bien être conscient que les buts de cette association consistent à sensibiliser et à favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail, à promouvoir l'égalité des chances, mais aussi à identifier les jeunes en situation de rupture socioéconomique.

Ce troisième point a justement été un problème pour la Boîte à boulots, car elle a créé une sorte de tension entre deux types de besoins dans la population qui s'adressait à elle, entre d'un côté les jeunes qui venaient pour un petit job, un peu plus d'argent de poche, et d'un autre côté ceux qui sont en situation nettement plus fragile. Ces jeunes représentent d'ailleurs à peu près 20% des personnes qui font appel à la Boîte à boulots. Nous devons bien nous rendre compte que ces jeunes-là sont complètement perdus et qu'il leur faut véritablement des petits jobs pour subvenir à leurs besoins.

La Boîte à boulots a reconnu qu'elle n'a pas actuellement les moyens de gérer ces jeunes en rupture ni de faire de l'intégration professionnelle. Il y a donc clairement un manque que cette proposition vise justement à remplir.

Nous avons aussi auditionné la Croix-Rouge, qui propose notamment un SEMO, mais nous avons bien vu que, même dans cette structure-là, des jeunes sont en échec. Les responsables nous ont parlé de 40% des jeunes qui s'adressaient à eux. Il y a vraiment un besoin à combler.

Lors de la discussion et des votes en commission, il y a d'abord eu un amendement d'A gauche toute! et des socialistes qui portait sur l'intégration de Cap Égalité. Cet amendement a été refusé. En revanche, une recommandation pour la prise en compte de la question du genre dans le bilan qui sera fait a été proposée par les Verts; elle a été acceptée.

Dans la discussion, nous dirons que, grosso modo, les partis étaient d'accord sur le constat d'un besoin par rapport à cette population de jeunes en rupture. Ensuite, entre certains partis de droite et le reste de la commission, la différence tenait essentiellement à la question de savoir si c'est à la Ville d'agir ou pas et si nous avons les moyens de nous saisir de ce sujet maintenant, alors que nous rentrons en période de crise.

Mais la proposition a été finalement acceptée par 9 oui contre 2 non et 1 abstention.

*Premier débat*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je serai bref, car beaucoup de choses ont déjà été dites lors de la présentation devant ce plénum de cette proposition, qui a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse. Je remercie M<sup>me</sup> Burger, qui a fait un excellent rapport qu'elle a présenté, il y a un instant, de manière extrêmement exhaustive. Je ne vais donc pas répéter ce qu'elle a dit.

Nous pouvons être fiers, à la Ville de Genève, depuis que nous avons créé la Délégation à la jeunesse, il y a neuf ans. Cette délégation répondait à une volonté du Conseil administratif et elle est toujours dirigée par mon chef de service Claude Deuel. Nous pouvons être fiers de la politique de la Ville de Genève en faveur de la jeunesse, même si beaucoup de choses restent à faire, j'en suis conscient, vous en êtes conscients.

Vous l'avez dit et c'est vrai, Madame Burger, beaucoup de jeunes, en ville de Genève et dans le canton, sont laissés un peu en rade. Il y en a entre 500 et 800 en ville de Genève, d'après les statistiques qu'on nous donne – chacun se met d'accord sur ce chiffre – et entre 800 et 1500 pour l'ensemble du canton. Plusieurs communes suburbaines, depuis quelques mois déjà, ont pris un certain nombre d'initiatives allant dans le sens que nous souhaitons aujourd'hui. Je vous remercie, en tout cas je remercie la commission d'avoir fait bon accueil à cette proposition, comme l'a dit aussi M<sup>me</sup> Burger.

La Boîte à boulots, c'est une volonté aussi de notre département et de la Délégation à la jeunesse. En créant une association, nous l'avons rendue beaucoup plus libre par rapport aux pouvoirs publics. Elle était excellemment présidée par une députée Verte et nous faisons aussi appel à Interface Entreprises, comme l'a dit M<sup>me</sup> Burger. Nous veillerons, et je m'y engage, Madame Sumi, à ce que certains indicateurs... (*Des conseillers discutent.*) Les incivilités, c'est aussi ici parfois certains soirs...

Nous nous engageons aussi à ce que, d'ici à 2010 si tout va bien, certains indicateurs donnés par Interface Entreprises et la Boîte à boulots nous permettent de faire en sorte que ce ne soit pas uniquement une politique en faveur des jeunes garçons, mais aussi des jeunes filles. Je le dis pour M<sup>me</sup> Sumi et pour les femmes de ce Conseil municipal qui y ont été sensibles. Je m'engage – et c'est dans le *Mémorial* – personnellement au nom du Conseil administratif.

Boîte à boulots, Interface Entreprises pourront agir rapidement, avec efficacité et sûrement avec souplesse. Avec des stages et un encadrement social, c'est important. Nous avons un devoir moral, que nous soyons de gauche, du centre ou de droite, envers cette jeunesse en rade. Nous avons vu avec mon collègue Mau-

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

det une partie de cette jeunesse en rade nous lancer des appels au secours lors du *botellón* de l'année passée.

Ce projet a été déjà présenté avec succès devant la Coordination des villes romandes, il y a quelques mois à Yverdon. Je peux vous dire que les présidents de commune, les syndics et les maires de Suisse romande ont été très attentifs lors de notre présentation. Nous sommes allés aussi à l'Association des communes genevoises (ACG), à Carouge, Vernier, Meyrin, Lancy, Bernex.

Nous avons aussi exposé ce projet à l'Office cantonal de l'emploi et à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Nous avons eu, il y a quelques semaines, une séance en présence de MM. François Longchamp et Charles Beer, avec leurs fonctionnaires respectifs, des représentants de l'ACG, dont la maire d'Onex, M<sup>me</sup> Kast, et certains de mes fonctionnaires.

Je puis vous l'assurer, nous nous inscrivons dans le dispositif cantonal et – je le précise, parce que nous entendrons certainement ce discours – il n'y a pas de doublons. Celui qui vous parle a quand même eu le mérite, vous le reconnaîtrez, de mettre fin en 2001, grâce à Guy-Olivier Segond, conseiller d'Etat à l'époque, aux doublons dans le domaine social entre la Ville et le Canton. Nous ne créons pas un doublon supplémentaire avec cette politique en faveur de la jeunesse. Je m'y engage aussi.

Voilà ce que je voulais dire, Mesdames et Messieurs, et je vous remercie encore énormément. Lors de l'audition devant la commission sociale et de la jeunesse, j'ai constaté une écoute extrêmement constructive et positive, à l'honneur de la Ville de Genève. Je vous remercie d'accepter cette proposition ce soir.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Chers collègues, d'abord sur la forme... Je suis soulagé. Mais après ce délicieux sentiment, une autre angoisse s'installe. Rappelez-vous, lors de notre premier traitement de ce crédit au Conseil municipal, j'avais essayé de vous faire sentir l'urgence du vote sur le siège de cette proposition, pour que le dispositif fonctionne dès la rentrée de septembre.

Malheureusement, le groupe démocrate-chrétien, seul conscient peut-être de l'enjeu, fut totalement minorisé. Pourquoi n'ai-je pas pu vous convaincre que ces petits quatre mois de test que nous votons aujourd'hui nous auraient permis ensuite de recueillir un rapport basé sur une expérience concrète? Nous aurions pu débattre avec le sérieux nécessaire sur des faits, et uniquement des faits.

Notre noble commission sociale et de la jeunesse n'a pas perdu son temps. Non, je vous rassure! Mais comme le dit notre magistrat Tornare, de toute façon, après l'expérience, cette commission devra à nouveau voter sur le fond pour pérenniser ou non ce projet.

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

Mon angoisse, je vous le dis, c'est le temps. Comme vous le savez, la rentrée de septembre est un moment clé pour accueillir les jeunes, et cette échéance, nous sommes en voie de la louper. Si vous me le permettez, je vous explique le fond de ma pensée. Nous voterons maintenant avec enthousiasme ce crédit, j'en suis sûr. Mais, comme vous le savez, cette proposition doit passer entre les doigts du Service de surveillance des communes et ensuite, comme tout crédit, un délai référendaire existera, sans parler ensuite de la mise en application.

Ma démonstration est uniquement le reflet d'une appréhension, celle de louper la rentrée de septembre, une date importante pour justifier ce projet de réinsertion en faveur des jeunes en difficulté dans notre cité. Je suis convaincu qu'un estimé collègue pourra me rassurer et dissiper mon angoisse grandissante. Je ne demande que cela.

Sur le fond maintenant, le projet est bon, je l'ai déjà dit la dernière fois que nous en avons parlé au Conseil municipal. Nous sommes sûrs qu'à la suite de ces quatre mois de test, avec l'appui d'un rapport basé sur l'expérience pratique, nous saisissons l'importance de ce dispositif, qui nous permettra de participer aux efforts de toute une société pour ne laisser personne derrière nous, et surtout pas nos jeunes.

Le Parti démocrate-chrétien, vous l'avez compris, votera ce crédit, ainsi que la recommandation de la commission.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Tout d'abord, je suis très contente de cette proposition, puisque A gauche toute! a pour politique de favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Nous trouvons ce projet très intéressant à ce titre, mais pas seulement. A un autre titre, puisqu'il permet non seulement aux jeunes en rupture de remettre le pied à l'étrier, mais il leur offre la possibilité de trouver un apprentissage, voire un travail.

C'est là notre politique et tout notre travail, que nous réalisons non seulement en commission, mais également en plénière et dans la vie de tous les jours. C'était un point important à relever et sur lequel il fallait insister, même si d'autres personnes l'ont dit avant moi.

Je ne partage par contre pas du tout les considérations du magistrat quand il dit qu'il n'y aura pas de doublons, puisque, en fait, on va employer une personne qui sera à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Quelque part, il y a donc bien un transfert de charges entre la Ville et le Canton. Bref, nous avons fait cette remarque en commission et je tiens à le souligner en plénière. Il n'empêche que notre groupe ne polémiquera pas à ce sujet. Nous avons voté cette proposition en commission et nous ferons de même en plénière.

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

J'aimerais dire que je regrette infiniment que le Canton ne prenne pas ses responsabilités. Normalement, cette tâche lui est dévolue et le Conseil d'Etat devrait mettre sur pied des projets comme celui de la Ville, de la commune de Meyrin ou celle de Versoix, par exemple. Je trouve vraiment regrettable que le Canton se dessaisisse ou ne s'intéresse pas du tout aux jeunes, qu'il laisse les communes faire le travail à sa place.

Pour terminer, mon groupe émet une recommandation par rapport à l'analyse de ce projet. Nous souhaiterions une analyse de genre et connaître les particularités pour les filles et, si un nombre insuffisant de filles adhéraient à ce projet, nous voudrions savoir pourquoi. Je pense que le magistrat est tout à fait d'accord. M. Deuel nous en a aussi parlé en commission. J'aimerais quand même, par rapport à cette recommandation, que nous soyons suivis, Monsieur le magistrat.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Il y a encore cinq demandes de parole et je voudrais vous rendre attentifs au fait que les projets d'arrêtés PR-652 et PR-657, qui ont fait l'unanimité en commission, doivent être votés avant l'été, sinon l'administration demeurera paralysée. Nous finissons donc le débat sur le rapport PR-686 A, puis vous déciderez si vous préférez prolonger encore un peu ce soir ou revenir avant le 30 juin pour une heure de temps.

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Au risque de me répéter, pour mon groupe de l'Union démocratique du centre, je pense que cela vaut la peine d'occuper cette place. La plupart d'entre nous, au sortir de l'école, étions prêts à affronter tant bien que mal la vie professionnelle. Les exigences du monde économique étaient plus souples et les places d'apprentissage ne manquaient pas.

Ce crédit budgétaire supplémentaire, qui devra bien sûr être rediscuté en 2010, permettra à des jeunes d'évoluer par paliers jusqu'à trouver une place d'apprentissage. Nous le savons, 500 jeunes sont aujourd'hui concernés, et ils doivent tout apprendre, à commencer par respecter l'horaire jusqu'à pouvoir travailler avec d'autres.

Cinq cents jeunes, adolescents et jeunes adultes, qui ne voient plus comment s'intégrer professionnellement et qui ne peuvent plus se projeter dans le futur. Allez discuter avec ces jeunes-là! Ils sont désabusés et ne croient plus en rien. Ils se sentent exclus du système, ils sont souvent perdus, livrés à eux-mêmes et bon nombre de familles ne savent plus comment agir avec eux, par quel bout prendre le problème.

Que faisons-nous à cet âge-là? Pour ma part, en tout cas, je rêvais et tous les possibles étaient devant moi. Alors, même si le jeune doit faire le deuil de son

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

ambition, il peut, grâce à une telle antenne, tout au moins se remettre en route pour aller vers quelque chose. Ce projet offrira la possibilité à 10% de ces jeunes d'entrer à nouveau dans un système qui devrait en finalité leur ouvrir les portes d'un apprentissage et – j'insiste – leur permettre de vivre le succès plutôt que l'échec.

En effet, l'antenne Via propose un véritable projet de vie à travers des stages progressifs et individuels. Nous savons aujourd'hui que le nombre de chômeurs augmente et que les jeunes sont particulièrement touchés. Les partenaires de ce projet sont des partenaires compétents, qui ont déjà de l'expérience dans ce domaine-là. Ce projet est concret, il propose une véritable démarche avec les jeunes et un réel lien avec le monde économique. Il responsabilise chaque acteur, tout en permettant à chacun d'aller à son propre rythme et, une fois le stage terminé, de trouver peut-être une place d'apprentissage. Je l'espère.

Oui, nous pourrions nous poser la question du transfert de charges entre le Canton et la Ville, la question des doublons. Nous pourrions également nous dire que la Ville ne peut accepter de charges financières supplémentaires en période de crise. Des priorités sont à fixer et l'Union démocratique du centre les indique clairement.

Le capital le plus important à mes yeux, et j'espère aux yeux de mon groupe, est le capital humain. Nous le savons maintenant, les populations les plus touchées sont les jeunes et les familles monoparentales. Aujourd'hui, 500 jeunes uniquement en ville de Genève, combien demain? Je m'interroge. Si un tel projet avait vu le jour il y a quelques années, le nombre de ces jeunes serait peut-être deux fois moins élevé aujourd'hui...

Les jeunes sont les forces vives de demain et c'est tout notre système que nous ne pouvons mettre en péril. Pour ces raisons-là, le groupe de l'Union démocratique du centre est prêt à voter cette proposition. Il sera toutefois attentif à ses résultats et il demandera des comptes précis au magistrat en charge de ce département.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne me faisais pas d'illusions quant au sort de cette proposition, parce que le titre lui-même, la Boîte à boulots, conditionne déjà une large majorité de notre Conseil municipal... Qui oserait, par les temps qui courent, s'opposer au fait de donner aux plus défavorisés un peu de travail? Bien naturellement, personne n'ose s'y opposer pour ces raisons-là.

Je suis désolé de devoir dire qu'un discours un peu différent existe, et pour cause. Nous jouer la corde sensible, comme le guitariste de mandoline pour voir

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

des jeunes filles en pleurs au balcon, je ne me laisse pas prendre dans ce genre de piège. Venir nous parler du devoir moral, à gauche comme à droite, et nous culpabiliser, mais c'est tout simplement inadmissible! Notre société est organisée par un partage des tâches.

Hier soir, lors de notre long débat sur la fiscalité et la baisse de l'impôt, notre discours allait justement dans ce sens-là. Si nous voulons assurer les tâches qui sont les nôtres, ne nous en inventons pas d'autres! Je me réjouis de voir qu'A gauche toute! a reconnu que c'est le rôle de l'Etat. Pour ces raisons-là, nous avons tout simplement refusé cette proposition.

Il n'y a pas ceux qui sont généreux et qui veulent régler le problème... Mais je peux comprendre une certaine mauvaise conscience à la vue des montants demandés qui, aujourd'hui, peuvent paraître insignifiants, surtout quand on voit comment on jette l'argent par les fenêtres dans notre cité! Chacun peut s'en apercevoir.

Non, Mesdames et Messieurs, nous devons conserver les moyens de remplir nos tâches et ne pas nous en inventer de nouvelles. Les doublons ont été évoqués et je suis heureux qu'on le reconnaisse à gauche, parce qu'il s'agit bien de cela.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi, présidente de la commission sociale et de la jeunesse** (S). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, je vais revenir un peu sur la forme et sur notre manière de travailler cet objet. Nous nous sommes bien compris, Monsieur le conseiller administratif Tornare, je n'ai pas de problème avec cela, mais, comme je l'avais déjà énoncé en plénum, je tiens quand même à souligner que, pour notre réflexion, nous avons eu à disposition un mandat que le Conseil d'Etat avait confié en 2006 à un groupe interinstitutionnel chargé de plancher sur la difficulté de l'insertion des jeunes, en particulier des jeunes en rupture.

Mais cela me désole personnellement et encore aujourd'hui qu'on attribue, en 2006, ce mandat à un groupe exclusivement composé de messieurs. Je n'ai rien contre les messieurs mais, pour penser les politiques sociales, je trouve bien qu'il y ait un certain équilibre au niveau des parties qui réfléchissent aux questions sociétales. En l'occurrence, un Conseil d'Etat de sept hommes a confié un mandat institutionnel à un groupe uniquement formé de messieurs. Voilà, cela me pose déjà un problème.

Si encore ils faisaient leur boulot dans la perspective d'intégrer la société dans son entier, cela ne me gênerait pas! Mais vous pouvez tourner le résultat de leurs travaux dans tous les sens, il ne fait mention que des jeunes gens... C'est un deuxième problème. On connaît tout de ces jeunes gens: leur statut, leur auto-

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

risation de séjour, leur parcours scolaire, s'ils sont des étrangers ou pas, comment ils sont répartis géographiquement dans le canton, s'ils sont assistés financièrement ou pas, s'ils ont des démêlés avec la justice ou pas. Forcément, s'ils sont en rupture, ils ont des difficultés familiales. Mais quant à savoir s'il s'agit de filles ou de garçons, nous avons l'impression de demander la lune... Nous n'avons absolument aucune information à ce sujet, et c'est regrettable pour notre travail.

Nous avons abordé ce problème lors de l'audition des différents partenaires, simplement pour savoir qui bénéficie des fameux SEMO, financés par l'Office cantonal de l'emploi. Quand j'ai posé cette question, on m'a dit: «Vous posez une colle...» Mais c'est juste aberrant de ne pas se poser cette question essentielle! Je pense que le conseiller administratif devrait exiger, quand il reçoit des statistiques et des rapports, la répartition filles-garçons. Cela me semble évident pour étudier des problèmes de formation et d'éducation. Voilà pour cette critique sur la forme.

Ensuite le fond. Vous aurez compris que, passée cette nuance un peu sombre sur la mauvaise qualité des documents mis à notre disposition, le projet est excellent. Je n'ai pas du tout eu l'impression de doublons, comme il a été exprimé, mais je ressens un vrai souci du devenir de nos jeunes, qui sont les jeunes des familles de la commune, du canton, de la Confédération. Il ne s'agit pas de créer des doublons, mais de réunir nos compétences pour agir là où nous le pouvons. Je trouve extrêmement important que la Ville, comme la Confédération le lui demande du reste, agisse dans ce domaine-là.

Sur le fond toujours, il s'agit en fait de quelque chose de très différent de ce qu'a fait la Boîte à boulots jusqu'à maintenant, puisque l'idée est de créer une antenne – l'antenne Via – dont le travail sera extrêmement individualisé, avec l'offre d'un encadrement social très riche et approfondi auprès des jeunes. C'est une activité nouvelle qui n'a plus grand-chose à voir avec la Boîte à boulots du départ.

Ma préopinante d'A gauche toute! a reproché ce transfert des charges du Canton vers la Ville, mais ce n'est pas tout à fait exact. J'avais moi-même été un peu surprise de ce mandat confié à Interface Entreprises, mais j'ai bien compris qu'il ne s'agit pas d'un mandat à durée indéterminée, mais momentanée. Ce mandat permettra à Interface Entreprises, qui emploie beaucoup de monde et dont le portefeuille d'adresses est particulièrement étoffé, de créer une clientèle d'entreprises qui accueillent volontiers les jeunes en rupture. L'aspect intéressant de cette durée momentanée est qu'elle permettra de développer et d'adapter le projet en fonction des observations qui seront faites.

Des informations nous sont parvenues tout dernièrement selon lesquelles le Canton y travaille, contrairement à ce qui a été dit avant. Il me semble important

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

de le relever. Ainsi, le Département de l'instruction publique s'est penché sur deux nouvelles filières pour la rentrée pour les jeunes en rupture, afin qu'il n'y ait plus des «promus à rien», comme cela a existé. Pour sa part, le Département de la solidarité et de l'emploi vient de créer, dans le processus de l'assistanat social, un accompagnement individualisé pour que les jeunes qui, normalement, n'ont pas droit aux prestations de l'Office cantonal de l'emploi y aient droit, afin qu'ils puissent rejoindre des filières de formation ou d'emploi. Il ne s'agit donc pas de doublons, mais d'un travail à faire en commun.

Par rapport à la demande exprimée tout au début, nous nous sommes mis d'accord avec la Délégation à la jeunesse pour qu'un article des conventions de partenariat – aussi bien avec la Boîte à boulots qu'avec Interface Entreprises, services gérés conjointement par le Département de la solidarité et de l'emploi et celui de l'instruction publique – stipule qu'un soin particulier sera porté à la question du genre. Cette question nous a beaucoup préoccupés dans la mise en action de l'antenne d'insertion pour les jeunes, afin qu'elle soit utile, tant aux filles qu'aux garçons. Nous nous sommes mis d'accord également pour qu'un autre article prévoie un accompagnement évaluatif très régulier et correctif des équipes de terrain, comme elles l'ont souhaité et demandé.

C'est peut-être à cela que servira, à la fin du mandat Interface Entreprises, un accompagnement soutenu pour les équipes de terrain, que ce soient les travailleurs sociaux hors murs ou l'équipe de la Boîte à boulots.

**M. Simon Brandt (R).** J'essaierai d'être relativement bref et pas trop redondant par rapport à ce qui a déjà été dit. Le groupe radical a refusé ce projet en commission et il devra à regret continuer à le refuser en plénière, notamment pour une raison évoquée par mon collègue Queloz, à savoir que nous allons vers de grands problèmes budgétaires.

En effet, voter ce soir ce projet, c'est d'abord voter près de 200 000 francs, mais c'est aussi accepter par avance, pour le prochain budget 2010, alors que nous savons déjà qu'il sera problématique et déficitaire, une ligne budgétaire de plusieurs centaines de milliers de francs pour le fonctionnement de cette antenne.

Or, Mesdames et Messieurs, en cohérence avec ce budget pour lequel nous demanderons que le Conseil administratif prenne ses responsabilités et serre les cordons de la bourse pour ne pas augmenter une dette déjà trop forte, nous ne pouvons pas entrer en matière sur une dépense supplémentaire qui, de surcroît, n'a pas vu son utilité démontrée totalement.

Car A gauche toute! a dit précédemment que la formation est une tâche cantonale et que cette proposition revient à un transfert de charges du Canton. Un trans-

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

fert de charges, c'est acceptable quand on négocie. Si le Canton prend quelque chose et la Ville autre chose, on peut discuter si les collaborations entre la Ville et le Canton sont bonnes. Nous l'avons vu dernièrement avec la loi sur les agents de sécurité municipaux (ASM), laquelle voyait une grande collaboration entre la Ville et le Canton pour que les ASM deviennent complémentaires et non pas subsidiaires par rapport au Canton. C'est là une collaboration que nous louons et que nous soutenons.

Or, là, je ne vois ni substitut ni complément, mais un doublon à ce que font le Canton, les associations comme la Croix-Rouge, le Département de l'instruction publique, la formation professionnelle et, surtout, j'y vois un mauvais projet qui, *de facto*, devient un doublon. J'ai 24 ans et je pense que je peux me considérer comme jeune. Que propose-t-on dans ce projet? De permettre à des jeunes de reprendre confiance en eux en leur donnant des boulots. Mais quel genre de boulots? On va donner pendant trois mois à un jeune en rupture un boulot qui consiste peut-être à faire une mise sous pli, à laver des vitres...

Mesdames et Messieurs, je n'appelle pas cela aider un jeune à reprendre confiance en lui... J'appelle cela lui donner la cigarette du condamné, comme c'était le cas avec les emplois temporaires cantonaux, et le mettre dans une situation qui lui donne une bouffée d'oxygène purement temporaire et qui, à la fin de cet engagement, le remet dans la situation antérieure, sans formation complémentaire ni travail fixe. Il aura tout simplement eu de la part de la Ville une petite bouffée d'oxygène qui n'apporte rien.

Mais c'est cela, Mesdames et Messieurs, qui nous pose particulièrement problème sur le fond. On parle d'antenne d'insertion et pas d'antenne de formation. Si cette antenne visait à former des jeunes à un travail, si, à la fin de ce stage, en collaboration avec le Canton, des jeunes en rupture pouvaient trouver un travail durable, une formation qui leur soit utile, ce serait à louer et, là, la question du transfert de charges deviendrait secondaire. Simplement, en l'état, c'est un transfert de charges – et un mauvais transfert de charges – et il est dangereux de nous créer des dépenses supplémentaires alors que nous aurons de la peine à boucler notre propre budget.

J'attends de vous, Monsieur Tornare, que vous nous proposiez des économies équivalentes. Si ce problème d'insertion des jeunes, qui est d'abord une tâche cantonale, doit devenir, à titre subsidiaire, une tâche municipale, d'accord, mais que vous veniez nous dire alors: «Voilà ce que nous avons économisé en échange.» Par conséquent, bien que le groupe radical ait de gros problèmes sur le fond de ce projet, il pourrait entrer en matière à une condition dont j'ai parlé précédemment, c'est-à-dire le coût de ce projet.

Nous déposerons donc l'amendement suivant, Madame la présidente, qui modifie l'article 2 en supprimant la mention selon laquelle on financera cette

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

dépense par un revenu supplémentaire équivalent, et qui ajoute un article 4 qui précise d'ores et déjà que les dépenses de fonctionnement inscrites aux budgets 2010 et 2011 devront l'être sur la base d'économies faites au sein du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:

*Projet d'amendement*

«Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Genève.»

«Art. 4. (nouveau) – Les dépenses prévues lors des budgets 2010 et 2011 pour le fonctionnement de l'antenne d'insertion seront financées par une économie équivalente dans les budgets de fonctionnement du département 5.»

Si M. Tornare estime que ce projet est une priorité, ce qui à mon avis est loin d'être le cas, tant sur le fond que sur la forme, et qu'il veut assumer politiquement ce transfert de charges en venant nous proposer une économie équivalente lors des budget 2010 et 2011, et si le Conseil administratif est prêt à prendre ses responsabilités et à nous expliquer là où il coupera pour reprendre une tâche cantonale – mais sans mieux la remplir que le Canton – libre à lui, mais il doit en assumer toutes les conséquences.

Je dépose donc, Madame la présidente, l'amendement sur votre bureau, au nom des groupes radical et libéral. Nous voterons cette proposition PR-686 si notre amendement est accepté, quand bien même nous avons des réserves sur le fond. Mais si cet amendement est refusé, vous comprendrez bien que, par souci budgétaire, souci d'égalité et surtout souci de refuser un mauvais transfert de charges que M. Tornare s'est créées de toutes pièces, nous serons contraints, à regret, de refuser cette proposition.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). J'ai l'impression que nous n'avons pas étudié le même projet avec M. Simon Brandt, pourtant nous étions dans la même pièce... En effet, le projet que j'ai étudié visait clairement à sortir des jeunes de la rue et de cette situation de crise dans laquelle ils sont.

Je ne comprends pas. Je m'attendais à ce qu'il parle des questions financières, mais en tout cas pas du fond du projet, parce que, visiblement, autour de la table nous étions à peu près tous acquis à cette idée. Mesdames et Messieurs, en période de crise, les jeunes sont les premières victimes, et ceux dont nous parlons ce soir seront durablement touchés par la crise.

Ne rien faire pour eux, ce soir, c'est prévoir, sur le long terme... (*Brouhaha.*)  
Je m'excuse, mais je n'arrive pas à parler dans ce bruit...

**La présidente.** Oui, vu l'heure tardive, il est vrai qu'il y a un déficit d'attention...

*M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung.* Merci, Madame la présidente. Ne rien faire pour ces jeunes, c'est prévoir des dépenses sociales sur le long terme, des dépenses de survie, et non des dépenses de réinsertion, comme celles que nous voulons voter ce soir.

Nous préférons investir aujourd'hui pour sortir ces jeunes de la spirale infernale de la rue dans laquelle ils sont. Nous maîtrisons aujourd'hui cette dépense sur le plan financier, mais, si ce projet est refusé et si ces jeunes restent dans la rue, nous allons au-devant de dépenses à long terme que nous ne pourrions absolument pas maîtriser.

Je veux répondre à un certain nombre de personnes qui ont parlé du transfert de charges pour Interface Entreprises. Effectivement, nous paierons une expertise à Interface Entreprises. C'est tout à fait pertinent. Nous avons tous posé cette question autour de la table de la commission, parce que nous étions étonnés que la Ville paie un poste à l'Etat pour Interface Entreprises. Mais Interface Entreprises a aujourd'hui l'expérience et le carnet d'adresses; il est donc pertinent de travailler avec ce réseau et de le mandater pour cette partie du projet.

Enfin, la question du genre... Les Verts ont déposé une recommandation en commission pour que l'évaluation soit faite sous l'angle du genre. Pourquoi? Parce que, aujourd'hui, nous ne savons pas ce que deviennent les filles en rupture sociale et nous voulons éclaircir ce point. M<sup>me</sup> Sumi l'a dit, dans les papiers que nous avons reçus, cette question n'était pas du tout mise en avant. Nous savons qu'un beaucoup plus grand nombre de garçons se retrouvent près des éducateurs de rue dans ce genre de programme, mais nous ignorons pourquoi les jeunes filles en rupture n'y sont pas. Si on ne s'occupe pas d'elles, c'est qu'elles ont peut-être trouvé d'autres moyens et d'autres ressources ou, simplement, parce qu'elles font moins de bruit.

C'est ce point-là que nous voulons éclaircir. Nous voulons savoir exactement ce qui se passe avec ces jeunes filles.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale, nous avons encore une demande de parole de M. Georges Queloz, de M<sup>me</sup> Christiane Olivier... Je propose que nous nous arrêtons là, mais je ne peux pas vous empêcher d'intervenir...

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Brièvement. Madame Sumi, Madame Moratti Jung, je me suis engagé à faire en sorte que l'on soit plus pré-

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

cis pour les filles et j'ai demandé aux offices de statistiques du Canton et de la Confédération d'être plus clairs en ce qui les concerne. Madame Sumi, j'ai compris votre message.

Ensuite, je dirai aux radicaux la chose suivante. J'ai enseigné la philosophie assez longtemps et je sais que depuis Socrate et Platon, Monsieur Brandt, beaucoup de clans politiques cherchent les faveurs des jeunes... Je comprends bien une certaine mauvaise humeur de la part des radicaux lorsqu'un magistrat socialiste, avec l'Alternative, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre, présente un bon projet, mais peu importe...

M. Longchamp et M. Beer, lors de cette séance dont j'ai fait mention tout à l'heure, ont donné leur onction – pour employer un champ lexical démocrate-chrétien – aux communes en leur disant: «Vous vous inscrivez dans un dispositif cantonal, parce que vous, les communes, vous menez une politique de proximité et vous connaissez mieux que nous ces jeunes et ces problématiques, grâce à vos travailleurs sociaux hors murs sur le terrain.» Voilà ce qui est arrivé.

Monsieur Brandt, vous avez un peu dérapé, mais je ne veux pas polémiquer ce soir. Vous avez parlé de la question des ASM en disant que c'était un modèle. Excusez-moi de vous le dire, j'ai plutôt vu ces derniers temps un transfert de recettes de la Ville à une Fondation des parkings en ce qui concerne les agents municipaux. Or, avec ces recettes perdues, nous aurions pu faire mille projets de réinsertion des jeunes! (*Applaudissements.*)

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais ajouter à ma dernière intervention la réflexion suivante. La Ville, aujourd'hui, peut très bien intervenir auprès de ces gens qui cherchent un petit boulot, dans chacun de ses services, comme peuvent le faire et comme le font un grand nombre d'entreprises privées.

Dès lors qu'on parle d'une formation et d'une réinsertion, il faut laisser cette tâche à ceux qui en ont la charge. Mais, jusqu'à nouvel avis, le Département de l'instruction publique et celui de la solidarité et de l'emploi appartiennent au Canton. Qu'on leur transmette les noms des personnes et qu'on les aiguille en direction du Canton, c'est tout à fait normal. Je peux comprendre que les conseillers d'Etat seront forcément d'accord si vous leur prenez une partie des charges sans leur en donner. Cela ne peut que les soulager... Mais il faut négocier ces choses-là et, pour le moment, je pense qu'elles doivent rester la priorité et la charge de l'Etat.

Maintenant, qu'est-ce qu'on est en train de faire? On est en train de prétexter qu'on va trouver des petits boulots et sauver des vies humaines et des tas de

gens... Mais il faut dire la vérité, on est en train de trouver des situations pour une machine administrative lourde et de créer des places pour des petits copains qui s'occuperont de ces plus démunis.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je ne parlerai pas du fond du dossier, mais uniquement de l'amendement présenté par les radicaux et les libéraux, que le groupe socialiste refusera. C'est bien joli, Monsieur Simon Brandt, de demander au magistrat de faire des économies dans son propre département, mais il faut aussi le demander à tous les magistrats et dans tous les cas, ce que vous ne faites pas.

Ensuite, il est dit ici que la Ville s'occupe de choses dont elle ne devrait pas s'occuper, mais, Monsieur Brandt – ou le groupe radical – je vous dirai simplement qui est en charge de ce dossier au Canton... C'est quand même un magistrat radical et, s'il faisait mieux son travail et s'il diminuait moins les subventions, nous n'aurions pas besoin de suppléer!

En outre, qui est président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, si ce n'est un conseiller administratif radical? Nous sommes donc ici, en Ville de Genève, pour faire un travail qui nous intéresse et que nous savons indispensable, parce que des magistrats radicaux ne le font pas, ni au niveau cantonal ni au niveau fédéral.

Pour le surplus, la droite dit que nous suppléons aujourd'hui des tâches alors que je me souviens que, cet été, on nous demandait ce que nous faisons pour les jeunes en déshérence... Alors, parfois, vous demandez des choses, parfois vous les rejetez... Pour toutes ces raisons, nous refuserons l'amendement radical. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole pour la deuxième fois.

**M. Simon Brandt** (R). Ecoutez, après la déclaration qui vient d'être faite, c'est intéressant, parce que je peux en dire tout autant... M. Longchamp s'occupe peut-être du chômage, mais l'éducation dépend de l'instruction publique de M. Charles Beer. Je sais bien qu'un magistrat dans cette salle était candidat à la candidature pour le Conseil d'Etat avec un gros sous-entendu: M. Beer ne faisait pas son travail! Libre au Parti socialiste de dire ce soir que le Département de l'instruction publique ne fait pas son travail et que la Ville doit le faire à sa place! Pour ma part, je suis prêt à accepter cet argument... (*Protestations.*) Je n'ai aucun problème avec cela.

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

Secundo, j'entends à l'instant de la part de M. Tornare que le transfert du stationnement au Canton est une mauvaise affaire. (*Exclamations.*) A ma connaissance, ce transfert a été voté par une majorité du Conseil administratif et je suppose donc, vu vos propos, que vous n'y étiez pas, mais il faut régler vos petites affaires entre vous, Monsieur Tornare! Le magistrat en charge n'est pas dans cette salle en ce moment et vous lui cassez du sucre dans le dos, ce que je trouve assez désagréable.

Mais si vous cherchez des charges supplémentaires, je vais vous dire où les trouver. Hier, vous avez fait une logorrhée en nous disant: «Le Canton a baissé les impôts, la Ville court à la catastrophe, mais qu'allons-nous faire?» Et, ce soir, vous nous votez une dépense supplémentaire qui revient à un transfert de charges du même Canton. Si la coordination avec le Canton est totale sur les recettes comme sur le transfert de charges, nous pouvons travailler en bonne entente.

Simplement, hier, nous entendions la gauche nous dire: «Les baisses d'impôts, c'est scandaleux!» Or, ce soir, elle nous dit: «On va reprendre les charges du Canton, parce que le Département de l'instruction publique ne fait pas son travail...» Mais, Mesdames et Messieurs, c'est se moquer du monde! Libre à vous de reprendre toutes les compétences et tout le travail que le Conseil d'Etat à majorité rose-verte ne fait pas, mais ne comptez pas sur nous pour assumer ce soir le manque de politique, pour ne pas dire l'absence de politique, du Conseil d'Etat – et particulièrement de Charles Beer – en matière de formation des jeunes.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Madame la présidente, nous demandons que le vote de l'arrêté ait lieu à l'appel nominal.

**La présidente.** Etes-vous suivie? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Bien, je vous remercie. Monsieur Alexandre Chevalier...

**M. Alexandre Chevalier** (L). Le groupe libéral soutiendra bien évidemment l'amendement proposé par M. Brandt, parce qu'il va dans le sens des choix qui doivent être faits. Il faut être clair, le message qui passe ici est un message d'obligation de choix, puisque nous voyons qu'il n'y a pas d'autres moyens que cet amendement pour y arriver.

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 39 oui contre 23 non.

Elle est ainsi conçue:

### RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande que le bilan intermédiaire du projet comprenne la dimension du genre.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Brandt est refusé par 44 non contre 17 oui.*

**Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 44 oui contre 16 non (1 abstention).**

*Ont voté oui (44):*

M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaidis (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (16):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Alexandre Chevalier (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Salvatore Vitanza (R).

## Proposition: Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture

*S'est abstenu (1):*

M. Armand Schweingruber (L).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (18):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (UDC), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Roland Crot (UDC), M. Olivier Fiumelli (R), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif deux crédits budgétaires supplémentaires, à savoir:

- 171 650 francs à titre de subvention à l'association La Boîte à boulots;
- 40 350 francs à titre de frais de mandat pour le réseau Interface Entreprises (géré conjointement par le Département de la solidarité et de l'emploi et celui de l'instruction publique),

soit au total 212 000 francs, en vue de la création, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'une Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le centre de coût N° 500899 Délégation à la jeunesse,

- compte 365000, OTP S 5100145 «Association La Boîte à boulots», exercice 2009, pour le crédit de 171 650 francs;
- compte 318550, «Prestations pour services divers», exercice 2009, pour le crédit de 40 350 francs.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, les rapports PR-652 A et PR-657 A, dont les projets d'arrêtés ont été acceptés à l'unanimité des commissions des finances et des travaux, doivent être votés ce soir. Y a-t-il des oppositions à le faire maintenant? (*Brouhaha.*) Monsieur le maire, vous avez la parole.

**M. Rémy Pagani, maire.** Nous devons impérativement lancer des études que nous aurions dû entreprendre au début de cette année. Je vous propose de voter ces objets aujourd'hui en cinq minutes, car, si nous ne le faisons pas maintenant, ils seront reportés non seulement de deux mois, mais de quarante jours pour le délai référendaire, ce qui nous amènera quasiment à la fin de l'année. L'administration ne pourra donc pas travailler. Je vous propose un effort de cinq minutes. Merci d'avance.

*Des voix.* Ce n'est pas sérieux...

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs... (*Remarque de M. Wisard.*) Mais, Monsieur Wisard, je ne comprends pas... Madame la présidente, je vous demanderais de mettre un peu d'ordre dans la salle, parce qu'on m'interpelle...

**La présidente.** Oui, je pique un peu du nez...

*M. Jean-Charles Lathion.* Je souhaiterais pouvoir parler. Nous sommes tout à fait d'accord avec les préoccupations de M. Pagani et nous pensons que ces travaux doivent être votés. Je vous rappelle que nous sommes dans une situation

## Motion d'ordre

difficile et, lorsque nous votons des travaux, nous donnons du travail à des personnes. Or c'est dans ce sens que notre parti, qui est responsable, se prononcera. Je prie M. Wisard de nous excuser d'avoir le courage de le dire très franchement.

**M. Guy Dossan (R).** Je peux comprendre les préoccupations du Conseil administratif, mais je trouve un peu curieux que ce soit à 22 h 45 qu'on nous annonce tout à coup...

*Des voix.* Il est 23 h 30! (*Brouhaha.*)

*M. Guy Dossan.* Oui, mais la présidente nous a dit à 22 h 45 qu'il fallait voter ce soir. On aurait au moins pu nous le dire en début de séance, puisqu'on savait à ce moment-là que le vote devait avoir lieu ce soir. Tout à coup, à 22 h 45, il faut absolument voter... C'est un peu curieux. Si j'étais certain que le débat dure cinq minutes, je vous dirais d'accord, mais je n'en suis pas vraiment sûr!

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, deux choses... Contrairement à l'habitude, les libéraux n'ont pas envie de se faire avoir au charme de M. Pagani. Monsieur Pagani, depuis que vous êtes maire, vous nous transmettez toujours des projets à la dernière minute. Vous nous ajoutez pratiquement à chaque session des objets qui n'ont pas été prévus, sur lesquels les caucus ont à peine le temps de se déterminer. Cette fois-ci, je suis désolé, mais c'est un préavis beaucoup trop court.

Mesdames et Messieurs, même si nous voulions voter maintenant ces préétudes et études à engager en 2009 pour les projets inscrits au plan financier d'investissement (PFI), est-ce vraiment faire honneur à ce travail que de voter en cinq minutes, à 23 h 30, toutes les études contenues dans le PFI? (*Protestations et chahut.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, laissez juste finir M. Barbey et ensuite nous vous ferons une proposition...

*M. Alexis Barbey.* Ce que je dois vous transmettre maintenant, c'est le fait que les libéraux ne voteront pas à la hussarde un projet aussi important. Il n'y a pas de vote de dernière minute qui soit un vote intelligent. Chaque fois que ce Conseil

municipal a procédé à des votes de dernière minute, aussi tard dans la soirée, il a fait de grosses erreurs, dont il s'est mordu les doigts. Nous ne le ferons pas cette fois.

**La présidente.** Le bureau vous rappelle que ces deux points ont été votés à l'unanimité dans les commissions. Néanmoins, il est juste de dire qu'il est tard et notre séance commence à dégénérer. Le bureau vous propose de revenir lundi à 17 h... (*Protestations.*) Bien, Madame de Coulon...

**M<sup>me</sup> Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L).** Oui, je me permets d'intervenir, ce que je ne fais pas souvent, mais je suis un peu étonnée que le rapporteur ne veuille pas voter ce soir. Nous avons voté en commission au mois de janvier 2009 concernant les collectifs de la Corraterie, le 7 janvier très précisément. Nous avons effectivement accepté à l'unanimité la proposition PR-657 et je vois mal que nous refusions maintenant de procéder à ce vote. Franchement, vous ne devriez même pas prendre la parole au nom de chaque groupe.

A l'origine, il y avait eu un projet beaucoup plus important pour la Corraterie, que le Conseil municipal a refusé. Puis le Conseil administratif nous a présenté une proposition qui allait dans le sens des demandes du Conseil municipal. Il n'y a franchement pas de quoi en discuter des heures et je pense que, concernant la proposition PR-657 en tous les cas, nous devrions pouvoir la soumettre au vote. Je pense que trois minutes de cette soirée ne sont pas trop pour faire avancer les choses. Nous sommes absolument tous d'accord.

**La présidente.** Je vous propose de voter pour savoir si vous voulez traiter ces rapports ce soir, oui ou non. Si vous ne le voulez pas, nous arrêterons là les débats et chacun prendra ses responsabilités sur ces dossiers.

Mise aux voix, la proposition de traiter le rapport PR-652 A est acceptée par 36 oui contre 22 non (1 abstention).

Mise aux voix, la proposition de traiter le rapport PR-657 A est acceptée par 46 oui contre 8 non (3 abstentions).

**La présidente.** Nous discutons donc de ces rapports ce soir!

**7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 450 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2009, pour les projets inscrits au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2009-2020 (PR-652 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Gérard Deshusses.**

La commission des finances s'est réunie le 2 décembre 2008 ainsi que les 27 janvier et 25 février 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition. Que M<sup>me</sup> Paulina Castillo, qui a assuré la prise de notes de ces différentes séances, soit remerciée de son remarquable travail.

**Travaux de la commission**

*2 décembre 2008*

Au cours de cette première séance, la commission des finances décide par un vote de confier la charge de rapporter sur la proposition PR-652 et sur le 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2009-2020 (PFI) D-39 à une seule et même personne, même si les deux rapports ne sont nullement liés et ne seront pas forcément traités simultanément en séance plénière. (*Note du rapporteur. Ce qui sera effectivement le cas, puisque le divers D-39 est encore à ce jour à l'étude de la commission des finances.*)

**27 janvier 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction*

Le président de la commission rappelle dans un premier temps que cette audition porte sur deux objets, la proposition PR-652 et le divers D-39, qui seront traités séparément.

Concernant la proposition PR-652, M<sup>me</sup> Salerno se veut brève, ayant déjà eu l'occasion de s'exprimer sur les différents points de cette proposition lors du dépôt du budget 2009. Aussi se borne-t-elle à souligner que les autorités muni-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Proposition, 1923.

cipales rénovent peu le patrimoine financier propriété de la Ville, qu'il en va d'ailleurs de même du patrimoine administratif, et qu'en fait peu de rénovations figurent au PFI, que ce soit à court ou moyen terme.

*Analyse du document page par page*

Page 4

La magistrate souligne que les bâtiments 1-3, rue Lissignol sont actuellement l'objet d'études approfondies. Elle espère que leur rénovation interviendra rapidement, car l'un d'eux a subi en son temps des modifications de structure qui le rendent dangereux.

Page 5 – rue de Saint-Jean 12

Un commissaire libéral rappelle qu'un crédit d'étude a été voté le 20 mars 2007, et que le résultat de cette étude a débouché sur une nouvelle étude rendue nécessaire du fait de la modification du programme initial. Il a de la peine à saisir qu'un projet d'école puisse subir pareil avatar en l'espace d'une année, soit entre 2007 et 2008.

M<sup>me</sup> Salerno déclare ne pas pouvoir répondre, l'objet ne relevant pas de son département. Elle suggère d'auditionner M. Pagani, car le PFI est un processus qui lui appartient pour une énorme part. C'est effectivement son dicastère qui détient une majorité des informations.

Page 9

Une commissaire écologiste demande si les objets déposés sont élaborés en fonction de ce que les services peuvent accomplir en termes de travail ou en fonction du montant du crédit à solliciter.

M<sup>me</sup> Salerno invite la commission à poser cette question à M. Pagani. Elle rappelle néanmoins qu'une grosse partie de la tâche est mandatée à des bureaux privés. Les services municipaux concernés suivent le travail de ces mandataires.

Cette même conseillère trouve que trois crédits d'études portant sur la rénovation d'immeubles de rapport prévus pour l'année en cours, c'est très peu. C'est pourquoi elle précise sa première question en demandant si les projets sont élaborés sur la base d'un total de 3 millions de francs ou en fonction de la capacité des services. L'enveloppe globale aurait-elle pu monter à 8 millions de francs?

La magistrate répond affirmativement, mais que pareille décision ne dépend pas de son département.

Un conseiller municipal écologiste estime, quant à lui, que le petit nombre de rénovations d'immeubles prévu ne relève pas d'un problème technique, mais bien plutôt d'un choix politique. Il faut se donner les moyens financiers et/ou autres d'augmenter le nombre de rénovations.

M<sup>me</sup> Salerno approuve totalement ces propos, mais elle souligne qu'elle n'est pas maîtresse du processus conduisant à la construction du PFI. Concrètement, ce n'est pas elle qui passe commande des propositions qui sont soumises au Conseil administratif, puis au Conseil municipal. Elle se dit convaincue que M. Pagani fait le maximum en l'état, et que la création de dix postes supplémentaires d'ingénieurs ou d'architectes devrait permettre d'accélérer la politique de rénovation affichée par l'exécutif. Mais la situation étant pour l'heure ce qu'elle est, il ne lui reste plus qu'à maugréer dans son coin et dire qu'on ne rénove pas assez vite. Le problème, c'est que plus on attend, plus les bâtiments se détériorent.

Un commissaire libéral, pour sa part, constate que cette proposition PR-652 contient des objets du PFI 2009-2020 qui auraient dû être déposés en 2008 parallèlement au 3<sup>e</sup> PFI. Est-ce à dire qu'en ce qui concerne les projets d'étude 2009, le Conseil administratif attend l'automne prochain pour les présenter au Conseil municipal?

M<sup>me</sup> Salerno trouve la question pertinente et propose d'interroger M. Pagani sur ce point précis. Il répondra sans doute, ajoute-t-elle, qu'il faudrait que le Conseil municipal travaille plus vite et que dans la foulée ses services suivent. Le délai de traitement moyen d'un objet en commission est d'une année. Dans ces conditions, difficile d'aller plus vite que la musique.

Un commissaire socialiste a l'impression d'assister au pilotage d'un immense pétrolier difficile à manœuvrer et pour lequel tout changement de trajectoire nécessite un travail d'anticipation considérable. Ne faudrait-il pas songer à changer la loi sur l'administration des communes (LAC)? Savoir que la Ville dispose, bon an mal an, d'une enveloppe de quelque 95 millions de francs pour les investissements prévus au PFI et que tout au plus, année après année, ce ne sont que 70 millions de francs qui sont effectivement engagés, laisse pour le moins songeur. Ne serait-il pas possible de demander une modification de la LAC qui permettrait de capitaliser les sommes non dépensées dans l'année en cours? Il estime qu'en période de crise, l'exécutif municipal devrait avoir une stratégie anticyclique qui permette de relancer l'économie locale.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il faudrait s'assurer que le département de M. Pagani a la capacité de mener à bien tous les projets que les autorités communales ont ou auraient l'ambition de réaliser. Il faudrait aussi vérifier que les mandataires comme les entreprises de construction disposent eux aussi des capacités nécessaires. Il faudrait se baser sur l'ensemble de ces analyses pour envisager des modifications légales. De fait, actuellement, le Conseil municipal a voté passablement

de crédits dont le chantier n'a pas encore débuté. Les blocages pourraient bien être ailleurs que dans la seule lenteur de la chambre délibérative.

Le même conseiller socialiste conclut alors que, s'il manque un volant d'entreprises, vu les grands travaux qui vont être entamés prochainement dans le canton, les disponibilités pour rénover des logements seront toujours plus minces.

La magistrate estime qu'il faut aussi prendre en compte la politique que les entreprises vont adopter. En période de crise, ces dernières ont tendance à réduire leurs effectifs plutôt qu'à embaucher, et de ce fait la durée des chantiers tend à s'allonger. Sur les chantiers publics, les entreprises s'offrent des libertés qu'elles ne s'autorisent pas avec des clients privés. Elles préfèrent avoir trente-six mois de travaux assurés devant elles, que d'embaucher à tour de bras pour achever rapidement, voire même tout bonnement dans les temps impartis, les travaux et renvoyer ensuite une partie de leurs collaboratrices et collaborateurs. Concernant les grands travaux programmés, il faudra voir quels sont les engagements que les entreprises prendront vis-à-vis des collectivités publiques qui d'aventure pourraient, elles aussi, exiger des pénalités en cas de retards avérés.

Un conseiller démocrate-chrétien remercie la magistrate de son langage direct. Il relève qu'en période de crise, les gouvernements ont tendance à innover. D'aucuns disent que les plans de relance ne servent à rien, parce que, le temps qu'on prenne les décisions, la crise est passée. À titre personnel, il trouve très bonnes les solutions proposées au niveau fédéral pour contrer la crise. Il a l'impression qu'au niveau de l'exécutif de la Ville la réflexion n'a pas eu lieu. En effet, poursuit-il, le 4<sup>e</sup> PFI est de forme et de contenu très classiques, ce qui le déçoit vivement. Il aurait souhaité que soient présentées deux fois plus de propositions, quitte à ce que les autorités de la Ville se trouvent confrontées aux limites des entreprises de construction. L'impression qui ressortit des propos de la magistrate, c'est que la municipalité a des ambitions plus grandes que ce que l'économie peut suivre. Il espérait que le Conseil administratif aurait un discours beaucoup plus volontariste.

M<sup>me</sup> Salerno partage pour une part les remarques de cet excellent élu, mais elle rappelle néanmoins que la proposition PR-652 a été déposée en septembre 2008, époque révolue désormais, puisque antérieure à la crise économique. En ce sens, cette proposition s'inscrit effectivement dans un certain classicisme. Même si la Ville ne peut pas mener toute seule une politique anticyclique, elle est cependant à même d'agir utilement en termes de collectivité publique. Le Conseil administratif aura dans les meilleurs délais, annonce l'édile municipale, une discussion politique avec le Conseil d'Etat à ce sujet. Elle souligne que l'effort de la Ville consiste également à soutenir certains pourvoyeurs d'emploi, à l'image du Grand Théâtre. Elle imagine que cette discussion tournera autour du budget 2010-2011

et de la marge de tolérance au déficit qui sera autorisée. Elle pense qu'au niveau de la commune, il n'est pas possible d'avoir le même type de propositions que la Confédération ou le Canton pour contrer la crise, sans pour autant rester les bras croisés.

## **25 février 2009**

*Audition de M. Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Claude Macherel, codirecteur du département, et José Borella, adjoint de direction au Service d'architecture*

### *a) Présentation générale du document*

Le président de la commission rappelle une nouvelle fois que cette audition porte sur deux objets, la proposition PR-652 et le divers D-39, qui seront traités séparément.

En préambule, M. Macherel explique que cette proposition PR-652 a été déposée en même temps que le 4<sup>e</sup> PFI, conformément aux exigences de la LAC, qui contraint les exécutifs communaux à afficher précisément leurs intentions annuelles en matière d'investissement. A cela s'ajoute que le PFI, pour des raisons de cohérence, doit être déposé auprès du Conseil municipal en même temps que le budget à étudier, puisqu'il est lié au BFQ.

Ainsi la proposition PR-652 est-elle liée au 4<sup>e</sup> PFI 2009-2020 et, lorsque sera présenté le 5<sup>e</sup> PFI, en septembre 2009, il sera logiquement accompagné à nouveau d'une proposition de crédit destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à définir.

Mais, poursuit M. Macherel, il n'en a pas toujours été de la sorte. Il fut un temps pas si lointain où le Conseil administratif présentait au Conseil municipal une proposition de crédit d'études fort important, de l'ordre, le plus souvent, de 12 à 15 millions de francs, en même temps qu'un PFQ (plan financier quadriennal). Ce montant était à valoir sur plusieurs années – quatre au minimum – et les objets perdant parfois de leur opportunité politique, des crédits restaient ouverts interminablement, non ou mal utilisés.

Aujourd'hui, conformément à la volonté affichée par le Conseil administratif, la situation héritée des périodes antérieures tend à être assainie et le programme de financement est annuel et donc remis à jour annuellement. Ainsi, une proposition de crédit d'études correspond aux besoins d'études à lancer dans la première année du PFI en cours. Les services doivent respecter la planification et disposer des études à engager en 2009 pour des propositions qui seront déposées selon la planification.

Certes un problème demeure en ce qui concerne le rythme de travail, puisque le budget est voté en décembre, alors que le PFI, sur lequel le Conseil municipal ne vote pas, est traité postérieurement au budget et que le vote en plénière pour la proposition liée audit PFI n'est pas acquis avant le mois de juin, voire même le mois de septembre. Cette situation est regrettable, car d'entrée de jeu, la planification souhaitée se trouve décalée de près d'un an.

*(Nil dico...)*

M. Pagani, de son côté, souligne que cette année constitue en fait un tour de chauffe, puisque le 3<sup>e</sup> PFI n'est pas encore validé en date de la présente audition par le Conseil municipal, alors même que ses collaborateurs et lui-même ont déjà été entendus au sujet du 4<sup>e</sup> PFI par les commissions des travaux, de l'aménagement et tout tantôt par celle des finances. Pour gagner un temps précieux, le magistrat dit souhaiter ardemment pouvoir déposer le 5<sup>e</sup> PFI et la proposition attenante en même temps que le budget 2010.

b) *Première discussion*

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle au magistrat qu'il a annoncé en séance du Conseil municipal qu'il allait prendre des mesures très importantes en matière d'investissement pour participer de la relance économique au niveau communal à tout le moins. Il demande si cette volonté politique s'inscrit dans le document examiné ou si le magistrat a modifié ses priorités.

M. Pagani répond qu'il convient prioritairement d'optimiser le fonctionnement de l'administration, de gagner du temps dans les procédures pour répondre au mieux à l'objectif cité. C'est une première étape de relance: renforcer l'efficacité.

Parallèlement, l'application de la méthode Stratus devrait permettre dans les meilleurs délais une accélération de l'entretien des patrimoines administratif et financier. Ces investissements – bien calibrés – devraient participer du soutien à l'économie locale, qui en a grand besoin. Reste que l'opération n'est pas simple.

Suite à cette réponse le même commissaire croit comprendre que la somme des investissements annuels prévus en termes d'études et préétudes dans la proposition PR-652, soit grosso modo 2,4 millions de francs, sera dépassée.

M. Macherel explique que, si la volonté du Conseil administratif est de progresser dans la planification de la rénovation d'autres immeubles au cours de l'année 2010, une série de crédits d'études complémentaires seront présentés au Conseil municipal dans les prochains mois. Le Service d'architecture, sur la base de la méthode Stratus, a déjà établi une planification sur plusieurs années comprenant l'ensemble des immeubles en état de dégradation avancée.

En outre, M. Macherel précise que le plan de relance étudié par le département de M. Pagani est également lié aux économies d'énergie. Un montant est actuellement mis à disposition par la Confédération; il sera réparti entre les différentes communes du pays; 8 millions de francs sont attribués au Canton de Genève, qui viennent s'ajouter aux 8 millions de francs que le SCAN accorde. Ce n'est donc pas moins de 16 millions de francs qui sont mobilisables à Genève, tant pour le secteur privé que le secteur public, dont deux millions de francs réservés à la Ville de Genève. Dans ces conditions, il convient de déterminer au plus vite comment utiliser au mieux cette somme, sachant que les travaux doivent impérativement être faits en 2009 et les factures produites au plus tard en février 2010. Compte tenu du mode de décision de la Ville de Genève, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une course contre la montre que les services du département se doivent de mener. Dans cette optique, ils ont demandé au Service de l'énergie s'il y avait des projets qui pouvaient être et réalisés dans le courant de l'année, en faisant un aller-retour devant le Conseil municipal. Deux objets paraissent envisageables: le premier, d'un montant de 1 million de francs, a été monté rapidement et bénéficiera d'une subvention de 750 000 francs. Le Conseil municipal sera amené à voter le solde, à hauteur de 250 000 francs. Le second est actuellement négocié avec le SCAN. Ce projet a trait à l'éclairage public dans le cadre du plan lumière. Il est inscrit dans le PFI pour un montant de 6 millions de francs (dont 1 million de francs à déduire). Réalisé, il permettrait de diminuer de 20 à 30% la consommation de l'éclairage public concernée.

Un commissaire socialiste revient sur la politique de rénovation des immeubles. Il aimerait être sûr d'avoir bien saisi les propos du magistrat. Ce dernier a déclaré que ses services étaient en train d'évaluer, sur la base de la méthode Stratus, quels immeubles il faudrait rénover en priorité. Or, actuellement, l'enveloppe destinée à la rénovation de ce patrimoine est de l'ordre de 10 millions de francs l'an. A suivre le discours du magistrat, cela voudrait dire que la somme initialement attribuée serait dépassée et la répartition des dépenses dans le cadre du PFI tel qu'il est présenté depuis six ans serait de fait chamboulée.

Mais, parallèlement, des réaménagements de surface importants sont programmés, en lien avec la réalisation de lignes de trams. Comment dès lors assumer le tout?

M. Pagani précise que le Conseil administratif a longuement discuté de ce point et qu'il n'entend pas limiter les investissements, bien au contraire. De son côté, il s'engage, bien évidemment, à proposer des projets de qualité, quitte à assumer un dépassement de l'enveloppe votée par le Conseil municipal, notamment en lien avec le dossier Artamis.

Le même commissaire socialiste croit comprendre que ce sera toujours environ 10% des investissements annuels qui sont dévolus au patrimoine financier,

et donc plus particulièrement à l'entretien des immeubles de logements, ce qu'il déplore vivement. Ceci établi, et à regret, il demande si le département dispose d'un personnel suffisant pour assurer l'augmentation de travaux envisagée dans le cadre du plan de relance.

Le magistrat espère pour voir assurer ses objectifs dans le cadre donné, et à défaut, il n'exclut pas de demander une augmentation de postes, mais précisément affectés à un programme bien spécifique, dans le cadre de la politique de construction de logement en relation avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Une commissaire socialiste aimerait savoir quelles sont les normes édictées par la Confédération pour l'octroi des 2 millions de francs proposés. Elle imagine que Berne a édicté des recommandations.

M. Macherel déclare n'avoir pas eu connaissance de tels documents provenant de la Confédération. Il a négocié directement avec le SCAN et le Service de l'énergie. Ce qu'il peut dire, c'est qu'il y a plusieurs projets en jeu, chacun étant un marché en lui-même, et permettant à la Ville de travailler avec le réseau local.

Concernant l'éclairage public, la situation est très spécifique, compte tenu de l'implication des Services industriels de Genève (SIG). Il serait effectivement paradoxal que l'argent de la relance bénéficie à une entité de droit public. Aussi la Ville travaille-t-elle avec le secteur privé et le met-elle en concurrence avec les-dits SIG. Des entreprises privées sont de la sorte habilitées désormais à intervenir sur l'éclairage public, ce d'autant, rappelle M. Macherel, que les candélabres et les sources sont propriété de la Ville, qui est en droit de faire jouer les lois du marché.

La commissaire socialiste s'inquiète encore du niveau de collaboration établi entre le département de M. Pagni et les organisations syndicales du bâtiment, en regard de la politique anticyclique prônée par le magistrat.

M. Macherel assure que des contacts réguliers ont lieu avec les différentes organisations paritaires et les associations professionnelles (FAI, Société suisse des entreprises, FMB et syndicats...). Ces échanges fructueux portent sur tous les domaines. Ainsi la Ville vient-elle d'adopter les normes FAI, FMB, DCTI, car il était stupide de conserver des conditions particulières propres à la Ville de Genève datant d'une autre époque et qui n'avaient d'autre impact que d'entraver certaines entreprises conduites à renoncer à travailler avec la Ville, compte tenu des conditions imposées par trop contraignantes.

Un représentant des Verts déclare comprendre pleinement la recherche d'efficience au travers de la réorganisation des services. Il a également saisi que

la Ville envisageait d'engager un deuxième mandataire architecte qui superviserait le travail du premier déjà en place. Il demande s'il s'agit d'une assistance en termes de maîtrise d'ouvrage.

M. Macherel répond que cet engagement peut être retenu comme tel, mais aussi comme une assistance dans le cadre de certains projets conduits par des entreprises générales. Ce pourrait être le cas, par exemple, pour une proposition de rénovation des W.-C. publics qui consiste en une succession de travaux répétitifs et essentiellement techniques. Il n'est pas nécessaire de recourir à un architecte, un ingénieur ou un groupe de gestion de projet. Un cahier des charges très détaillé peut être établi et le mandat ouvert ensuite à une entreprise générale. L'opération ainsi gérée permettrait de dégager les forces d'un architecte, qui accompagnerait un autre projet. C'est ce type de solution qui est actuellement étudié.

Ledit conseiller municipal Vert tient à exprimer son extrême satisfaction et il félicite M. Macherel pour la qualité de sa réflexion.

c) *Examen de la proposition PR-652 page par page*

Page 2

Une commissaire écologiste relève que, depuis une année, le Conseil administratif a inclus dans les crédits d'études les honoraires nécessaires à la préparation de l'exécution des travaux. Elle demande s'il s'agit d'honoraires de promotion préalables.

M. Macherel réplique que cela n'a rien à voir avec des honoraires de promotion, aujourd'hui appelés *prestations de l'administration à un tiers*. Jusqu'à présent, les crédits d'études permettaient d'avancer jusqu'au devis général. Sur la base de ce dernier, la proposition de crédit était rédigée, puis soumise au Conseil municipal. Venait alors la phase de traitement politique du dossier, durant laquelle les mandataires, si l'on peut dire, levaient le crayon. Au bas mot, ce n'était pas moins de six à dix mois qui étaient perdus.

Or, la LAC autorise à procéder à la mise en soumission des travaux aux appels d'offres pendant cette même période, même si elle interdit la signature de contrats. Il convient donc, selon M. Macherel, de tirer profit de ce délai de traitement pour continuer à travailler sur la préparation du dossier d'exécution.

L'opération est jouable en dépit du risque de voir parfois une proposition refusée par le Conseil municipal. Un temps considérable est gagné, notamment au niveau de l'indexation, et le chantier peut être ouvert à l'issue immédiate du délai référendaire.

Une même stratégie s'applique désormais au sujet des demandes d'autorisation.

Page 4

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite que lui soit rappelés les seuils de la méthode Stratus.

M. Macherel s'exécute très volontiers. Et d'expliquer que quatre limites ont été fixées:

- de 0,85 à 1,0: très bon à excellent état;
- de 0,70 à 0,85: bon état;
- de 0,50 à 0,70: état moyen;
- en dessous de 0,5: mauvais état.

Aujourd'hui, ajoute M. Macherel, les bâtiments prioritaires sont ceux qui se situent en dessous de 0,5. Ils représentent 7% du parc en nombre et 3% du volume bâti. Le codirecteur du département s'inscrit donc en faux par rapport à certaines assertions qui affirment que tout le parc immobilier de la Ville est en triste état. En effet, c'est, au contraire, pas moins de 70% du patrimoine financier de la commune qui se trouve en très bon ou bon état en regard de la méthode Stratus. Pour le reste, la rénovation des grands ensembles avec ses enjeux énergétiques est lancée.

Poursuivant la réflexion en cours, une commissaire des Verts s'étonne de ne pas découvrir au sein de la proposition PR-652 des demandes de crédits d'études pour la rénovation des grands ensembles.

M. Macherel répond que la démarche se met en place et prend du temps, que les projets sont gérés les uns après les autres, chaque rénovation étant un objet pour lui-même, avec des objectifs et des délais précis. La méthode Stratus doit encore s'inscrire dans une démarche politique. La réflexion avance et le Conseil municipal sera tenu informé des progrès obtenus.

Dans le 5<sup>e</sup> PFI, les commissaires trouveront des éléments complémentaires, notamment des investissements de plusieurs millions de francs, soit, par exemple, la rénovation des Minoteries et celle de la Cité-Jonction.

Suite à ces explications détaillées, une commissaire écologiste conclut que la rénovation du patrimoine financier va s'étendre sur de nombreuses années. Elle demande dès lors pourquoi le démarrage des études n'est pas inscrit dans la proposition PR-652, de façon à gagner un temps certain.

M. Macherel lui rappelle que cette proposition a été rédigée au printemps 2008 pour être déposée à l'automne de la même année. Un retard de quelque douze mois a donc été pris. Actuellement, les services impliqués élaborent la proposition suivante, qui sera soumise au Conseil municipal en septembre 2009 et qui permettra d'entamer les études portant sur les grands ensembles au début de 2010. Le codirecteur du département comprend certes l'impatience manifestée

par l'élue écologiste, mais il faut, ajoute-t-il, prendre en compte la présence de locataires dans les bâtiments considérés et ne pas oublier que des études approfondies doivent être conduites selon des approches innovatrices, en lien avec les objectifs d'un développement durable.

M. Pagani, pour sa part, annonce qu'il va présenter au Conseil municipal sa position et ses objectifs en ce qui a trait à la rénovation du patrimoine bâti propriété de la Ville, complétés d'une série de propositions qui seront déposées en plénière et qui constitueront le deuxième volet du plan de relance voulu par le Conseil administratif, le premier volet comprenant la question des économies d'énergie et des travaux y afférents.

M. Macherel souligne que le recours à la méthode Stratus a permis d'identifier une bonne trentaine de bâtiments dont l'état est déplorable et qui nécessitent une intervention dans les meilleurs délais. Or, pour chacun de ces objets, une stratégie a été arrêtée, incluant un délai de dépôt de crédit d'études, de dépôt de proposition, de démarrage de chantier et de mise à disposition de fin de chantier. Ces dossiers constituent de fait le plan de travail des services et principalement du Service des bâtiments. Il n'est pas possible de tout réaliser en une seule année, aussi bien les bâtiments les plus dégradés seront traités prioritairement, les autres lors des vingt-quatre à trente-six mois suivants.

Et il convient de rappeler, dit encore M. Macherel, que la Ville paie aujourd'hui la politique poursuivie durant les années 1970 et 1980, qui était d'acheter des immeubles dans le but de les démolir, avec la consigne très claire de ne pas les entretenir entre-temps.

Ensuite, dans le cours des années 1990, le budget de fonctionnement affecté à l'entretien des bâtiments a été abaissé à quelque 17 millions, parce qu'il y avait alors une volonté ferme de freiner les dépenses afin d'équilibrer le budget.

Aujourd'hui la Ville est amenée à déployer une politique globale de rénovation et elle s'y applique rigoureusement.

Un commissaire socialiste tient à saluer l'excellence du travail fourni par le département de M. Pagani. Il constate que les approches retenues sont claires et probantes et qu'elles dénotent une volonté politique réelle.

En guise de conclusion, M. Pagani invite l'ensemble de la commission des finances à l'exposition consacrée au plan directeur communal, sur lequel figure les plans de la Voie verte.

#### d) *Discussion et vote de la commission*

Personne ne souhaitant poursuivre le débat, le président propose une prise de position des différents groupes.

A gauche toute! estime avoir reçu toutes les explications souhaitées et votera la proposition PR-652.

Les Verts attendent pour leur part le 5<sup>e</sup> PFI avec impatience. Ils comprennent bien les raisons de l'inertie enregistrée jusqu'à ce jour, mais ils ont été élus pour juger du travail fourni par l'exécutif municipal et force est – selon eux – de constater que les résultats obtenus par M. Pagani et ses services sont, en termes de rénovation du patrimoine bâti, insuffisants. Trois immeubles en chantier sur un volant de 419, c'est très peu. Ce rythme doit être accéléré ces prochaines années.

Le groupe démocrate-chrétien appuie cette demande d'accélération en matière de rénovation, mais il considère très positivement la démarche adoptée par le magistrat dans le domaine. Il insiste pour que les futurs programmes d'études soient déposés et votés avec le budget, tout comme les prochains PFI.

Le groupe socialiste partage la réflexion démocrate-chrétienne et souligne l'importance du plan de relance présenté par le magistrat.

Les libéraux voteront cette proposition. Ils s'inquiètent néanmoins du temps perdu dans le traitement des objets au sein des différentes commissions comme du Conseil municipal lui-même. Reste qu'une collectivité publique vit avec des contraintes administratives qui sont liées à son statut. On ne saurait donc exiger plus que ce qui est tout bonnement faisable.

Les radicaux soutiendront également la proposition PR-652, même s'ils sont pris d'un doute croissant concernant la pertinence des PFI présentés, notamment au sujet des estimations de coûts affichés.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera lui aussi la proposition susdite, ne serait-ce que pour soutenir les projets d'aménagement du domaine public. Pour une fois, en effet, l'opportunité est offerte de dépenser l'argent du contribuable pour l'ensemble de la population du canton comme de la ville.

#### *Vote de la commission*

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter le projet d'arrêté ci-dessous, à l'unanimité des membres présents (3 Ve, 2 AGT, 1 R, 2 L, 3 S, 2 DC, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Gérard Deshusses, rapporteur** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, eh oui, en tant que rapporteur, je prends la parole. Cet objet est important et je regrette qu'il en soit fait si peu de cas. Je voulais en

tout cas le dire, pour que cela soit inscrit au *Mémorial*. Il n'a pas été possible pour le rapporteur que je suis de vous présenter également le rapport sur le 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI), puisque la commission des finances, à l'heure actuelle, n'a pas terminé ses travaux, ce que je regrette infiniment.

Pour le reste, cette proposition a été adoptée à l'unanimité en commission des finances et je pense que le débat devrait être bref.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AGT). Je serai aussi brève que M. Deshusses. Cette proposition a été examinée de manière très approfondie en commission et, puisqu'il s'agit de crédits à engager en 2009, il serait peut-être important de les voter avant 2010...

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

**ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 450 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2009, pour les projets inscrits au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2009-2020.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 450 000 francs.

*Art. 3.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une

réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 555 750 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 78 750 francs, soit un montant brut de 634 500 francs, destiné à la réhabilitation du collecteur public d'assainissement des eaux de la rue de la Corraterie, tronçon compris entre la rue de la Tertasse et la rue du Stand (PR-657 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Jean-Louis Fazio.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 16 décembre 2008. La commission s'est réunie le 28 janvier 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon, pour traiter de cet objet. Le rapporteur remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'excellence de ses notes.

**Audition de M. Francis Gremion, adjoint de direction au Service du génie civil**

M. Gremion explique que le projet consiste à réhabiliter le collecteur d'assainissement de la rue de la Corraterie, en profitant de ce que les Transports publics genevois (TPG) réalisent en même temps des travaux de remplacement des voies de tramway. Il explique que le collecteur unitaire de la rue de la Corraterie se jette sur le collecteur du long du Rhône et reçoit les eaux en provenance de la rue de la Croix-Rouge et de la rue de la Tertasse. Il a une forme ovoïde de 60 x 90 cm et mesure 269 m de long. Le collecteur actuel présente des problèmes d'étanchéité, au niveau des joints, et d'érosion sur les parois. L'intervention consiste à pla-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Proposition, 3607.

## Proposition: collecteur à la rue de la Corratierie

quer une chaussette par technique de chemisage. La chaussette est introduite par l'une des cheminées du collecteur, puis déroulée sur son long et plaquée contre la paroi au moyen d'un jet d'eau chaude à forte pression. Pour illustrer cette technique, M. Gremion montre une animation de la société Insituform. Il précise qu'un technicien descendra dans le conduit pour traiter les parties les plus abîmées. Il précise enfin que, outre le collecteur, la Ville va procéder à des corrections sur l'îlot situé à l'extrémité nord (rue du Stand), et sur l'avancée de trottoir située à l'extrémité sud, au bas de la rue de la Tertasse.

*Questions*

Un commissaire demande des informations sur la société Insituform.

M. Gremion répond que Insituform a déjà travaillé pour la Ville, en réhabilitant le collecteur de la place du Molard. Elle est représentée en Suisse par la société KT, domiciliée à Waldkirch (SG). A sa connaissance, il y a en Suisse trois sociétés qui assurent le même service. Bien sûr, la Ville fera un appel d'offres. La mise en œuvre se fait en deux jours.

Un commissaire demande quel est le prix linéaire de l'intervention.

M. Gremion n'a pas fait le calcul, mais il signale que, en creusant, le prix serait dix fois supérieur.

Un commissaire demande s'il est prévu de refaire les trottoirs de la Corratierie.

M. Gremion répond par la négative. Il explique que le Service de l'aménagement urbain a bien fait des projets de réaménagement, mais les commerçants n'ont pas donné leur accord. Donc, pour le moment, on ne fera rien de plus.

Une commissaire demande des informations sur les matériaux qui composent la chaussette.

M. Gremion répond qu'il s'agit d'une toile de jute et de résine. Elle est poussée et plaquée à la paroi interne du collecteur par pression d'eau chaude. Son épaisseur est de 1 à 1,5 cm.

Cette même commissaire demande si, réellement, le nouveau conduit peut durer cent ans comme elle l'a entendu dans l'exposé.

M. Gremion répond que cette technique existe depuis environ vingt ans et que, à sa connaissance, sa fiabilité ne s'est pas démentie depuis.

Une commissaire demande si l'écoulement des eaux garantit réellement une longue durée de vie à la nouvelle paroi posée par chemisage.

M. Gremion répond que la nouvelle paroi sera complètement lisse, l'écoulement se fera donc très facilement. Les défauts les plus importants seront détectés et réparés par des robots avant de poser la chaussette.

Une commissaire croit comprendre que les immeubles à proximité sont branchés sur le collecteur de la Corraterie.

M. Gremion répond que oui et que tous les raccords seront aussi reconstruits dans le cadre de ce projet. Il faudra faire des sondages pour les trouver, puis stopper leur écoulement avant de procéder au chemisage.

Un commissaire demande pourquoi la technique retenue pour la rue de la Corraterie et à la place du Molard n'est pas plus souvent utilisée.

M. Gremion répond qu'elle a été utilisée récemment dans le collecteur de l'avenue de Trembley. Il précise que cette technique ne peut être utilisée que dans les conduits unitaires.

Une commissaire demande si la composition chimique du tissu de la gaine pourrait présenter des risques.

M. Gremion explique que la résine est à deux composants et que, à sa connaissance, ceux-ci ne présentent pas de danger.

Un commissaire demande si les raccordements sont constitués de la même matière que la gaine principale.

M. Gremion répond que les raccordements existants devraient rester en place.

Un commissaire demande si la chaussette pourrait se décoller.

M. Gremion en doute, il ajoute que l'étanchéité est optimale aussi bien du côté interne qu'externe du tube.

Un commissaire souhaite s'informer de la garantie proposée pour adopter la technique dont il est question.

M. Gremion répond que la garantie sera de deux ans. Certes, on pourrait demander une garantie complémentaire, mais il doute que cela soit nécessaire. Deux ans lui paraissent suffire pour détecter d'éventuels défauts.

Un commissaire signale que d'autres étancheurs donnent des garanties de cinq ans.

M. Gremion fait remarquer qu'il est toujours possible, après cinq ans, d'attaquer l'entreprise en cas de détection d'un vice caché.

Une commissaire demande si la subvention du Canton est attribuée pour tout travail d'assainissement.

M. Gremion répond par l'affirmative. A tout travail d'assainissement, qu'il s'agisse de rénover ou de poser de nouveaux collecteurs, correspond une subvention cantonale de 15%.

## Proposition: collecteur à la rue de la Corraterie

La présidente remercie M. Francis Gremion de sa participation à l'audition. M. Gremion remercie les membres de la commission de leur attention et les informe qu'il prendra sa retraite le 15 mars 2009. La présidente remercie chaleureusement M. Gremion.

*Discussion*

Le groupe libéral accueille avec enthousiasme la demande de crédit de la proposition PR-657. Il salue en particulier le choix économique et rentable de la technique de chemisage, et il espère que son utilisation se généralisera autant que possible.

Le Parti démocrate-chrétien partage l'enthousiasme manifesté envers la proposition. Sa délégation votera favorablement le crédit demandé.

Le commissaire radical salue la simplicité de la technique retenue et votera favorablement.

Les Verts accueillent favorablement l'utilisation de la nouvelle technique de chemisage. Par contre, ils regrettent le manque de clarté au sujet de la durabilité de la nouvelle gaine. Ils voteront cependant en faveur de la proposition PR-657.

A gauche toute! votera en faveur de la proposition, malgré le manque de certitude quant à la durabilité de la chaussette au-delà de vingt ans.

Les socialistes soutiendront la proposition. Par ailleurs, ils se rappellent avec satisfaction que la commission des travaux et le Conseil municipal avaient refusé le projet de collecteur séparatif à la rue de la Corraterie, présenté par le Conseil administratif au printemps 2004, pour un montant de 5 961 000 francs.

L'Union démocratique du centre votera également en faveur de la proposition PR-657 et elle souligne, en particulier, comme élément déterminant, le prix dix fois moindre que le coût habituel.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux la proposition PR-657.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Premier débat*

**M. Georges Queloz** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois n'est pas coutume, je tiens à saluer cette proposition. Elle est la démon-

tration même que le Conseil municipal a souvent raison quand il rejette certaines propositions, comme ce fut le cas de la précédente. Nous avons prétexté les travaux planifiés avec les Transports publics genevois pour le tram, par exemple.

Il fallait faire des travaux en sous-sol, ce qui était normal. Mais, en même temps, nous avons constaté qu'on pouvait réaliser aujourd'hui des travaux avec des techniques bien plus avantageuses. Elles consistent à introduire une sorte de chaussette dans les tuyaux... C'est ainsi qu'on l'appelle...

*Une voix.* Chemiser!

*M. Georges Queloz.* Chemiser les tuyaux! Voilà, nous arrivons ainsi à des opérations financières rentables.

Je souhaite que cela serve d'exemple et que nous options pour ce système le plus souvent possible. Nous ferons aussi quelques économies sur nos investissements. Je voulais le dire pour encourager le magistrat à aller dans ce sens-là.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

#### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 555 750 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainis-

## Proposition: collecteur à la rue de la Corraterie

sement des eaux de 78 750 francs, soit un montant brut de 634 500 francs, destiné à la réhabilitation du collecteur public d'assainissement des eaux de la rue de la Corraterie.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 634 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toute servitude en droit ou en charge sur les parcelles du périmètre concerné afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la présidente, je vous remercie d'avoir fait droit à notre demande, d'autant plus que cela donnera du travail. Je souhaite défilier avec vous demain pour les promotions et, au nom du Conseil administratif, je vous invite bien volontiers, ainsi que celles et ceux qui ont fait l'effort de nous écouter grâce à TV Léman bleu, à nous rejoindre demain après-midi au parc des Bastions avec les enfants. Merci et bonne soirée!

**9. Motion du 10 juin 2009 de MM. Alpha Dramé, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Florence Kraft-Babel, Anne-Marie Gisler, Maria Pérez, MM. Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Olivier Tauxe et Sylvain Clavel: «Pour un parc éco-industriel ou un écosite sur le site de Châtelaine» (M-876)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) (Agenda 21), notamment dans son article 7 (Agenda 21 communaux) et son article 12 (écosite), soutient les communes dans le cadre de la mise en place d'activités économiques œuvrant dans le sens du développement durable, les activités économiques sur le territoire de la Ville de Genève doivent s'inscrire dans une perspective compatible avec ces principes;
- qu'un parc industriel (écosite) permet de créer un réseau d'entreprises interdépendantes selon les principes de l'écologie industrielle, qui ont pour principe de fonctionnement l'échange de matières et d'énergies (les déchets de l'une sont les matières premières de l'autre), créant ainsi des synergies dans la perspective de produire zéro déchet;
- que, l'occasion étant donnée à la Ville de Genève de créer un projet pilote de développement durable mettant en synergie les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises de l'économie capitaliste, le site industriel de Châtelaine (propriété à plus de 50% de la Ville de Genève) sera sujet à un développement futur d'activités économiques, puisqu'il n'existe aucun projet dans cette zone industrielle;
- que l'exemple du parc éco-industriel de Kalundburg (Danemark), aujourd'hui à la base de plusieurs politiques de création de zones industrielles dans le monde, doit son succès, entre autres facteurs, à l'implication directe des autorités municipales, exemple dont pourrait s'inspirer la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à créer un parc éco-industriel sur le site de Châtelaine;
- à présenter dans les plus brefs délais un projet d'aménagement de cette zone industrielle selon les principes de l'écologie industrielle et du développement durable;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 312.

- à intégrer ce projet d'aménagement dans le plan directeur communal.

La motion est renvoyée à la commission Agenda 21 sans débat de préconsultation.

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu la motion suivante:

- M-878, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg*: «Pas d'argent public pour les principaux complices des escroqueries planétaires de la haute finance internationale».

## 11. Interpellations.

**La présidente.** J'annonce également l'interpellation suivante:

- I-199, de *M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Christophe Buemi*: «Pour que Radio Cité redevienne une véritable radio associative genevoise».

## 12. Questions écrites.

Néant.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous remercie infiniment de votre patience et de votre excellent travail, et je vous souhaite un bel été. A demain pour les promotions, pour celles et ceux qui viendront!

Séance levée à 23 h 40.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	602
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	602
3. Pétitions. . . . .	602
4. Projet d'arrêté du 13 mai 2009 de M <sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Introduction de nouvelles dispositions transitoires au règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève» (PA-98) . . . . .	606
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 4 février 2009 relatif à la validité de l'initiative populaire municipale «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (IN-2 A). Troisième débat . . . . .	633
6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> <li>– 171 650 francs à titre de subvention à l'association La Boîte à boulots;</li> <li>– 40 350 francs à titre de frais de mandat pour le réseau Interface Entreprises (géré conjointement par le Département de la solidarité et de l'emploi et celui de l'instruction publique),</li> </ul> soit au total 212 000 francs, en vue de la création, dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2009, d'une Antenne d'insertion pour les jeunes en rupture (PR-686 A) . . . . .	639
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 450 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2009, pour les projets inscrits au 4 <sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2009-2020 (PR-652 A) . .	679

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 555 750 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 78 750 francs, soit un montant brut de 634 500 francs, destiné à la réhabilitation du collecteur public d'assainissement des eaux de la rue de la Corraterie, tronçon compris entre la rue de la Tertasse et la rue du Stand (PR-657 A) . . . . .	692
9. Motion du 10 juin 2009 de MM. Alpha Dramé, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M <sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Florence Kraft-Babel, Anne-Marie Gisler, Maria Pérez, MM. Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Olivier Tauxe et Sylvain Clavel: «Pour un parc éco-industriel ou un écosite sur le site de Châtelaine» (M-876). . . . .	698
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	699
11. Interpellations . . . . .	699
12. Questions écrites . . . . .	699

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*